



# Bulletin Officiel

N°6574 Mercredi 30 Mars 2022

[www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)27<sup>ème</sup> année

ISSN 0330 – 7174

## AVIS ET COMMUNIQUES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR  
DES NORMES IFRS

3

## AVIS DES SOCIETES

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

4

BTK LEASING

5

### PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

ASSURANCES MAGHREBIA VIE

6

BTK LEASING

8

### COMMUNIQUE DE PRESSE

WIFAK INTERNATIONAL BANK

11

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

BIAT SUBORDONNE 2022-1

12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

22

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES &amp; ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 17/03/2022)

**ANNEXE II**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

- SERVICOM

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019**

- SERVICOM

**ANNEXE III**

**ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

- ATTIJARI BANK
- SICAV AVENIR
- FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I
- FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II
- FCPR MOURAFIK

**ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021**

- ATTIJARI BANK

**COMMUNIQUE DU CMF**

**DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE  
LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS**

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1<sup>er</sup> janvier 2023 au lieu du 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A**

**Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS**

Messieurs les actionnaires de la Société Assurances Maghrebia Vie S.A sont convoqués à l'hôtel Occidental Lac Tunis sis au Rue Lac Turkana, Les Berges du Lac - Tunis **le vendredi 15 avril 2022 à 9h** en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021 ainsi que les Etats financiers du même exercice ;
- 2) Lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021 ;
- 3) Approbation du Rapport du Conseil d'Administration et des Etats Financiers de l'exercice 2021 ;
- 4) Quitus aux Administrateurs pour leur gestion de l'exercice 2021 ;
- 5) Affectation des résultats de l'exercice 2021 ;
- 6) Jetons de présence au titre de l'exercice 2021 ;
- 7) Emoluments des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2021 ;
- 8) Emoluments des membres du Comité de Gestion des Risques au titre de l'exercice 2021 ;
- 9) Emoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations au titre de l'exercice 2021.

Les pouvoirs doivent être déposés ou parvenir au siège de la société cinq jours au moins avant la date de la tenue de cette assemblée générale ordinaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société dans les délais légaux.

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**BTK LEASING «Ex –AIL-»**

Siège social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

Les actionnaires de la société BTK Leasing sont invités à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra **le 15 Avril 2022 à 14 heures** au siège la société 11 Rue Hédi Nourira 1001, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité et des états financiers relatifs à l'exercice 2021.
- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2021.
- Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité relatifs à l'exercice 2021.
- Approbation des conventions visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.
- Quitus aux administrateurs.
- Ratification de la cooptation d'administrateurs.
- Fixation des jetons de présence.
- Libération des réserves de réinvestissement en résultats reportés.
- Affectation des résultats de l'exercice 2021.
- Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire.
- Délégation de pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publicité.

<b>AVIS DES SOCIÉTÉS</b>
--------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****ASSURANCES MAGHREBIA VIE S .A****Siège social : 24, Rue du Royaume d'Arabie Saoudite –1002 TUNIS**

La société ASSURANCES MAGHREBIA VIE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 15 Avril 2022.

**Première Résolution :**

Après avoir entendu la lecture du Rapport du Conseil d'Administration et du Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le Rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers de ce même exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2021, entrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce Rapport dans son intégralité et approuve toutes les opérations qui y sont citées.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Troisième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus, pur et simple, entier et définitif aux Administrateurs au titre de leur gestion pour l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, sur proposition du conseil d'administration, d'affecter le résultat de l'exercice 2021, comme suit :

<b>Bénéfice 2021</b>	<b>12 586 538,496 DT</b>
+ Report à nouveau antérieur	9 606,258 DT
<b>Premier reliquat</b>	<b>12 596 144,754 DT</b>
- Réserve légale	0,000 DT
<b>Deuxième reliquat</b>	<b>12 596 144,754 DT</b>
- Réserve pour Fonds social	80 000,000 DT
<b>Troisième reliquat</b>	<b>12 516 144,754 DT</b>
- Réserves facultatives	8 730 000,000 DT
<b>Quatrième reliquat</b>	<b>3 786 144,754 DT</b>
- Dividendes (1,890 dt par action)	3 780 000,000 DT
<b>Cinquième reliquat</b>	<b>6 144,754 DT</b>
- Report à nouveau	6 144,754 DT
<b>Sixième reliquat</b>	<b>0,000 DT</b>

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe par ailleurs la date de distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2021 à partir du 1er juin 2022. Le montant du dividende est fixé à 1,890 DT par action.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des jetons de présence pour l'exercice 2021 à ..... (....) dinars bruts par Administrateur.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021 à ..... (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Septième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité de Gestion des Risques pour l'exercice 2021 à ..... (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Huitième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, fixe le montant des émoluments des membres du Comité des Nominations et des Rémunérations pour l'exercice 2021 à ..... (....) dinars bruts par membre.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

Neuvième Résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

**AVIS DES SOCIÉTÉS**

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO**

**BTK LEASING «Ex -AIL-»**  
Siège social : 11, rue Hédi Nourira 1001 Tunis

**Projet des résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2022.**

**Première Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....

**Deuxième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations régies par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales et de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, prend acte dudit rapport et approuve dans leur intégralité et sans réserve les opérations relatives aux conventions règlementées qui y sont mentionnées.

Cette résolution mise aux voix, a été adoptée à .....

**Troisième Résolution**

L'Assemblée Générale ordinaire décide de reclasser les réserves spéciales de réinvestissement d'un montant de 354 mDT dans les résultats reportés « Bénéfice disponible » représentant le montant de la cession en principal du projet SOMIPEM suite au dégrèvement fiscal lié à l'investissement dans les zones de développement régional.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

**Quatrième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition du Conseil d'Administration pour affecter les résultats de l'exercice clos le 31/12/2021 comme suit (en dinars) :

<b>Rubriques</b>	<b>Montant en TND</b>
Résultat bénéficiaire de l'exercice 2021	3 306 239
Résultats reportés des exercices antérieurs	427 341
Libération des réserves de réinvestissement en résultats reportés	354 000
<b>Sous total (1)</b>	<b>4 087 580</b>
Déduction de la réserve légale (5% de résultat net majoré des résultat reportés) (2)	-204 379
<b>Bénéfice disponible (3) = (1)-(2)</b>	<b>3 883 201</b>
Dotation fonds social (4)	-150 000
Réserve spéciale de réinvestissement (5)	-1 000 000
<b>Bénéfice disponible (6)= (3-4-5)</b>	<b>2 733 201</b>

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

### **Cinquième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie la cooptation des administrateurs nommés par les Conseils d'administration du 18 novembre 2021 et du 09 février 2022 comme suit :

- Mme Salma ELLOUMI REKIK ;
- Mme Myriam ELLOUMI en remplacement de M Faouzi LABASSI ;
- M. Zied ELLOUMI en remplacement de M Lotfi NABI ;
- M. Khalil LAJIMI en remplacement de M Khaled ZOUARI ;
- Mme Sonia REKIK.
- M. Imed DEOUICHE

Et ce pour la période restante du mandat des administrateurs sortants qui prend fin à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2024 statuant sur les états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Le nouveau Conseil d'administration de la société est composé comme suit :

1. Mme Salma ELLOUMI REKIK ;
2. M. Mohamed Nouredine YAICHE ;
3. M. Khalil LAJIMI ;
4. Mme Myriam ELLOUMI ;
5. M. Imed DEROUCHE
6. Mme Sonia REKIK ;
7. M. Zied ELLOUMI ;
8. Mme Rim LAKHOUA ;
9. La BTK, représentée par Mme Samira BELKADHI
10. La STB, représentée par M. Amir ZOUARI.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à ..... des présents

### **Sixième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion du 1er janvier au 31 décembre 2021.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

**Septième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'accorder aux membres du Conseil d'Administration des jetons de présences au titre de l'exercice 2021 pour un montant total brut de 76 250 mille dinars et délègue au Conseil d'administration leur répartition. Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

**Huitième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire, autorise l'émission d'un emprunt obligataire en une ou plusieurs tranches d'un montant maximum de 60 Millions de dinars à compter de la date de la présente Assemblée Générale Ordinaire et ce jusqu'au 31 décembre 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir au Conseil d'Administration pour déterminer les conditions d'émission de l'emprunt obligataire, fixer son montant et son calendrier et effectuer toutes les formalités nécessaires à son émission.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée à .....

**Neuvième Résolution :**

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal de la société, ou à son mandataire, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales d'enregistrement, de dépôts et de publication nécessaires.

Cette résolution mise aux voix a été adoptée .....

**AVIS DES SOCIÉTÉS(\*)**

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**WIFAK INTERNATIONAL BANK - WIFAK BANK -**  
Siège Social : Avenue Habib Bourguiba- 4100 Médenine- Tunisie

Wifak Bank informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le jeudi 24 Mars 2022 a examiné l'activité de la Banque relative à l'exercice 2021 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 décembre 2021.

Les états financiers consolidés font apparaitre un résultat net bénéficiaire, après modification comptable, de 1 808 344 DT au 31/12/2021 contre un résultat net déficitaire retraité de (8 205 855) au 31/12/2020.

Les états financiers individuels font apparaitre un résultat net bénéficiaire, après modification comptable, de 1 802 339 DT au 31/12/2021 contre un résultat net déficitaire retraité de (8 315 558) au 31/12/2020.

En outre, Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le 29 Avril 2022 à 09 h à son Centre d'Affaires sis à la Zone d'Activités Kheireddine, le Lac III, Tunis

---

*\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.*

---

2022 - AS - 0208

## AVIS DES SOCIÉTÉS

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1<sup>er</sup> trimestre de l'exercice 2022, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Emprunt Obligataire Subordonné «BIAT SUBORDONNE 2022-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 03 juin 2020 a autorisé l'émission par la Banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 500 millions de dinars sur une période de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale Ordinaire, réunie le 23 avril 2021, a décidé d'augmenter à 950 millions de dinars le montant global maximum, autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2020, pour l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés.

L'Assemblée Générale Ordinaire a aussi autorisé le Conseil d'Administration à déléguer à la Direction Générale le pouvoir de fixer à la veille de l'émission les modalités et conditions de l'emprunt.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 16 mars 2022, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné par Appel Public à l'Epargne, au courant du deuxième trimestre de l'exercice 2022, d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200MD.

Le Conseil d'Administration a également délégué les pleins pouvoirs au Directeur Général de la Banque pour procéder à l'émission de cet emprunt et en arrêter les conditions et modalités en fonction des conditions du marché.

Usant de ces pouvoirs, le Directeur Général de la banque a décidé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » d'un montant de 150 MD susceptible d'être porté à 200 MD par Appel Public à l'Epargne selon les conditions suivantes :

- Catégorie **A** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ; exclusivement réservée aux personnes physiques pour un montant global maximum de 40 000 000 DT (400 000 obligations subordonnées).
- Catégorie **B** : **5 ans**, taux fixe **8,75%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,55%** brut l'an ;
- Catégorie **C** : **5 ans in fine**, taux fixe **9,15%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+2,95%** brut l'an ;
- Catégorie **D** : **7 ans dont 2 années de grâce**, taux fixe **9,20%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,00%** brut l'an ;
- Catégorie **E** : **7 ans in fine**, taux fixe **9,45%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,25%** brut l'an ;
- Catégorie **F** : **10 ans dont 5 années de grâce**, taux fixe **9,60%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,35%** brut l'an ;
- Catégorie **G** : **10 ans in fine**, taux fixe **9,70%** brut l'an et/ou taux variable **TMM+3,45%** brut l'an.

**Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse :**

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'Émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7,4%	TMM + 1,2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7,8%	TMM + 1,6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8,2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****Montant :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est d'un montant de 150 000 000 dinars, divisé en 1 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 200 000 000 dinars, divisé en 2 000 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **06/04/2022** et clôturées sans préavis au plus tard le **03/06/2022**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (200 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 2 000 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 150 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 150 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **03/06/2022**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **06/07/2022** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

**Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

### **But de l'émission**

Le but de cet emprunt est de permettre à la BIAT de renforcer ses quasi-fonds propres et d'améliorer, par conséquent, ses ratios de solvabilité et de concentration des risques et ce, conformément aux règles prudentielles énoncées par la Banque Centrale de Tunisie.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : «BIAT SUBORDONNE 2022-1»
- **La législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination (cf. rang de créance). De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations.  
Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.
- **Nature des titres** : Titres de créance.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination (cf. rang de créance)
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire en bourse TUNISIE VALEURS.  
L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

### **Prix de souscription et d'émission :**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **03/06/2022**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **03/06/2022** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

### **Date de règlement :**

Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**
  - **Taux fixe** : Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - **Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

- ***Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **8,75%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie C d'une durée de 5 ans in fine :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,15%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,95%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 295 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,20%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,00%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 300 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie E d'une durée de 7 ans in fine :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,45%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,25%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 325 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie F d'une durée de 10 ans dont 5 années de grâce :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,60%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
  - ***Taux variable :*** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,35%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 335 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.
  
- ***Pour la catégorie G d'une durée de 10 ans in fine :***
  - ***Taux fixe :*** Taux annuel brut de **9,70%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- **Taux variable :** Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+3,45%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 345 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois juin de l'année N-1 au mois de mai de l'année N.

#### **Amortissement-remboursement :**

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **A** et **B** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à partir de la première année.

Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories **C**, **E** et **G** feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **D** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie **F** feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la sixième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **03/06/2027** pour les catégories **A**, **B** et **C**, le **03/06/2029** pour les catégories **D** et **E** et le **03/06/2032** pour les catégories **F** et **G**.

#### **Pour la catégorie A : Amortissement anticipé par rachat en Bourse**

L'émetteur s'engage unilatéralement à racheter les obligations subordonnées détenues par les souscripteurs initiaux de la catégorie A, exclusivement dédiée aux personnes physiques, désirant céder leurs titres en Bourse et ce, après une durée minimale de détention de 2 ans et dans un délai de quinze jours (10 séances de Bourse) à compter du jour d'introduction de l'ordre de vente sur le système de cotation en Bourse.

Ces opérations de rachat étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des obligations subordonnées restant en circulation.

Les obligations subordonnées ainsi rachetées seront annulées conformément à la législation en vigueur. L'émetteur sera libéré de toute obligation subordonnée relative aux titres annulés.

Le nombre d'obligations subordonnées maximum de rachat par la banque est de 400 000 obligations subordonnées. Les prix pied de coupon de rachat seront déterminés de manière à garantir aux souscripteurs des taux de rendement fixés en fonction de la période de détention des obligations subordonnées. Les taux garantis sont détaillés dans le tableau suivant :

Durée de détention	Cat A – Taux Fixe	Cat A – Taux Variable
≥ 2 ans et < 3 ans	7.4%	TMM + 1.2%
≥ 3 ans et < 4 ans	7.8%	TMM + 1.6%
≥ 4 ans et < 5 ans	8.2%	TMM + 2%

L'émetteur s'engage à publier aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT un avis portant sur le nombre d'obligations subordonnées rachetées et le nombre d'obligations subordonnées restant en circulation ainsi que les tableaux d'amortissements modifiés après chaque opération de rachat.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital seront effectués à terme échu le **03 juin** de chaque année.

Pour les catégories A et B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2023**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2027**.

Pour la catégorie D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2025**.

Pour la catégorie E, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2029**.

Pour la catégorie F, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le premier remboursement en capital aura lieu le **03/06/2028**.

Pour la catégorie G, le premier paiement en intérêts aura lieu le **03/06/2023** et le remboursement total en capital aura lieu le **03/06/2032**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie ce taux est de :

- Catégorie A : 8,75% brut l'an
- Catégorie B : 8,75% brut l'an
- Catégorie C : 9,15% brut l'an
- Catégorie D : 9,20% brut l'an
- Catégorie E : 9,45% brut l'an
- Catégorie F : 9,60% brut l'an
- Catégorie G : 9,70% brut l'an

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2022 à titre indicatif, qui est égale à 6,248% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,798% pour la catégorie A et B, de 9,198% pour la catégorie C, 9,248% pour la catégorie D, 9,498% pour la catégorie E, 9,598% pour la catégorie F, et 9,698% pour la catégorie G.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de :

- 2,55% pour la catégorie A et B
- 2,95%, pour la catégorie C
- 3,00% pour la catégorie D
- 3,25% pour la catégorie E
- 3,35% pour la catégorie F
- 3,45%, pour la catégorie G

et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale :**

Les obligations du présent emprunt obligataire subordonné sont émises selon 7 catégories :

- Catégorie A : 5 ans ;
- Catégorie B : 5 ans ;
- Catégorie C : 5 ans in fine
- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce ;
- Catégorie E : 7 ans in fine ;
- Catégorie F : 10 ans dont 5 années de grâce ;
- Catégorie G : 10 ans in fine.

- **Durée de vie moyenne :**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Par catégorie, cette durée est de :

- Catégorie A : 3 ans ;
- Catégorie B : 3 ans ;
- Catégorie C : 5 ans.
- Catégorie D : 5 ans ;
- Catégorie E : 7 ans ;
- Catégorie F : 8 ans ;
- Catégorie G : 10 ans.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

Par catégorie, la duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de :

- Catégorie A : 2,697 années ;
- Catégorie B : 2,697 années ;
- Catégorie C : 4,229 années.
- Catégorie D : 4,166 années ;
- Catégorie E : 5,426 années ;
- Catégorie F : 5,887 années ;
- Catégorie G : 6,828 années.

### **Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :**

- **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

- **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

**Garantie :**

Le présent emprunt subordonné ne fait aucune mention de garantie.

**Notation de la banque :**

La BIAT est notée **Caa 1** à long terme avec perspectives négatives pour les dépôts en monnaie locales et en devises et **B3** à long terme pour le risque de contrepartie en monnaie locale et en devise, en date du 24/11/2021 par l'agence de notation Moody's.

**Notation de l'emprunt :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné « BIAT Subordonné 2022-1 » est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **06/04/2022** aux guichets de la **BIAT**, 70-72 Avenue Habib Bourguiba - Tunis et aux guichets de **Tunisie Valeurs**, intermédiaire en Bourse Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations de cet emprunt seront soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par l'article 52 c du code de l'IRPP et de l'IS, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur. Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 24 de la loi de finance 2022, sont déductibles de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de dix mille dinars (10 000 dinars) sans que ce montant n'excède six mille dinars (6 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations subordonnées :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BIAT Subordonné 2022-1 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

### **Marché des titres**

Il n'existe pas d'emprunt obligataire émis par la BIAT coté sur le marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la BIAT s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « TUNISIE VALEURS » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La BIAT s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné « **BIAT Subordonné 2022-1** » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

### **Tribunal compétent en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

### **Facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées :**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- ***Nature du titre :***

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (**clause de subordination telle que définie dans le paragraphe « Rang de créance »**)

- ***Qualité de crédit de l'émetteur :***

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- ***Le marché secondaire :***

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe, et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération visée par le CMF en date du 25/03/2022 sous le numéro 22-1074, du document de référence « BIAT 2022 » enregistré par le CMF en date du 25/03/2022 sous le n°22-004, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2022 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2022 et des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2021, pour tout placement sollicité après le 30/04/2022.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BIAT, siège 70-72, avenue Habib Bourguiba - Tunis, Tunisie valeurs, Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène, tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn).

Les indicateurs d'activités relatifs au premier trimestre 2022 et les états financiers arrêtés au 31/12/2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20/04/2022 et le 30/04/2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>					
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>					
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	211,287	211,316
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	145,067	145,090
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	120,801	120,818
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	130,380	130,400
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	126,220	126,237
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	126,219	126,240
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	121,285	121,301
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	48,965	48,970
9 SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,296	35,301
10 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,043	120,061
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
11 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,689	18,692
12 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,106	131,110
13 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,232	1,232
14 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	126,756	126,772
15 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,347	12,348
16 FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	178,413	178,441
17 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,224	12,225
18 FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	101,484	101,501
19 ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	103,690	103,707
20 FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,564	14,565
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
21 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,975	1,978
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>					
22 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,510	66,517
23 SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	136,933	137,022
24 SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,056	104,183
25 AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	112,718	112,735
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>					
26 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	139,166	139,017
27 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	533,835	533,429
28 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,434	136,093
29 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	176,808	176,867
30 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	99,356	99,207
31 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	132,706	132,569
32 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	165,074	164,278
33 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	144,190	143,345
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,564	22,501
35 STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	93,577	93,612
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
36 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2261,218	2260,804
37 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	131,292	131,173
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,524	216,319
39 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,935	2,918
40 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,652	2,639
41 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	63,645	64,211
42 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,349	1,350
43 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,220	1,220
44 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,192	1,190
45 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	106,254	105,207
46 AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
47 FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1152,380	1146,464
48 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,736	12,610
49 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,309	10,264
50 FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,233	12,148
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>					
51 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	86,558	86,396
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>					
52 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,267	1,259

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<b>SICAV OBLIGATAIRES</b>								
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	18/05/21	4,548	109,644	110,757	110,770	
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	102,665	102,677	
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	109,316	109,331	
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	106,480	106,497	
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	108,725	108,744	
58 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	111,277	111,292	
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	107,819	107,835	
60 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	104,781	104,796	
61 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,629	103,629	
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/04/21	5,706	107,099	108,515	108,532	
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	03/05/21	6,342	109,109	110,661	110,679	
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,035	107,052	
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	28/05/21	3,660	105,277	106,265	106,274	
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	26/03/21	4,941	105,388	106,705	106,721	
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	105,990	106,005	
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	105,433	105,449	
69 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	28/05/21	3,709	106,957	107,809	107,818	
70 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	24/05/21	5,407	104,691	106,059	106,074	
71 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,127	104,139	
72 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	108,777	108,790	
73 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	28/04/21	4,022	103,256	104,273	104,284	
<b>FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE</b>								
74 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	18/05/21	3,742	109,904	111,127	111,141	
75 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	107,588	107,606	
76 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	110,503	110,521	
<b>FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE</b>								
77 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	112,528	112,685	
<b>SICAV MIXTES</b>								
78 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	18/05/21	0,199	66,230	64,412	64,359	
79 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	97,399	97,187	
80 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/04/21	0,730	18,119	18,191	18,198	
81 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	26/03/21	5,216	289,132	290,287	289,899	
82 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2238,589	2242,406	
83 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,592	70,608	
84 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,313	56,320	
85 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	106,978	106,988	
<b>FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE</b>								
86 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	27/05/21	0,273	11,901	11,661	11,669	
87 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	27/05/21	1,045	15,054	15,625	15,666	
88 ATTJARI FCP CEA	ATTJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,733	15,664	
89 ATTJARI FCP DYNAMIQUE	ATTJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	13,961	13,898	
90 FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	9,015	9,019	
91 FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	101,231	101,094	
92 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	81,008	80,929	
93 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	84,532	84,492	
94 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	103,647	103,565	
95 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	08/04/20	1,830	93,645	91,478	91,337	
96 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,048	10,012	
97 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	95,356	95,384	
98 FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	145,315	145,190	
<b>FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE</b>								
99 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,173	101,134	
100 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	121,000	120,664	
101 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	120,710	120,186	
102 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	183,464	182,102	
103 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	171,751	170,684	
104 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	168,241	167,329	
105 MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,253	22,023	
106 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	144,216	143,303	
107 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	159,487	157,819	
108 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5275,274	5264,108	
109 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
110 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	90,232	90,172	
111 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4592,654	4571,177	
112 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	22/04/21	0,227	10,240	10,409	10,389	
113 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	169,653	169,791	
114 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	10973,425	10925,947	
<b>FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE</b>								
115 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	121,808	121,781	

\* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord  
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003  
Tél : (216) 71 947 062  
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant**  
**du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**  
www.cmf.tn  
email : cmf@cmf.tn  
Le Président du CMF  
**M. Salah ESSAYEL**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par l'admission au marché principal de la cote de la bourse de la « Société Tunisienne d'Automobile -STA - » et l'ouverture au public du fonds commun de placement à risque bénéficiant d'une procédure allégée « FCPR MOURAFIK II », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE\***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400

**DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022**

67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. BTK Leasing	11, rue Hédi Noura, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
6. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 <sup>ème</sup> étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
7. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
8. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
9. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
10. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
11. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
12. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
13. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
14. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38. Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
43. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
44. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
45. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
46. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
47. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
48. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
49. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
50. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
51. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
52. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
53. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
54. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
55. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
56. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
57. Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
58. Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

59. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
60.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
61. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
62.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
63.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
64.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
65.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
66.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
67.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
68.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
69.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
70.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
71.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
72.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
73. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
74.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
75.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
76.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
77.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
78.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
79.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
80.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
81.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
82.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
83.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
84.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
85.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
86.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
87.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
88.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
89. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
90.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
91.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
92.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
93.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
94.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
95. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411

96. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
97. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
98. UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

				AFC-	Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira- Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène

101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar-1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V-Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis

## DERNIERE MISE A JOUR DU 17/03/2022

23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

## LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.

## LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

*\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

#### **SERVICOM**

Siège social : 65 – Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I – Tunis

La société **SERVICOM** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL) et Mr Islem RIDANE.

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercices clos le	
		31/12/2019	31/12/2018
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Immobilisations incorporelles		2 585	2 585
Moins : Amortissements		- 2 585	- 2 585
	<b>4</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
Immobilisations corporelles		343 762	343 762
Moins : Amortissements		- 329 410	- 323 873
	<b>5</b>	<u>14 352</u>	<u>19 889</u>
Immobilisations Financières		31 888 563	31 937 659
Moins : Provisions		- 26 316 639	- 26 316 639
	<b>6</b>	<u>5 571 924</u>	<u>5 621 020</u>
<b>Total des actifs Immobilisés</b>		<b><u>5 586 276</u></b>	<b><u>5 640 909</u></b>
Autres actifs non courants	<b>7</b>	83 771	247 356
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b><u>5 670 047</u></b>	<b><u>5 888 265</u></b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		-	-
Moins : provisions		-	-
		<u>-</u>	<u>-</u>
Clients et comptes rattachés	<b>8</b>	9 951 347	9 522 027
Moins : provisions		- 9 522 027	- 9 522 027
		<u>429 319</u>	<u>0</u>
Autres Actifs courants	<b>9</b>	31 049 498	31 303 316
Moins : provisions		- 28 522 559	- 28 166 230
		<u>2 526 939</u>	<u>3 137 087</u>
Placements et autres actifs financiers		55 092	50 513
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>10</b>	77 555	46 788
<b>Total des Actifs Courants</b>		<b><u>3 088 905</u></b>	<b><u>3 234 386</u></b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b><u>8 758 951</u></b>	<b><u>9 122 652</u></b>

**BILAN**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercices clos le	
		31/12/2019	31/12/2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital Social		11 874 000	11 874 000
Prime d'émission		30 802 582	30 802 582
Réserve Légale		235 800	235 800
Résultats reportés		- 66 241 839	- 6 435 812
<b>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</b>		<b>36 476 571</b>	<b>36 476 571</b>
Résultat de l'exercice		- 3 352 835	- 59 806 027
<b>Total des capitaux propres avant affectation résultat</b>	<b>11</b>	<b>- 26 682 291</b>	<b>- 23 329 456</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>12</b>	7 873 840	7 200 000
Provisions pour risques et charges			
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>7 873 840</b>	<b>7 200 000</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>13</b>	874 129	809 870
Autres passifs courants	<b>14</b>	23 207 389	21 445 559
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>15</b>	3 485 885	2 996 680
<b>Total des passifs Courants</b>		<b>27 567 402</b>	<b>25 252 108</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>35 441 242</b>	<b>32 452 108</b>
<b>Total des capitaux propres et des passifs</b>		<b>8 758 951</b>	<b>9 122 652</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**(Exprimé en dinars)**

	Notes	Exercices clos le	
		31/12/2019	31/12/2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	16	393 210	2 042 632
Autres produits d'exploitation	17	-	-
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>393 210</b>	<b>2 042 632</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de stock des produits finis			
Achats consommés	18	24 805	96 049
Charges de personnel	19	199 423	735 024
Dotations aux amortissements et aux provisions	20	471 320	60 237 500
Autres charges d'exploitation	21	130 249	187 542
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>825 797</b>	<b>61 256 115</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>- 432 587</b>	<b>- 59 213 483</b>
Charges financières nettes	22	- 3 221 159	- 2 317 021
Produits des placements	23	399 305	1 752 264
Autres gains ordinaires	24	4 579	16 998
Autres pertes ordinaires	25	- 5 276	- 40 053
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>- 3 255 137</b>	<b>- 59 801 296</b>
Impôt sur les sociétés		- 97 697	- 4 731
<b>Résultat des activités ordinaires après impôt</b>		<b>- 3 352 835</b>	<b>- 59 806 027</b>
<b>Résultat Net</b>		<b>- 3 352 835</b>	<b>- 59 806 027</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		31/12/2019	31/12/2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		- 3 352 834	- 59 806 027
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		26 254 220	58 937 981
- Résorption frais EO		45 849	55 947
- Variations des :			
- Stocks		-	-
- Créances	26	- 429 320	- 2 438 175
- Autres actifs courants	27	253 818	983 262
- Fournisseurs	28	64 259	- 87 380
- Autres passifs courants	29	1 761 829	4 495 889
- Intérêts courus		1 089 426	27 890
- Plus au moins-value sur cession d'immob			
- Plus au moins value sur Placement		-4579	16 989
- Reprise sur provisions		- 25 774 617	-
<b>Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'exploitation</b>		<b>- 93 364</b>	<b>- 2 186 174</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décassements sur acquisition d'Immos. Corp. Et Incorp.	30	-	-
Décassements sur acquisition d'immobilisations financières		-	2 005
Décassements sur acquisition des autres actifs non courants			-208 448
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles			17 00
Encaissements sur cession des immobilisations financières			
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-</b>	<b>- 189 443</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissements suite à l'émission d'actions		-	-
Dividendes et autres distributions			
Décassements affectés au remboursement des emprunts	31	-	- 2 600 000
Encaissements provenant des emprunts		-	-
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>-</b>	<b>- 2 600 000</b>
<b>Variation de trésorerie</b>			
		<b>- 93 364</b>	<b>- 603 269</b>
Trésorerie au début de l'exercice		- 699 062	- 95 793
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>32</b>	<b>- 792 426</b>	<b>- 699 062</b>

### **Note 1 : Présentation de la société**

SERVICOM société anonyme, constituée le 03/03/2003 ; ayant son siège social sise 65, rue de l'énergie (8601) 2035 Charguia 1 Tunis inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le N° B111212003 Immatriculée sous l'identifiant fiscal N°826619 W/A/M/000. Le capital social a été porté à 11 847 000 dinars par décision de l'AGE du 28/11/2017.

SERVICOM est une société cotée sur la bourse de Tunis depuis Juin 2009

La société a pour objets :

- L'entreprise générale dans l'installation d'équipements de télécommunications et électriques ainsi que la commercialisation de tous équipements et matériels de télécommunication et électriques et tous les travaux annexes et toutes activités y afférentes,
- La prise de participation directe ou indirecte de la Société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en Tunisie ou à l'étranger, sous quelques formes que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.,
- L'entreprise générale dans les travaux publics
- Et généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ainsi que toutes opérations annexes ou connexes pouvant favoriser ou développer ses intérêts.

### **Note 2 : Déclaration de conformité**

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises, complétée par le décret 96-2459 du 30 décembre 1996. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

### **Note 3 : Principes et méthodes comptables appliqués**

Les états financiers de SERVICOM SA sont élaborés et présentés conformément au système comptable des entreprises promulguées par la loi 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

Les autres méthodes d'évaluation les plus significatives se résument comme suit :

#### **3.1 Unité monétaire**

Les états financiers sont établis en dinar tunisien. Les soldes des opérations libellées en monnaie étrangère ont été convertis au cours de la clôture si l'opération n'a pas été dénouée avant l'arrêté des états financiers. Les gains et pertes de change ont été imputés aux résultats conformément aux dispositions de la norme comptable n° 15.

### 3.2 Immobilisations

Les immobilisations sont amorties à compter de leur mise en exploitation sur la base des taux suivants :

* Terrain nu (non amorti)	
* Bâtiments (linéaire)	5%
* Matériel et Outillage industrielle (linéaire)	10%
* Petit Matériel d'Exploitation (linéaire)	33,33%
* Matériel Electronique (linéaire)	15% & 33,33%
* Matériel de transport (linéaire)	20%
* Installations, Agencements & Installation (linéaire)	10% & 20%
* Equipement de bureau (linéaire)	10% & 14,28%

Les nouvelles acquisitions sont amorties selon les taux fixés par le décret n° 2008-492 du 25/02/2008. Les changements concernent :

* Logiciels informatiques (linéaire)	33,33%
* Matériels informatiques (linéaire)	14,28% & 33,33%

### 2.3 Taxe sur la valeur ajoutée

Toutes les charges et investissements sont comptabilisés en hors TVA. Les TVA collectées et récupérables sont enregistrées dans les comptes appropriés de l'Etat et les collectivités publiques. En fin de période, le solde de ces comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

### Note 4 : Immobilisations incorporelles

La valeur brute s'élève au 31/12/2018 à 2 585 DT et comporte deux logiciels informatiques, acquis en 2005 et 2006.

### Note 5 : Immobilisations corporelles

La valeur des immobilisations corporelles, nette des amortissements, s'élève au 31 décembre 2019, à **14 352 DT** contre **19 889 DT** à la fin de l'exercice précédent. Elle se détaille comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
<b>PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION</b>	1 114	1 114
<b>MATERIEL &amp; OUTILLAGES INDUSTRIELS</b>	65 863	65 863
<b>AGENCEMENTS &amp; AMENAGEMENTS</b>	9 344	9 344
<b>MATERIEL DE TRANSPORT</b>	31 372	31 372
<b>EQUIPEMENTS DE BUREAU</b>	42 576	42 576
<b>MATERIELS INFORMATIQUES</b>	184 653	184 653
<b>MATERIELS ELECTRONIQUES</b>	8 839	8 839
<b>Total</b>	<b>343 762</b>	<b>343 762</b>

Les amortissements de l'exercice (corporelle & incorporelle), s'élevant à **5 537 DT**, ont été calculés sur des bases et selon des méthodes comparables à celles des exercices précédents telles que décrites à la note 2.2. **Le tableau d'amortissement est présenté en Annexe 2**

### **Note 6 : Immobilisations financières**

Les immobilisations financières s'élèvent à 31 888 563 DT à la clôture de 2019, contre 31 838 563 DT à la fin de 2018, et se détaillent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
TITRES DE PARTICIPATION (ANNEXE1)	31 888 563	31 838 563
DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES	-	99 096
PROVISION / DEPRECIATION IMMOBILISATIONS FINANCIERES	- 26 316 639	- 26 316 639
<b>Total</b>	<b>5 571 924</b>	<b>5 621 020</b>

La société a estimé le risque sur les titres de participations à 26 316 639 DT et ce montant a été provisionné.

### **Note 7 : Autres actifs non courants**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2019 un solde net de 83 771 DT par rapport à 247 356 DT de l'année précédente et se détaillent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
CHARGES ENGAGÉES / INTRODUCTION EN BOURSE	74 173	74 173
CHARGES ENGAGÉES HB CONSULTING	31 500	31 500
CHARGES ENGAGÉES BERT	26 760	26 760
CHARGES ENGAGÉES 3H PARTNERS	77 000	77 000
FRAIS DE PUBLICITÉ SERVIPRINT	31 740	31 740
NOTATION EMPRUNT OBLIGATAIRE FITCH RATING	27 000	27 000
FRAIS D'ÉMISSION DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE	210 001	210 001
CHARGES TUNISIE VALEURS	193 738	193 738
CHARGES CGF	242 502	242 502
CHARGES CMF	11 000	11 000
CHARGES GESTION	90 001	90 001
CHARGES TUNISIE VALEURS	360 000	360 000
RÉSORPTION 2009	- 24 724	- 24 724
RÉSORPTION 2010	- 32 725	- 32 725
RÉSORPTION 2011	- 41 644	- 41 644
RÉSORPTION 2012	- 25 920	- 25 920
RÉSORPTION 2013	- 108 441	- 108 441
RÉSORPTION 2014	- 169 279	- 169 279
RÉSORPTION 2015	- 145 981	- 145 981
RÉSORPTION 2016	- 148 179	- 148 179
RÉSORPTION 2017	- 222 718	- 222 718

RÉSORPTION 2018	- 208 448	- 208 448
RÉSORPTION 2019	- 163 585	

<b>Total Autres Actifs Non courants</b>	<b>83 771</b>	<b>247 356</b>
---	---------------	----------------

**Note 8 : Clients et comptes rattachés**

Les clients et comptes rattachés ont augmenté de 429 320 DT en passant de 9 522 027 DT au 31/12/2018 à 9 951 347 à la clôture de l'exercice 2019.

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
CLIENTS LOCAUX	-	-
CLIENTS, FACTURES A ETABLIR	-	-
CLIENTS EFFETS A RECEVOIR	-	-
PROVISION SUR LES COMPTES CLIENTS	- 9 522 027	- 9 522 027
EN COURS DE PROD.DE SERVICE		
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	9 951 347	9 522 027
<b>Total</b>	<b>429 319</b>	<b>0</b>

**Note 9 : Autres actifs courants**

Cette rubrique présente au 31 décembre 2019 un solde brute de 31 049 498 DT par rapport à 31 303 316 DT de l'année précédente soit une variation négative de 253 818 DT :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
RS/CAPITAUX 20%	3 213	
RS SOUS TRAITANT 1,5%	116	
RS/ CAPITAUX 20% IMPUTABLE	416 091	
RETENUES A LA SOURCE	14 551	350 208
ACOMPTES PROVISIONNELS	-	-
CREDIT TVA A REPORTER	-	-
DROIT DE TIMBRE	367	-
IMPOT DIFFERE IS	1 126 986	1 126 986
TVA COLLECTEE 19%	887	-
ASSOCIES COMPTE COURANT	-	-
CHARGES CONSTATES D'AVANCE	-	-
COMPTE DE GROUPE SERVIPRINT	29 592	27 653
COMPTE DE GROUPE SERVITRADE	1 174 647	1 756 877
COMPTE DE GROUPE SERVITRA	25 905 965	25 685 203
COMPTE DE GROUPE SERVICOM SCI	222 960	212 081
COMPTE DE GROUPE SERVIRAMA	740 929	740 929
COMPTE GROUPE SERVICOM AFRIQUE	4 465	4 465
COMPTE GROUPE SERVILIFT SA	111 503	101 688
COMPTE GROUPE SERVICOM SERVICES	473 473	473 473
COMPTE GROUPE SERVICOM EUROPE	0	0

SERVITRADE ALGERIE	96 166	96 166
AL SHOUROUK	177 656	177 656
ASSOCIES COMPTE COURANT	60	60
DEBITEURS DIVERS	549 116	549 116
CHARGE CONSTATE D'AVANCE	756	756
PDTS A RECEVOIR		
Solde Brute	<b>31 049 498</b>	<b>31 303 316</b>
PROVISION / AUTRES ACTIFS COURANTS	- 28 522 559	- 28 166 230
<b>Total</b>	<b>2 526 939</b>	<b>3 137 087</b>

La société a estimé le risque sur les actifs courants à **28 522 559 DT** et ce montant a été provisionné. Ce montant est relatif principalement à la provision sur les CCA octroyés aux sociétés du groupe soit pour la somme de **27 623 788 DT** et le compte Débitéur Divers pour la totalité soit **898 770 DT**.

**Note 10 : Liquidités et équivalents de liquidités :**

La trésorerie (actif) de la société se présente comme suit :

Rubrique	Solde 2019	Solde 2018
ATB		
STB	3 304	3 524
BTK		61
ABC	13 529	14 281
ATTIJARI BANK		
BTE		
UBCI	2 366	2 498
AMEN BANQUE		
BIAT	32 423	23 353
CAISSE	25 934	3 070
<b>Total</b>	<b>77 555</b>	<b>46 788</b>

**Note 11 : Capitaux propres :**

Les capitaux propres et passifs se présentent ainsi :

<u>DESIGNATION</u>	2018	Mouvements de l'exercice	2019
Capital social	11 874 000		11 874 000
Prime d'émission	30 802 582		30 802 582
Réserve légale	235 800		235 800
Modifications comptables affectant les résultats reportés	(406 449)		(406 449)
Résultats reportés			(59 806 027)
Réserve Facultative	(6 029 363)		(6 029 363)
Total des capitaux propres avant affectation du résultat de l'exercice			

Résultat de l'exercice 2017			
Résultat de l'exercice 2018	(59 806 027)		
Résultat de l'exercice 2019		( 3 352 834 )	( 1 630 480 )
<b>Total des capitaux propres après affectation</b>	<b>(23 329 456)</b>	<b>( 3 352 834 )</b>	<b>( 26 682 291 )</b>

Note sur le Résultat par Action :

Rubrique	Solde 2019	Solde 2018
Résultat de l'exercice	- 3 352 834	- 59 806 027
Nombre d'actions	11 874 000	11 874 000
<b>Résultat par Action</b>	<b>--0.282</b>	<b>-5,037</b>

### **Note 12 : Emprunts**

Cette rubrique affiche un solde brut de 7 873 840 DT à la clôture de l'exercice 2019, contre 7 200 000 DT à la clôture de l'exercice précédent. Cette variation est détaillée comme suit :

Rubrique	Solde 2019	Solde 2018
EMPRUNT OBLIGATAIRE	7 873 840	7 200 000
<b>TOTAL</b>	<b>7 873 840</b>	<b>7 200 000</b>

Désignation	Principal au 31/12/2019	Mobilisation de crédit d'investissent	Variation : Reclassement Échéance à moins d'un an	Échéance à plus d'un an
EMPRUNT AUPRES ET FIN	7 873 840	0	673 840	7 200 000
<b>Total</b>	<b>7 873 840</b>	<b>0</b>	<b>673 840</b>	<b>7 200 000</b>

### **Note 13 Fournisseurs et comptes rattachés :**

Les comptes des fournisseurs se présentent comme suit :

Rubrique	Solde 2019	Solde 2018
FOURNISSEURS D'EXPLOITATION	787 671	752 415
FOURNISSEURS EFFETS A PAYER	79 874	57 455
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	6 583	
<b>Total</b>	<b>874 129</b>	<b>809 870</b>

### **Note 14 : Autres passifs courants :**

Les comptes autres passifs courants se présentent comme suit :

Rubrique	Solde 2019	Solde 2018
PROVISION RC	1 509 368	1 519 050
RECEVEUR DE FINANCE	1 643 366	1 151 410
PERSONNEL REMUNERATION DUES	5 797	57 499
TCL A PAYER	43	
TVA/CA NON ENCORE ENCAISSEE	881 994	881 994
C N S S	188 960	167 470
CHARGES A PAYER	66 215	62 628
PROVISION / CONGES	26 053	148 235

CREDITEURS DIVERS		
COMPTE GROUPE SERVICOM EUROPE	27 194	27 194
ASSOCIES OPERATIONS SUR CAPITAL		
COMPTE GROUPE SERVIPRINT		
COMPTE GROUPE SERVITRADE		
COMPTE GROUPE SERVICOM IT	1 798 902	1 714 902
COMPTE GROUPE SERVITEL	3 303 624	3 109 405
COMPTE GROUPE SERVICOM HOLDING	381 059	409 383
COMPTE GROUPE SERVILIFT SCI	227 000	227 000
COMPTE GROUPE SERVICOM PREFA	9 002 171	8 473 623
COMPTE GROUPE SERVICOM INDUSTRIE	4 145 641	3 495 766
<b>Total</b>	<b>23 207 389</b>	<b>21 445 559</b>

### **Note 15 : Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se présentent comme ainsi qu'il suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
ECHEANCE A MOINS D'UN AN / EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 800 000	1 800 000
BILLETTS DE TRESORERIE A COURT TERME		
INTERETS COURUS/EMPR OBLIG	815 904	400 318
INTERETS COURUS BT		
ATB	9 379	3 162
AMEN BANQUE	586	126
BH	128 286	107 336
BTK	4 256	
ATTIJARI BANK TUNIS	213	99
AL BARAKA	30	
BTE	727 231	685 638
<b>Total</b>	<b>3 485 885</b>	<b>2 996 680</b>

### **Note 16 : Ventes**

Elles se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
CHIFFRE D'AFFAIRE CORPORATE		243 304
CA PRESTATION DE SERVICES	393 210	1 831 491
VARIATION DES CLIENTS, FACTURES A ETABLIR		-32 163
<b>Total</b>	<b>393 210</b>	<b>2 042 632</b>

### **Note 17 : Autres Produits d'Exploitations**

Ils se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
Reprises sur provision	0	0
Subvention d'exploitation	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

**Note 18 : Achats consommés**

Ils se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
ACHATS FOURNITURES & AUTRES APPRO		
VARIATION DES STOCKS		
SOUS TRAITANCE & PRESTATIONS	24 538	55 359
ACHAT IMPORT		
MAGASINAGE+TIMBRAGE		
FRAIS DOUANIER		
LOCATION & TRANSPORT SUR ACHATS		
FOURNITURES ADMINISTRATIVES	35	155
GASOIL	233	40 535
ACHAT APPEL D'OFFRES		
<b>Total</b>	<b>24 805</b>	<b>96 049</b>

**Note 19 : Charges de Personnels**

Elles se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
SALAIRES ET COMPLEMENTES DE SALAIRES	171 752	677 019
CHARGES SOCIALES LEGALES	26 226	52 385
CNSS RGIME INDEPENDANT	1 446	5 619
<b>Total</b>	<b>199 423</b>	<b>735 024</b>

**Note 20 : Dotations aux amortissements et aux provisions :**

Les Dotations aux Provisions se présentent comme suit :

<b>RUBRIQUE</b>	<b>Provision 2019</b>
<b>Provisions sur les comptes courants associés</b>	
SERVICOM SCI	55 803
SERVIPRINT	29 592
SERVICOM AFRIQUE	4 465
SERVILIFT SA	13 374
SERVICOM SERVICES	32 335
SERVITRA	25 905 965
<b>Reprise/Provisions sur les comptes courants associés SERVITRA</b>	- 25 685 203
<b>Sous total Provisions &amp; Reprise sur les comptes courants associés</b>	<b>356 329</b>
<b>Provisions sur produit et cautionnement</b>	<b>1 399</b>
<b>Provisions sur CNSS non réglée</b>	<b>68 090</b>
<b>Provisions Pour Risque</b>	<b>19 925</b>

<b>Dotations aux provisions résorption charge à payer</b>	<b>117 737</b>
<b>Reprise/ Provisions TO 2018</b>	<b>-97 697</b>
<b>Dotation aux AMT immo.corporelles</b>	<b>5 537</b>
<b>TOTAL DES PROVISIONS</b>	<b>471 320</b>

*Voir en Annexe 2 Dotations aux amortissements*

**Note 21 : Autres charges d'exploitation**

Ils se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
ENTRETIENS ET REPARATIONS	323	
MAINTENANCE	5 523	
PRIMES D'ASSURANCE	3 587	3 587
HONORAIRES	93 290	96 001
PUBLICITE PUBLICATIONS RELATIONS PUBLIQUES	1 078	7 872
DEPLACEMENTS MISSIONS		
RECEPTION	-	1 200
FRAIS POSTAUX ET DE TELECOMMUNICATION	5 002	5 828
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	2 331	15 804
COMM/OPERATION FINANCIERE	10 398	36 275
TFP	4 999	11 042
FOPROLOS	2 500	5 521
TCL	935	3 227
DROIT D'ENREG&TIMBRES	283	1 125
TAXES/VEHICULES		
DROIT DE MUNICIPALITE		59
<b>Total</b>	<b>130 249</b>	<b>187 542</b>

**Note 22 : Charges Financières**

Elles se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
INTÉRÊTS DECOUVERT MOBILISE	60 463	34 558
INTÉRÊTS / OC		
AUTRES CHARGES FINANCIERES	16 466	
PERTE/CHANGES		
<b>Total des Intérêts financiers liés à l'exploitation</b>	<b>76 929</b>	<b>34 558</b>
INTÉRÊTS / BT	-	53 455
INTERET/PRET A PAYER FILIALES	2 008 955	1 278 579
RESORPTION FRAIS / EO	45 849	55 947
INTÉRÊTS / EMPRUNT OBLIGATAIRE	1 089 426	894 482
<b>Total des Intérêts financiers liés au financement des sociétés du groupe</b>	<b>3 144 230</b>	<b>2 282 464</b>
<b>Total des Charges financières</b>	<b>3 221 159</b>	<b>2 317 021</b>

**Note 23 : Produits financiers**

Ils se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
PRODUITS FINANCIERS / SICAV		1 224
INTERETS / COMPTES COURANTS / FILIALES	399 305	1 751 040
<b>Total</b>	<b>399 305</b>	<b>1 752 264</b>

**Note 24 : Autres gains**

Ils se présentent comme suit :

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
DIVERS GAINS	4 579	16 998
<b>Total</b>	<b>4 579</b>	<b>16 998</b>

**Note 25 : Autres pertes ordinaires**

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
DIVERS PERTES ORDINAIRES	34	20 037
PERTE EXCEPTIONNELLE	5 242	20 016
<b>Total</b>	<b>5 276</b>	<b>40 053</b>

**Note 26 : Variation des créances :**

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
CREANCES CLIENTS AU 31/12/2018	9 522 027	7 083 852
CREANCES CLIENTS AU 31/12/2019	- 9 951 347	- 9 522 027
<b>VARIATION DES CREANCES</b>	<b>- 429 320</b>	<b>2 438 175</b>

**Note 27 : Variation des autres actifs courants**

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2018	31 303 316	32 286 578
AUTRES ACTIFS COURANTS AU 31/12/2019	- 31 049 498	- 31 303 316
<b>VARIATION DES AUTRES ACTIFS COURANTS</b>	<b>253 818</b>	<b>983 262</b>

**Note 28 : Variation des Fournisseurs**

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
TOTAL DES FOURNISSEURS AU 31/12/2018	- 809 870	- 897 250
TOTAL DES FOURNISSEURS AU 31/12/2019	874 129	809 870
<b>VARIATION DES FOURNISSEURS</b>	<b>64 259</b>	<b>- 87 380</b>

### **Note 29 : Variation des Autres Passifs Courants**

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
AUTRES PASSIFS COURANTS AU 31/12/2018	-21 445 559	- 16 949 670
AUTRES PASSIFS COURANTS AU 31/12/2019	23 207 389	21 445 559
<b>VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS</b>	<b>1 761 829</b>	<b>4 495 889</b>

### **Note 30 : Décaissements sur acquisition d'immobilisation Corporelles et Incorporelles**

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### **Note 31 : Décaissements affectés au remboursement des emprunts**

<b>Rubrique</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
ECHÉANCE A MOINS D'UN AN / AQUIS LEASING	-	-
Remboursement Billets de trésorerie	-	1 000 000
Emprunt obligataire	- 673 840	1 600 000
<b>Total</b>	<b>- 673 840</b>	<b>2 600 000</b>

### **Note 32 Trésorerie de clôture**

<b>Trésorerie à la clôture</b>	<b>Solde 2019</b>	<b>Solde 2018</b>
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES	77 555	46 788
PLACEMENTS SICAV	55 091	50 513
CONCOURS BANCAIRES	- 925 072	- 796 362
<b>Total</b>	<b>-792 426</b>	<b>-669 062</b>

### **Note 33 : Faits marquants de l'exercice :**

L'année 2019 a été marquée par :

- Le non-respect du fonds d'investissement GEM de ses obligations contractuelles vis-à-vis de Servicom. Une demande d'arbitrage a été introduite par deux cabinets d'avocats « Viguié Schmidt & Associés » (Paris) et « DW » (Londres) à la London Court of International Arbitration (LCIA) en date du 12 mars 2019. La requête porte sur un dédommagement d'un montant de 60 MDT. Un expert indépendant (le cabinet FTI) a été nommé afin de confirmer le montant du dédommagement réclamé par la société Servicom S.A.
- Le changement au niveau de la gouvernance du groupe. A la suite de la démission de Mr Majdi Zarkouna de ses fonctions de Président Directeur Général de la société Servicom SA, le Conseil d'Administration de la société en date du 08/02/2019 a décidé de nommer Mr Mourad Dimassi (anciennement Directeur Général Adjoint de Servicom SA) en tant que Président Directeur Général de la société.

- Pour la société SERVITRA :
  - ✓ En date du 26/03/2019, la société SERVITRA a été admise dans le cadre des sociétés bénéficiant des avantages de la loi régissant le redressement des sociétés en difficultés économiques (Loi n° 95-34 du 17 avril 1995 et modifiée par la loi 2016-36) et le juge a désigné Mr Naim KAABI comme administrateur judiciaire.
  - ✓ En date du 02/05/2019, le tribunal de première instance a décidé de suspendre les procédures exécutoires contre la société SERVITRA afin de permettre le recouvrement des créances antérieures à la période de contrôle ou de récupération de biens meubles ou immeubles, ainsi que l'arrêt des décomptes des amendes et des intérêts de retard ainsi que le délai de prescription des dettes.

#### **Note 34 : Evènements postérieurs à la date de clôture**

- L'année 2020 a été marquée par l'évènement COVID-19 en effet:  
Les états financiers du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au mois de mars 2020 et la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.
- La mise en liquidation définitive de la société Servicom IT selon le jugement du 09/01/2021, filiale de Servicom qui était active dans la distribution d'équipements de téléphonie.
- La décision de mise en liquidation de la société SERVITRA selon le jugement du 11/01/2022.
- En date du 08/12/2021, le juge a annoncé qu'il n'a pas eu gain de cause dans la demande de la société SERVICOM en arbitrage internationale intentée devant un arbitre unique sous l'égide de London Court of International Arbitration (LCIA), contre GEM Global Yield Fund .
- Contrôle fiscal pour les années 2016 à 2018 : Le contrôle a été suspendu à cause du COVID-19.

### **Annexe 1 : Les titres de participations**

<b>Libellé</b>	<b>Titres de participations 2019</b>	<b>Provisions Constituées à fin 2019</b>	<b>Solde Net Provisions à fin 2019</b>	<b>% Détention au 31/12/19</b>
SERVITRA	17 537 731	17 537 731	0	99.99%
SERVITRADE	10 903 962	5 602 008	5 301 954	100.00%
SERVITEL	2 199 950	1 980 000	219 950	64.70%
INDUSTRIE	10	0	10	0.00%
SERVICOM PREFA	10	0	10	0.00%
SERVIPRINT	186 144	186 144	0	45.93%

SERVILIFT SA	9 940	9 940	0	99.40%
SERVICOM SCI	149 980	149 980	0	99.90%
SERVICOM IT	0	0	0	0.00%
SERVICOM GIE	400	400	0	33.33%
SERVICOM SERVICES	4 940	4 940	0	98.80%
EUROPE	587 920	587 920	0	98.46%
CHOUROUK	212 825	212 825	0	65.00%
Participation SIRTTP	44 750	44 750	0	45.93%
Rachat action via Mac SA	50 000		50 000	
<b>Total général</b>	<b>31 838 562</b>	<b>26 316 638</b>	<b>5 571 924</b>	

## Annexe 2 : Tableau d'amortissements

Libellé	Taux d'amorti.	Valeur Brute				Amortissements				VCN
		31/12/2018	Acqui. 2019	Cessions 2019	31/12/2019	31/12/2018	Dotations	Régulari sations/ Cess.	31/12/2019	31/12/2019
LOGICIEL	33,3%	2 585			2 585	2 585			2 585	
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>2 585</b>			<b>2 585</b>	<b>2 585</b>			<b>2 585</b>	
PETIT MATERIEL D'EXPLOITATION	33,3%	1 114			1 114	1 114			1 114	
MATERIEL & OUTILLAGE INDUSTRIEL	10%	65 863			65 863	60 520	1 765		62 284	<b>3 579</b>
AGENCEMENT & AMENAGEMENT	10%/20%	9 344			9 344	8 712	138		8 850	<b>494</b>
MATERIEL DE TRANSPORT	12,5%	31 897			31 897	21 724	2 297		24 021	<b>7 875</b>
EQUIPEMENT DE BUREAU	10% / 14,3%	42 576			42 576	39 858	575		40 433	<b>2 143</b>
MATERIEL INFORMATIQUE	33,3% / 14,3%	184 130			184 130	183 107	762		183 869	<b>261</b>
MATERIEL ELECTRONIQUE	33,3% / 15%	8 839			8 839	8 839			8 839	-
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>343 763</b>			<b>343 763</b>	<b>323 873</b>	<b>5 537</b>		<b>329 411</b>	<b>14 353</b>
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</b>		<b>346 348</b>			<b>346 348</b>	<b>326 458</b>	<b>5 537</b>		<b>331 996</b>	<b>14 353</b>

## Annexe 3 : Engagements Hors Bilan

### Cautions reçues des banques :

Banque	Tableau récapitulatif des utilisations des cautions (milliers de Dinars)				
	Cautions d'avance	Cautions Définitives	Cautions de retenue de garantie	Autre	Total utilisé
ATB		203	61		264
BH		43	44	2	89
BTK	14	28	16		58
UBCI		11			11
<b>Total</b>	<b>14</b>	<b>285</b>	<b>121</b>	<b>2</b>	<b>423</b>

### Autres cautions reçues :

- Cautions solidaires de Mr Majdi Zarkouna pour la totalité des engagements bancaires de la société.

### Cautions données :

- Cautions solidaires de la société SERVICOM pour couvrir la totalité des crédits de gestion des sociétés du groupe Servicom auprès de leurs bailleurs de fonds.

### Autres garanties données :

- Un nantissement au premier rang a été donné aux souscripteurs à l'emprunt obligataire de ses participations dans le capital des sociétés SERVITRADE et SERVICOM INDUSTRIE x

# Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM SA,

## Rapport sur l'audit des états financiers

### Opinion avec réserves

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SERVICOM SA qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019 faisant apparaître un total de 8 758 951 dinars , l'état de résultat faisant apparaître une perte nette de (3 352 835) dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie négative de fin de période de (792 426) dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 08 Mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid 19.

À notre avis, à l'exception des incidences du point décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### Fondement de l'opinion avec réserves

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve :

#### 1- Immobilisations Financières et créances liées :

Les titres de participation, telles que présentés dans la note « 06 Immobilisations financières », accusent un solde brut de 31 888 563 TND et se composent de titres de participation dans des sociétés du groupe. Ces titres sont provisionnés à hauteur de 26 316 639 TND ce qui les ramène à une valeur nette de 5 571 924 TND. L'analyse détaillée des deux participations restantes non provisionnées au 31 décembre 2019 soulève une incertitude sur leur correcte valorisation, dont les détails sont comme suit :

#### 1.1 Pour la filiale « SERVITRADE »

Les titres détenus dans le capital de la société « SERVITRADE » s'élèvent à 10 903 962 TND, et sont provisionnés à hauteur de 5 602 008 TND. La créance de SERVICOM détenue sur SERVITRADE s'élève à 1 174 647 TND au 31/12/2019.

- Le pourcentage de détention est de 100%
- Selon le rapport du commissaire aux comptes, la situation nette comptable est positive de 7 114 914 TND au 31/12/2019, y compris un résultat négatif de 460 467 TND. Toutefois, le commissaire aux comptes a émis des réserves au titre d'insuffisance de provisions à hauteur de 2 414 kTND ce qui auraient ramenées la situation nette comptable à 4 700 Ktnd
- Le business plan reçu de la société ne nous donne pas l'assurance que la valeur d'usage de ces titres est supérieure à la valeur comptable actuellement enregistrée.  
Nous précisons que ces business Plan ne sont pas audités.
- La créance figurant au compte courant associés n'est pas payée depuis plus de 12 mois.

Par conséquent, et étant donné ce qui est expliqué ci-dessus, nous ne pouvons pas nous prononcer sur la valorisation de la provision estimée au 31 décembre 2019. A notre avis, une provision complémentaire aurait dû être comptabilisée pour **au moins** 902 520 TND.

### **1.2 Pour la filiale « SERVITEL »**

Les titres détenus dans le capital de la société « SERVITEL » s'élèvent à 2 199 950 TND, et sont provisionnés pour 1 980 000 TND, soit une valeur comptable nette de 219 950 TND.

- Le pourcentage de détention est de 64,7%
- Selon le rapport du commissaire aux comptes la situation nette comptable est positive de 584 030 TND au 31 décembre 2019, et un résultat net de l'exercice bénéficiaire de 220 393 TND. Toutefois, le commissaire aux comptes a émis des réserves au titre d'insuffisance de provisions à hauteur de 287 058 TND ce qui aurait ramené la situation nette comptable à 296 972 TND, soit une quote-part de Servicom SA de 192 141 TND.
- Le résultat bénéficiaire enregistré est relatif aux intérêts sur le compte courant associé SERVICOM.
- La société n'a pas réalisé de chiffre d'affaires depuis au moins deux ans.

Par conséquent, et étant donné ce qui est expliqué ci-dessus et les analyses des états financiers de la dite société au 31 décembre 2019, nous estimons qu'une provision complémentaire aurait dû être comptabilisée pour le reliquat du montant soit 219 950 TND.

### **2- Clients et comptes rattachés :**

La rubrique clients et comptes rattachés comporte principalement des créances sur la société de groupe « SERVITRA » qui s'élèvent au 31/12/2019 à 3 903 018 dinars et sont provisionnées à hauteur de 3 473 699 TND. Toutefois vu la situation d'incertitude quant au caractère recouvrable de ces montants une provision pour la totalité du montant aurait dû être constaté et qui aurait un impact négatif sur le résultat pour 429 319 TND.

### **3- Intérêts sur comptes courants associés :**

- Le compte courant associés envers SERVICOM Industrie est créateur de 4 145 641 TND dinars. Les charges d'intérêts comptabilisés au titre de ce compte sont majorées de 539 191 TND.
- Le compte courant associés envers SERVITRADE est de débiteur de 1 174 647 TND dinars. La société a indument constaté une charge de 257 867 TND au lieu d'un produit de 131 441 TND..

Ces ajustements auraient un impact positif sur le résultat pour 928 499 TND.

### **4- Engagements hors bilan**

Selon l'annexe 3 « Engagements hors bilan », la société SERVICOM SA a donné des cautions solidaires pour couvrir la totalité des dettes bancaires des sociétés du groupe Servicom.

Compte tenu de la non-obtention de réponses à nos demandes d'informations directes auprès des banques, et en l'absence d'information suffisante sur les engagements hors bilan donnés et reçus, et sur les situations bancaires à la date d'émission du présent rapport, nous ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exhaustivité et l'exactitude des engagements hors bilan telle que présentés par l'annexe 3.

### **Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation**

Nous attirons l'attention sur la note 11 des états financiers, qui indique que les capitaux propres de la société après résultat de l'exercice présentent un solde négatif de 26 682 291 dinars au 31 Décembre 2019. Ils sont, par conséquent, inférieurs à la moitié du capital social à la suite du cumul des pertes subies.

La société n'a pas convoqué une assemblée générale extraordinaire en vertu de l'article 388 du code des sociétés commerciales afin de régulariser cette situation.

D'autre part, La société assure le rôle de holding détenant l'ensemble des participations du groupe dont Servitra SA qu'elle détient en totalité, et sur laquelle elle a une créance en compte courant associé et en compte clients totalisant 29 808 983 TND au 31/12/2019.

À la suite de la détérioration de la situation de SERVITRA SA (arrêt d'activité et entrée en redressement judiciaire, résiliation des marchés, non recouvrement des créances auprès de l'état, réévaluation des immobilisations, prise en compte de passifs latents...) des ajustements ont affecté significativement la situation de SERVICOM SA.

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, la filiale SERVITRA a été mise en faillite.

Par ailleurs, il est à noter aussi que, Servicom SA, jouant le rôle de holding, garantit un ensemble d'engagements des filiales dont certaines connaissent des difficultés ce qui pourrait engendrer des risques latents significatifs.

Rappelons que l'une des filiales « SERVICOM IT, a été mise en faillite par décision du juge en date du 09 Janvier 2020.

S'ajoutent à ces événements, les effets éventuels suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes arrêtés le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats de la société et de l'ensemble du groupe au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs.

D'un autre côté, la société SERVICOM SA connaît des difficultés financières principalement de trésorerie, et de ce fait elle a demandé le rééchelonnement des 2 échéances de 2019 de l'emprunt obligataire.

Une assemblée générale spéciale des obligataires a été tenue le 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon de nouvelles conditions (présentées ci-dessus dans le paragraphe d'observation) et en donnant un nantissement sur les titres des sociétés SERVICOM industrie et SERVITRADE

Malgré cela, SERVICOM SA n'a pas procédé au paiement de la première échéance de l'emprunt obligataire après restructuration prévue le 12 décembre 2020.

Aussi, les dettes figurant dans les passifs de la société s'accroissent étant donné que la société n'a pas procédé au paiement de ses fournisseurs, du trésor public, ni des autres sociétés du groupe.

Finalement, la demande d'arbitrage introduite par SERVICOM SA et Servicom Holding contre le fonds d'investissement américain « GEM » en date du 12 mars 2019, et qui a porté sur un dédommagement d'un montant de 60 MDT, a été perdue suite à la décision d'arbitrage prononcée le du 06 décembre 2021.

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a également obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* »

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par SERVICOM Holding. Les impacts de cette décision sur la situation de la société ne peuvent être estimés d'une façon précise à la date d'émission du présent rapport (comme indiqué ci-haut au niveau des paragraphes d'observation).

**Compte tenu des faits mentionnés ci-dessus, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

## **Paragraphes d'observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons l'attention sur les points suivants :

### **1- Situation de la filiale SERVITRA**

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, la filiale SERVITRA a été mise en faillite.

Par conséquent :

- Les titres détenus dans le capital de cette société s'élèvent à 17 537 731 TND sont totalement provisionnés au 31/12/2019.
- Le compte courant associé envers cette société s'élève à 25 905 965 TND est totalement provisionnée au 31/12/2019
- Les créances clients s'élèvent à 3 903 018 dinars et sont provisionnées à l'ordre de 3 473 699 TND. Une réserve est décrite ci-dessus au titre de la partie non provisionné du solde de la rubrique client.

La société SERVICOM SA a donné sa garantie pour l'ensemble des dettes bancaires de sa filiale.

### **2- Affaire GEM**

La note 33 « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui décrit que la société a perdu l'affaire qu'elle a intentée contre le fonds d'investissement américain « GEM Global Yield Fund LLC SCS » et ce à la suite à la décision d'arbitrage prononcée le du 06 décembre 2021.

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de*

*l'arbitrage* ». La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par SERVICOM Holding.

A la date de signature du présent rapport, nous ne pouvons estimer d'une façon précise les impacts de cette décision sur la situation de la société.

### 3- Contrôles fiscaux

La note 14 « Autres passifs courants », qui comporte une provision pour risques et charges au titre des dettes fiscales :

- La société « Servicom SA » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur l'impôt sur les sociétés et l'acompte provisionnel au titre de la période allant de 2010 à 2013.

Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 859 KDT.

- La société « Servicom SA » a fait également l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur les retenues à la source et la TVA collectée au titre des déclarations mensuelles allant de 07/2017 à 12/2017. Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 557 KDT.

A la date de signature du présent rapport, ces affaires suivent actuellement leurs cours devant les juridictions compétentes, et sont totalement provisionnés au niveau des états financiers au 31 décembre 2019.

**Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise.**

D'autre part, la société a reçu, en date du 21 Février 2020, une notification de contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2016 à 2018. Selon la direction, les résultats de ce contrôle ne sont pas encore notifiés à la société étant donné que les travaux des contrôleurs ont été suspendus à cause des événements COVID19.

**Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise**

### 4- Emprunts obligataires

La note 12 des états financiers relative aux emprunts et dettes assimilés : Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société principalement de trésorerie, l'assemblée générale spéciale des obligataires du 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon les nouvelles conditions suivantes :

Libelles de l'emprunt	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
SERVICOM 2016 Fixe	11,6%	5	100	AP annuel	70 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024
SERVICOM 2016 Variable	TMM+4,6	5	100	AP annuel	20 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024

SERVICOM a donné en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au premier rang aux souscripteurs à l'emprunt obligataire de sa participation dans le capital des sociétés SERVITRADE et SERVICOM INDUSTRIE.

Toutefois, le paiement de la première échéance de 12 décembre 2020 n'a pas été effectué par SERVICOM. La direction confirme que des négociations sont en cours avec les détenteurs de ces obligations.

### 5- Impact de la crise sanitaire COVID 19 :

Nous attirons votre attention sur la note 33 « Evénements postérieurs à la date de clôture » des états financiers, qui décrit les effets éventuels suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19.

S'agissant d'un événement non lié aux conditions existantes à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes arrêtés le 31 décembre 2019.

Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.**

## **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans les sections « Fondement de l'opinion avec réserve » et « Incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

### **1 : Evaluation des titres de participation**

#### **Risque identifié :**

Les titres de participation s'élèvent à 31 888 563 dinars au 31 décembre 2019 comme indiqué dans la note 6 « Immobilisations financières ».

A la date d'arrêté des comptes, les titres de participation sont valorisés par la direction de la société « Servicom SA » au minimum entre la valeur nette comptable des titres de participation et la situation nette comptable de la filiale détenue, comme indiqué en note "Principes et méthodes comptables adoptés III.3" des notes aux états financiers.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation est un point clé d'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société « Servicom SA » et du jugement nécessaire à l'appréciation de la valeur à déprécier.

#### **Notre réponse :**

Nos travaux d'audit ont permis de :

- Apprécier les procédures de contrôle mises en place par la société dans le cadre du processus d'évaluation des titres de participation;
- Challenger la méthode d'évaluation adoptée par la société et apprécier le caractère approprié des hypothèses et des modalités retenues pour l'évaluation des titres de participation au regard des critères prévus par les normes comptables concernées ;
- Réaliser des procédures analytiques sur l'évolution du portefeuille titres et des dépréciations correspondantes ;
- et vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

### **2 : Evaluation des comptes intergroupes**

#### **Risque identifié :**

Les sociétés du groupe Servicom réalisent entre elles des opérations d'achats-ventes et de prêts-emprunts. L'impact de ces mouvements réciproques au cours de l'exercice 2019 sur les comptes de la société « Servicom SA » s'établit à :

- Un montant de 32 840 404 dinars comptabilisé en actif correspondant à un solde clients de 3 902 988 dinars, composé principalement par les refacturations des frais de support à la filiale Servitra pour 3 902 988 dinars, et à un prêt intergroupe de 28 937 415 dinars.
- Et à un montant de 18 885 592 dinars comptabilisé au passif correspondant à des dettes intergroupes.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé d'audit compte tenu de la valeur importante des transactions intergroupes durant l'exercice 2019.

## **Notre réponse :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- La collecte d'information sur l'identité des parties liées, sur la nature des relations entre les différentes parties liées, sur toute opération conclue avec les parties liées courant la période, son type et objet ;
- Tester l'efficacité et l'application des contrôles mis en place par la direction pour identifier, comptabiliser et communiquer les relations et opérations avec les parties liées ;
- Inspection et analyse des documents comptables, contractuelles ou autres documents en relation avec les opérations conclues entre les parties liées.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

### **Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité incombe à la direction.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale :**

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au titre des exercices 2019, 2020 et aux états financiers semestriels au 30 juin 2019 au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 tels que prévus au niveau des articles 3, 3 bis, 3ter, 3 quater, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

#### **Régularité des comptes de la société**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à la vérification de la régularité de la tenue des comptes de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises.

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur. La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas d'observations à formuler sur

la conformité de la tenue des comptes de la société eu égard à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 22 Mars 2022**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL**

**Cabinet Islem RIDANE**

**Mohamed LOUZIR**

**Islem RIDANE**

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes**

Exercice clos le 31 décembre 2019

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM SA,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

Par ailleurs, nos investigations ont révélé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre de cet article.

***A- Conventions et opérations nouvellement réalisées***

La société SERVICOM a conclu le 03 juin 2019 une convention de prestation de service avec « SERVITRA SA » par laquelle SERVITRA confie à SERVICOM l'exécution pour son compte des tâches de gestion administratives. Cette convention n'a pas été autorisée par le conseil d'administration.

Les produits au titre de l'exercice 2019 s'élèvent à 360 767 dinars. La créance envers la société « SERVITRA SA » s'élève au 31 décembre 2019 à 3 902 988 dinars .

***B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures***

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

Le conseil d'administration réuni le 08 mars 2022 a autorisé la poursuite des conventions de comptes courants suivantes :

*Conventions conclues avec SERVICOM PREFA* : Le compte courant SERVICOM PREFA présente un solde créditeur de 9 002 171 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des charges financières d'un montant de 660 685 DT au cours de l'exercice 2019.

*Compte courant SERVICOM HOLDING* : Le compte courant SERVICOM HOLDING présente un solde créditeur de 381 059 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des charges financières d'un montant de 28 945 DT au cours de l'exercice 2019.

Compte courant SERVICOM SCI : Le compte courant SERVICOM SCI présente un solde débiteur de 222 960 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des produits financiers d'un montant de 13 599 DT au cours de l'exercice 2019.

Compte courant SERVICOM IT : Le compte courant de SERVICOM IT présente un solde créditeur de 1 798 902 DT au 31 décembre 2019.

Compte courant SERVITEL : Le compte courant SERVITEL présente un solde créditeur de 3 303 624 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des charges financières d'un montant de 242 773 DT au cours de l'exercice 2019.

Compte courant SERVITRA : Le compte courant SERVITRA présente un solde débiteur de 25 905 965 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des produits financiers d'un montant de 371 013 DT au cours de l'exercice 2019.

Compte courant SERVITRADE : Le compte courant SERVITRADE présente un solde débiteur de 1 174 647 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des charges financières d'un montant de 257 867 DT au cours de l'exercice 2019.

Compte courant SERVIPRINT : Le compte courant SERVIPRINT présente un solde débiteur de 29 592 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des produits financiers d'un montant de 2 423 DT au cours de l'exercice 2019.

Compte courant SERVICOM INDUSTRIE : Le compte courant SERVICOM INDUSTRIE présente un solde créditeur de 4 145 641 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des charges financières d'un montant de 818 684 DT au cours de l'exercice 2019.

Compte courant SERVICOM AFRIQUE : Le compte courant SERVICOM AFRIQUE présente un solde débiteur de 4 465 DT au 31 décembre 2019.

Compte courant SERVILIFT SA : Le compte courant SERVILIFT SA présente un solde débiteur de 111 503 DT au 31 décembre 2019. Ce compte a généré des produits financiers d'un montant de 12 269 DT au cours de l'exercice 2019.

Compte courant SERVICOM SERVICES : Le compte courant SERVICOM SERVICES présente un solde débiteur de 473 473 DT au 31 décembre 2019.

Compte courant SERVILIFT SCI : Le compte courant SERVILIFT SCI présente un solde créditeur de 227 000 DT au 31 décembre 2019.

Compte courant SERVIRAMA : Le compte courant SERVIRAMA présente un solde débiteur de 740 929 DT au 31 décembre 2019.

Compte courant AL SHOUROUK : Le compte courant AL SHOUROUK présente un solde débiteur de 177 656 DT au 31 décembre 2019.

Compte courant SERVICOM EUROPE : Le compte courant SERVICOM EUROPE présente un solde créditeur de 27 194 DT au 31 décembre 2019.

Compte courant SERVITRADE ALGERIE : Le compte courant SERVITRADE ALGERIE présente un solde débiteur de 96 166 DT au 31 décembre 2019.

### **C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

C.1 - Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée par décision du conseil d'administration du 26 octobre 2017. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de l'ordre de 16 146 dinars servie par la société Servicom SA.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint est fixée par décision du conseil d'administration du 10 juillet 2017. Cette rémunération est composée d'un salaire annuel net de l'ordre de 66 000 dinars servie par la société Servicom SA.

C.2 - Les obligations et engagements de la société SERVICOM SA envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, se présentent comme suit (en DT) :

	<b>Charges de l'exercice</b>	<b>Passif au 31/12/2019</b>
Avantages à court terme (PDG)	24 533	-
Avantages à court terme (DGA)	95 534	-
<b>Total</b>	<b>120 067</b>	<b>-</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas relevé l'existence d'autres conventions ou opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

**Tunis, 22 Mars 2022**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir - Membre de D TTL**

**Cabinet Islem RIDANE**

**Mohamed LOUZIR**

**Islem RIDANE**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **SERVICOM**

65 – Rue 8601 Zone Industrielle Charguia I – Tunis

La société SERVICOM publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés au 31 décembre 2019 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 13 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des co-commissaires aux comptes : Mr Mohamed LOUZIR (Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL) et Mr Islem RIDANE.

**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
<b>Actifs immobilisés</b>			
Goodwill		152 249	408 136
Moins : Amortissements		(152 249)	(209 824)
Moins : Provisions		-	(198 312)
	<b>5.1</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Autres immobilisations incorporelles		127 571	207 814
Moins : Amortissements		(97 294)	(135 120)
	<b>5.2</b>	<b>30 276</b>	<b>72 694</b>
Immobilisations corporelles		2 920 235	32 329 662
Moins : Amortissements		(2 315 761)	(23 229 652)
	<b>5.2</b>	<b>604 475</b>	<b>9 100 009</b>
Immobilisations Financières		2 824 659	1 877 286
Moins : Provisions		(2 671 403)	(1 492 961)
	<b>5.3</b>	<b>153 256</b>	<b>384 325</b>
Participations mis en équivalence		120 815	-
Moins : Provisions		-	-
	<b>5.4</b>	<b>120 815</b>	<b>-</b>
<b>Total des actifs Immobilisés</b>		<b>908 822</b>	<b>9 557 028</b>
Autres actifs non courants	<b>5.5</b>	919 346	1 431 238
Actifs d'impôt différés		-	-
<b>Total des Actifs non courants</b>		<b>1 828 167</b>	<b>10 988 266</b>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Stocks		1 315 327	13 227 137
Moins: provisions		(137 600)	(1 539 515)
	<b>5.6</b>	<b>1 177 727</b>	<b>11 687 622</b>
Clients et comptes rattachés		18 082 105	50 067 267
Moins: provisions		(10 566 683)	(36 896 250)
	<b>5.7</b>	<b>7 515 422</b>	<b>13 171 017</b>
Autres Actifs courants		34 692 006	14 022 680
Moins: provisions		(29 231 864)	(3 069 451)
	<b>5.8</b>	<b>5 460 142</b>	<b>10 953 229</b>
Placements et autres actifs financiers	<b>5.9</b>	55 092	121 825
Liquidités et équivalents de liquidités	<b>5.10</b>	412 526	1 487 585
<b>Total des Actifs Courants</b>		<b>14 620 908</b>	<b>37 421 278</b>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<b>16 449 075</b>	<b>48 409 544</b>

**BILAN CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital Social		11 874 000	11 874 000
Réserves Consolidées		(76 996 729)	(10 962 521)
Ecart de conversion consolidé		146 198	146 198
Autres capitaux propres consolidés		30 802 582	30 802 582
Résultat de l'exercice, part du groupe		(14 013 313)	(66 034 208)
<b>Total des capitaux propres - Part du Groupe</b>	<b>5.11</b>	<b>(48 187 261)</b>	<b>(34 173 949)</b>
Intérêts des minoritaires dans le résultat		80 704	(113 767)
Intérêts des minoritaires dans les autres capitaux propres		1 201 907	1 480 286
<b>Total des intérêts minoritaires</b>		<b>1 282 611</b>	<b>1 366 520</b>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes assimilées	<b>5.12</b>	7 873 840	17 980 633
Provisions pour risques et charges	<b>5.13</b>	25 052 181	3 024 233
Passifs d'impôt différés		-	-
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>32 926 021</b>	<b>21 004 866</b>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Fournisseurs et comptes rattachés	<b>5.14</b>	1 676 763	13 695 183
Autres passifs courants	<b>5.15</b>	22 198 653	22 470 609
Concours bancaires et autres passifs financiers	<b>5.16</b>	6 552 288	24 046 315
<b>Total des passifs Courants</b>		<b>30 427 704</b>	<b>60 212 107</b>
<b>Total des passifs</b>		<b>63 353 726</b>	<b>81 216 973</b>
<b>Total capitaux propres, intérêts des minoritaires et pas:</b>		<b>16 449 075</b>	<b>48 409 544</b>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(Exprimé en dinars)

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	6.1	4 963 244	20 633 549
Autres produits d'exploitation		-	831
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>4 963 244</b>	<b>20 634 380</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Variation de stocks de produits finis	6.2	-	(140 968)
Achats consommés	6.3	(3 684 346)	(23 950 973)
Charges de personnel	6.4	(600 749)	(4 097 442)
Dotations aux amortissements et aux provisions	6.5	(9 174 913)	(47 240 977)
Autres charges d'exploitation	6.6	(623 849)	(3 301 577)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(14 083 858)</b>	<b>(78 731 937)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(9 120 614)</b>	<b>(58 097 557)</b>
Charges financières nettes	6.7	(2 800 864)	(7 128 179)
Produits des placements		401 128	6 540
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	5.4	(2 263 431)	-
Autres gains ordinaires	6.8	18 213	448 766
Autres pertes ordinaires	6.9	(58 179)	(1 346 988)
<b>Résultat des activités ordinaires avant impôt</b>		<b>(13 823 748)</b>	<b>(66 117 418)</b>
Impôt sur le résultat	6.10	(108 861)	(30 557)
<b>Résultat des activités ordinaires après impôts</b>		<b>(13 932 609)</b>	<b>(66 147 975)</b>
Eléments extraordinaires		-	-
<b>Résultat Net de l'Exercice</b>		<b>(13 932 609)</b>	<b>(66 147 975)</b>
<b>Part des minoritaires dans le résultat</b>		<b>(80 704)</b>	<b>113 767</b>
<b>Résultat Net - Part du groupe</b>		<b>(14 013 313)</b>	<b>(66 034 208)</b>
Effet des modifications comptables		-	-
<b>Résultat net</b>		<b>(13 932 609)</b>	<b>(66 147 975)</b>

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
(Exprimé en Dinars)

	Exercice clos le 31 décembre		
	Notes	2019	2018
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
<b>Résultat net</b>		(13 932 609)	(66 147 975)
Ajustements pour :			
- Amortissements et provisions		8 840 071	45 302 933
- Résorption Frais préliminaires et charges à répartir		163 314	331 395
- Plus / moins values sur cession d'immobilisations		38 899	-
- Intérêts courus		1 095 082	27 689
- Variations des :			
- Stocks		1 965 086	3 402 025
- Créances		(2 283 179)	12 638 476
- Autres actifs courants		(11 897 515)	3 553 105
- Fournisseurs et autres dettes		13 741 766	5 737 870
Ecart de conversion		-	72 696
Modifications comptables		-	(7 701 662)
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>(2 269 085)</b>	<b>(2 783 448)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Acquisitions/sorties de filiales et co-entreprises, nettes de la trésorerie acqu		16 858 139	-
Décaissements sur acquisition d'immo. Corp. Et Incorp.		(18 621)	(296 666)
Décaissements sur acquisition d'immobilisations financières		(35 670)	-
Décaissements sur acquisition des autres actifs non courants		-	(411 127)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles		112 087	3 129 352
Encaissements provenant des immobilisations financières		-	23 195
<b>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</b>		<b>16 915 936</b>	<b>2 444 754</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Encaissement suite à l'émission d'actions		-	-
Décaissements affectés au remboursement des emprunts		(6 615)	(2 941 450)
Encaissements provenant des emprunts		-	9 376 000
Décaissements affectés au remboursement des BT		-	(1 000 000)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>(6 615)</b>	<b>5 434 550</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>14 640 235</b>	<b>5 095 856</b>
Trésorerie au début de l'exercice		(18 098 546)	(23 194 402)
<b>Trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<b>7.2</b>	<b>(3 458 311)</b>	<b>(18 098 546)</b>

# NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ARRÊTÉS AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars - DT)

## **1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ MÈRE**

---

SERVICOM S.A est une société anonyme au capital de 11.874.000 DT, composé de 11.874.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

Le siège social de la société mère est sis à Tunis, 65 Rue 8601, Zone industrielle Charguia 1, 2035 Cité El Khadhra-Tunisie. Elle est dirigée par un conseil d'administration.

La société mère est soumise au régime fiscal de droit commun.

## **2. RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS**

---

Les états financiers consolidés du groupe sont établis conformément aux dispositions de la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, relative au Système Comptable des Entreprises, du décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité, et des Normes Comptables Tunisiennes dont notamment les Normes Comptables Techniques n° 35 à 38 publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 1<sup>er</sup> décembre 2003.

## **3. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS**

---

Les états financiers consolidés sont élaborés en appliquant les principes et conventions comptables prévus par le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du Cadre Conceptuel de la Comptabilité et des méthodes comptables prévues par les Normes Comptables Techniques applicables en la circonstance.

### **3.1. Utilisation d'estimations et du jugement :**

---

#### **3.1.1- Estimations :**

La préparation des états financiers consolidés nécessite l'utilisation d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de la valeur des actifs et des passifs, l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que les produits et charges de l'exercice.

Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour. Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les estimations significatives réalisées par le Groupe pour l'établissement des états financiers portent principalement sur :

- L'évaluation de la valeur récupérable des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- L'évaluation des provisions pour dépréciation des actifs.

### **3.1.2- Jugement :**

Outre l'utilisation d'estimations, le Groupe a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas en particulier pour la comptabilisation des impôts différés.

## **3.2. Principes de consolidation :**

---

### **3.2.1- Périmètre de consolidation**

Les comptes consolidés de la société mère regroupent l'ensemble des entités sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe (importance relative) ou celles nécessitant un effort inconsidéré pour la collecte de l'information financière nécessaire aux traitements de consolidation (avantages-coûts).

Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle le Groupe obtient effectivement son contrôle.

Sont exclues du périmètre de consolidation les entités pour lesquelles les titres de participation ont été acquis uniquement en vue d'une cession ultérieure dans un avenir proche. Lorsque des restrictions sévères et durables mettent en cause la capacité du groupe à contrôler la politique d'exploitation et les actifs d'une filiale ou d'une participation, celle-ci est également exclue du périmètre de consolidation.

### **3.2.2- Méthodes de consolidation**

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale. Le Groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle exclusif existe lorsque le Groupe détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale. En outre, le contrôle est présumé exister lorsque le Groupe détient directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entité, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne ; il est attesté lorsque le Groupe dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

Les entités sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le Groupe possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles stratégiques liées à l'activité nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

Les entités sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle. Elle est présumée si le Groupe détient, directement ou indirectement, 20% ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si le Groupe y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique "Participations mises en équivalence" et au niveau de la rubrique de capitaux propres appropriée. L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique "Participations mises en équivalence".

Si la quote-part du Groupe dans les pertes d'une entité mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entité, le groupe cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entité associée sont provisionnées uniquement lorsque le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'il a effectué des paiements pour le compte de l'entité.

Les intérêts minoritaires sont présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère. Les intérêts minoritaires dans le résultat du groupe sont également présentés séparément.

Les pertes revenant aux minoritaires dans une filiale consolidée peuvent être supérieures aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres de la filiale. Cet excédent et toutes les pertes futures relatives aux minoritaires sont imputés aux intérêts majoritaires sauf si les minoritaires ont une obligation irrévocable de compenser les pertes et sont capables de le faire. Si la filiale dégage par la suite des bénéfices, les intérêts majoritaires se voient allouer la totalité de ces bénéfices jusqu'à ce que la part des pertes relatives aux minoritaires antérieurement imputée aux majoritaires ait été recouvrée.

### ***3.2.3- Règles de consolidation***

Les états financiers consolidés sont établis en utilisant des méthodes comptables uniformes pour des transactions et autres événements semblables dans des circonstances similaires.

- ***Intégration globale des filiales***

L'ensemble des filiales contrôlées exclusivement par la société mère est consolidé par intégration globale, quelque soit leur secteur d'activité.

Les états financiers des entreprises consolidées sont retraités afin de les rendre conformes aux règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation du groupe.

- ***Elimination des opérations réciproques***

Les soldes réciproques résultant d'opérations réalisées entre sociétés consolidées du Groupe ainsi que les opérations elles-mêmes, y compris les produits, les charges et les dividendes, sont éliminés. Les profits et les pertes réalisés du fait de cessions d'actifs à l'intérieur du Groupe sont éliminés, sauf dans l'hypothèse où l'actif cédé est considéré comme durablement déprécié.

- ***Coût d'acquisition des titres, écart d'acquisition et écart d'évaluation***

- (a) Coût d'acquisition des titres***

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur majoré des coûts considérés comme significatifs directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôts correspondante.

### ***(b) Ecarts d'acquisition***

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur des actifs et passifs identifiables de l'entreprise acquise lors de chaque transaction portant sur l'acquisition d'une part d'intérêt significative.

Chaque fois que des informations ont été disponibles, les écarts d'acquisition ont été identifiés et constatés à l'actif sous l'intitulé "Goodwill" pour les filiales.

Les écarts d'acquisition positifs (Goodwill) sont amortis linéairement sur une période, qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Les écarts d'acquisition négatifs ou profits résultant d'une acquisition avantageuse (Goodwill négatif) sont repris en résultats consolidés selon les règles suivantes :

- La fraction n'excédant pas, au jour de l'acquisition, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs non monétaires identifiables de l'entité acquise est comptabilisée en produits sur une base systématique sur la durée d'utilité moyenne pondérée des actifs amortissables acquis ;
- La fraction qui excède, au jour de l'acquisition, la part du Groupe dans la juste valeur des actifs non monétaires identifiables de l'entité acquise est comptabilisée immédiatement en produits.

### ***(c) Ecarts d'évaluation***

Les écarts d'évaluation correspondant aux différences entre la juste valeur dans le bilan consolidé des actifs et passifs de l'entité acquise et la valeur comptable de ces éléments sont comptabilisés selon les règles communes applicables aux éléments correspondants. Tout intérêt minoritaire dans lesdits écarts est évalué sur la base de la part lui revenant.

- ***Variation du pourcentage d'intérêt dans une société consolidée***

L'augmentation du pourcentage d'intérêt détenu dans une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation donne lieu à la comptabilisation d'un écart d'acquisition complémentaire amorti selon les règles précisées ci-dessus.

La baisse du pourcentage d'intérêt dans une entreprise demeurant consolidée, notamment à la suite d'une opération sur le capital dilutive pour la société du groupe détenant la participation dans ladite entreprise, donne lieu à la décomptabilisation de l'écart d'acquisition à hauteur de la part d'intérêt sortie.

- ***Déconsolidation***

Les titres conservés par le Groupe dans une filiale déconsolidée sont comptabilisés à la date de sortie du périmètre, à leur valeur comptable de consolidation, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent à cette date, augmentés, éventuellement, de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel.

La valeur comptable de la participation à la date à laquelle elle cesse d'être une filiale est considérée comme son coût par la suite. Celui-ci est figé, sauf dépréciation ultérieure, lorsque sa valeur d'usage devient inférieure à cette nouvelle valeur comptable.

### **3.3. Autres méthodes comptables :**

---

Les principales autres méthodes comptables utilisées par le Groupe pour la préparation de ses états financiers consolidés peuvent être récapitulées comme suit :

#### **3.3.1- Immobilisations incorporelles :**

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées, constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique, sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles du Groupe comprennent les logiciels dissociés du matériel informatique, acquis ou créés, soit pour l'usage interne des sociétés du Groupe soit comme moyen d'exploitation.

L'amortissement des immobilisations incorporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

- Logiciels 03 ans

#### **3.3.2- Immobilisations corporelles :**

Les immobilisations corporelles comprenant les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit du Groupe, des avantages économiques futurs sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service, selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années).

- Petit matériel d'exploitation 03 ans
- Matériel et outillage industriel 10 ans
- Agencement aménagement 10 ans
- Equipements de bureau 07 à 10 ans
- Matériel informatique 03 à 07 ans
- Matériel électronique 6 ans et 8 mois
- Matériel de transport 08 ans

Les immobilisations acquises pour une valeur inférieure à 200 DT sont totalement amorties dès l'année de leur acquisition et ce conformément aux dispositions de l'article 4 du décret n° 2008-492 du 25 février 2008 fixant notamment les taux maximums des amortissements linéaires et la valeur des actifs immobilisés pouvant faire l'objet d'un amortissement intégral l'année de leur utilisation.

### **3.3.3- Pertes de valeurs (Dépréciation) des immobilisations incorporelles et corporelles :**

Conformément aux normes NCT 06 relative aux immobilisations incorporelles et NCT 05 relatives aux immobilisations corporelles, lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché ou des éléments internes indiquent un risque de perte de valeur des immobilisations incorporelles ou corporelles, celles-ci font l'objet d'un test de dépréciation.

- **Indices de pertes de valeur :**

Ce test de perte de valeur n'est effectué pour les immobilisations incorporelles et corporelles que lorsqu'il existe des indices révélant une altération de leur valeur. Celle-ci provient en général de changements importants dans l'environnement de l'exploitation des actifs ou d'une performance économique inférieure à celle attendue.

Les principaux indices de perte de valeur retenus par le Groupe sont :

- Au titre des indices externes :
  - ✓ Changements importants intervenus dans l'environnement économique, technologique, politique ou du marché sur lequel le Groupe opère ou auquel l'actif est dévolu,
  - ✓ Baisse de la demande.
- Au titre des indices internes :
  - ✓ Obsolescence ou dégradation matérielle non prévue dans le plan d'amortissement,
  - ✓ Performance inférieure aux prévisions.

- **Perte de valeur :**

Ces immobilisations incorporelles ou corporelles sont testées au niveau du regroupement d'actifs pertinent (actif isolé ou ensemble d'immobilisations le plus réduit possible) déterminé conformément aux prescriptions de la NCT 05. Dans le cas où la valeur récupérable est inférieure à la valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants ou une provision pour dépréciation s'il est jugé que la réduction de valeur n'est pas irréversible.

Lorsque, pour un actif donné, il est difficile de déterminer sa valeur récupérable, sa valeur nette comptable devrait être ramenée à hauteur de sa juste valeur. La juste valeur est déterminée par référence au prix de marché, s'il existe un marché actif pour le bien, ou si ce prix ne peut être obtenu, par référence à un prix d'un bien équivalent, ou par référence à d'autres techniques d'évaluation, s'il n'est pas possible de se référer à un prix de marché.

La comptabilisation d'une perte de valeur entraîne une révision de la base amortissable et éventuellement du plan d'amortissement des immobilisations concernées. La perte de valeur est constatée en résultat de l'exercice. Elle est définitive et ne peut être ultérieurement annulée, même si les résultats futurs s'améliorent.

- ***Estimation de la valeur récupérable :***

La valeur récupérable correspond au montant que le Groupe compte tirer de l'usage futur d'un actif, y compris sa valeur résiduelle de cession. Elle est déterminée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus d'un actif ou d'un groupe d'actifs (valeur d'utilité).

Le montant des cash-flows futurs est déterminé sur la durée de vie de l'immobilisation. Il est déterminé par ensemble d'immobilisations le plus réduit possible, à partir duquel il est possible de mettre en évidence un flux de trésorerie indépendant des flux liés à d'autres immobilisations. Pour le calcul des cash-flows, les charges financières ne sont pas prises en compte. Le montant des cash-flows est augmenté de la valeur résiduelle du bien.

Le montant des cash-flows est déterminé à partir de projections et d'hypothèses raisonnablement justifiées.

Les taux d'actualisation sont des taux avant impôts appliqués à des flux de trésorerie non fiscalisés.

### ***3.3.4- Coûts de pré-exploitation :***

Les coûts engagés par les filiales durant la période de pré-exploitation (c'est-à-dire la période qui sépare la date de création effective de la filiale de la date où elle sera prête à fournir systématiquement le service ou le produit prévu) sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "frais de pré-exploitation", parmi les charges reportées, dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- la charge est directement rattachée à la mise en service des différentes composantes du projet, objet de l'activité de la filiale ;
- la charge est de nature marginale (autrement dit, elle n'aurait pas été engagée si la nouvelle entreprise n'avait pas été créée) ;
- il est probable que les activités futures de la filiale permettront de récupérer la charge engagée.

La résorption des coûts de pré-exploitation reportés devrait commencer quand la période de pré-exploitation est terminée selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans. Toutefois, les coûts de pré-exploitation engagés depuis cinq ans, sont entièrement résorbés au cours de la cinquième année de leur engagement, nonobstant la non-entrée en exploitation effective (contrainte imposée par la norme NCT 10 relative aux charges reportées).

### ***3.3.5- Stocks :***

- ***Marchandises destinées à la vente***

Les stocks des filiales sont valorisés à leur prix d'achat majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances, de transit et de fret liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

- ***Travaux en cours***

Les projets en cours d'achèvement sont évalués à leur coût de production à la date de clôture.

### **3.3.6- Emprunts :**

Les emprunts comprennent les crédits de financement du besoin en fonds de roulement (crédits de mobilisation de créances commerciales, découverts en comptes bancaires, ...) ainsi que les emprunts portant intérêts destinés au financement des investissements du Groupe.

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan, sous cet intitulé, et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les primes d'assurance, les commissions d'étude et de mise en place et les commissions d'engagement versés aux banques et aux établissements financiers sont, initialement, imputés en charges reportées, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

### **3.3.7- Provisions pour risques et charges :**

Le Groupe comptabilise une provision pour risques et charges dès lors qu'il existe une obligation actuelle (légale ou implicite) à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler cette obligation sans contrepartie attendue.

### **3.3.8- Charges d'emprunts :**

Les charges d'emprunts sont comptabilisées en résultat financier, sous l'intitulé "Charges financières nettes", à mesure qu'elles sont courues. Lorsqu'elles se rapportent à des actifs qualifiés (immobilisations incorporelles, immobilisations corporelles et stocks nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisés ou vendus), elles sont incorporées dans le coût.

L'incorporation des charges d'emprunt dans le coût d'un actif qualifié commence lorsque des dépenses relatives à cet actif ont été réalisées, des charges d'emprunt sont encourues et les activités indispensables à la préparation de cet actif préalablement à son utilisation ou à sa vente prévue sont en cours. Elle cesse lorsque ces activités sont pratiquement toutes terminées. Par ailleurs, l'immobilisation des charges d'emprunt est suspendue pendant les périodes longues interruptions de l'activité productive.

### **3.3.9- Opérations en monnaies étrangères :**

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en dinars, au niveau des comptes consolidés, sur la base du cours du jour de l'opération en date d'engagement et celui du règlement lors de leur dénouement financier. Les différences de change définitives dégagées sont portées, selon le cas, au niveau des comptes de pertes et gains de changes.

A la date de clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires à court terme libellés en monnaie étrangère sont actualisés en dinars par référence au taux de change en vigueur à cette date. Les pertes et les gains de change latents découlant de cette actualisation sont portés en résultat conformément aux dispositions de la norme NCT 15 relative aux opérations en monnaies étrangères.

### **3.3.10- Avantages bénéficiant au personnel :**

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) correspondent essentiellement à ceux à court terme tels que les salaires, les primes et les indemnités.

Le Groupe comptabilise une charge lorsqu'il a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Les avantages postérieurs à l'emploi consentis par les différentes sociétés du Groupe relèvent de régimes à cotisations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice au titre du régime légal de sécurité sociale, du régime complémentaire et du régime relatif à la réparation des accidents de travail est constaté en charges.

### **3.3.11- Impôts sur le résultat :**

Conformément aux principes généralement admis en Tunisie, le Groupe distingue les impôts courants et les impôts différés.

- ***Impôts courants***

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur propres à chacune des sociétés du Groupe sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

- ***Impôts différés***

Des impôts différés sont comptabilisés lorsque des différences temporelles existent entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales.

Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable (prévue par la norme comptable internationale IAS 12, *Impôts sur le résultat*, n'ayant pas d'équivalent en Tunisie) par référence au taux d'impôt dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt au niveau de l'état de résultat.

### **3.3.12- Résultat de base par action :**

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire de la société mère dans la performance du Groupe au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société mère divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

## **4. PERIMETRE DE CONSOLIDATION**

---

### **4.1. Entités incluses dans le périmètre :**

---

Le périmètre des états financiers consolidés comprend, outre la mère consolidante, dix (10) entités au 31 décembre 2019 contre quatorze (14) au 31 décembre 2018 :

- **Sept (7)** filiales traitées par intégration globale au 31 décembre 2019, contre treize (13) filiales au 31 décembre 2018 ;
- **Une (1)** entité contrôlée conjointement traitée par intégration proportionnelle au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 ;
- 
- **Deux (2)** entreprises associées traitées par mise en équivalence au 31 décembre 2019 contre aucune au 31 décembre 2018.

Les sociétés retenues dans le périmètre de consolidation, le pourcentage de contrôle, et le pourcentage d'intérêt revenants au Groupe se présentent comme suit :

Dénomination sociale	Forme juridique	Pays	Activité	Capital	Qualité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
SERVICOM (société mère)	SA	Tunisie	Télécommunications	11 874 KDT	Mère	100,00%	100,00%	<b>IG</b>
SIRTP-SERVICOM	SARL	Tunisie	Travaux publics	70 KDT	Coentreprise	50,00%	50,00%	<b>IP</b>
SERVIPRINT	SA	Tunisie	Imprimerie, Bureautique et formation	370 KDT	Filiale	99,98%	99,98%	<b>IG</b>
SERVITEL	SA	Tunisie	Télécommunications	3 400 KDT	Filiale	100,00%	100,00%	<b>IG</b>
SERVICOM SCI	SARL	Tunisie	Commerce international	150 KDT	Filiale	99,99%	99,99%	<b>IG</b>
SERVILIFT SA	SA	Tunisie	Fabrication d'Ascenseurs	10 KDT	Filiale	99,50%	99,50%	<b>IG</b>
SERVICOM SERVICES	SARL	Tunisie	Bureau d'études	5 KDT	Filiale	99,00%	99,00%	<b>IG</b>
SERVICOM INDUSTRIE	SA	Tunisie	Fabrication d'Ascenseurs	8 150 KDT	Entreprise associée	17,79%	17,79%	<b>ME</b>
SERVICOM AFRIQUE	SARL	Tunisie	Groupement d'intérêt économique	1,2 KDT	Filiale	100,00%	100,00%	<b>IG</b>
SERVICOM PREFA	SA	Tunisie	Groupement d'intérêt économique	7 500 KDT	Entreprise associée	11,67%	11,67%	<b>ME</b>

**IG :** Intégration globale

**IP :** Intégration proportionnelle

**ME :** Mise en équivalence

#### 4.2. Variations du périmètre en 2019 :

Les modifications apportées au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2019 par rapport à celui retenu pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit :

##### 4.2.1- Sorties du périmètre :

Quatre filiales traitées par intégration globale, lors de l'élaboration, des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018, ont été déconsolidées en 2019 :

Société	Sortie	Nature	Observations
Société SERVITRA (*)	X	Filiale	Perte du contrôle direct consécutive au placement de la société en règlement judiciaire conformément à la loi n°2016-36 du 20 avril 2016 relative aux procédures collectives (Publication parue au JORT du 4 avril 2019)
Société SERVICOM IT (*)	X	Filiale	Perte du contrôle direct consécutive à la mise en faillite de la filiale par jugement du tribunal de 1 <sup>ère</sup> instance de Béja rendu le 28 janvier 2020 après achèvement des procédures de règlement judiciaire prévues par la loi n°2016-36 du 20 avril 2016 relative aux procédures collectives, et ce pour la période de 9 mois.
Société SERVICOM EUROPE (*)	X	Filiale	Perte du contrôle direct consécutive au jugement de liquidation judiciaire prononcé le 28 mars 2019 par le tribunal de commerce de Versailles.
Société SERVILIFT SCI (*)	X	Filiale	Perte du contrôle indirect consécutive à la sortie de la filiale SERVICOM EUROPE qui détient 99,93% des droits de vote dans la société SERVILIFT SCI.

(\*) L'exclusion, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, des quatre sociétés précitées, a donné lieu à la comptabilisation des participations du Groupe dans les trois premières à la valeur comptable de consolidation à cette date, soit la quote-part des capitaux propres consolidés qu'ils représentent, augmentés, éventuellement de la quote-part correspondante dans l'écart d'acquisition résiduel. La contribution de SERVILIFT SCI a été remontée dans la valeur comptable de consolidation de la société SERVICOM EUROPE. (Cf. note 5.3.2)

##### 4.2.2- Changement de méthodes de consolidation :

Suite à la perte du contrôle de la société SERVITRA, les sociétés SERVICOM INDUSTRIE et SERVICOM PREFA dans lesquelles la première détenait une participation directe respective de 82,21% et de 75%, ont été traitées par mise en équivalence suite à la baisse substantielle des pourcentages de contrôle du groupe qui étaient ramenés, respectivement à 17,79% et 11,67%. (Cf. note 5.4)

#### 4.3. Filiales exclues du périmètre :

Les filiales suivantes ont été exclues du périmètre pour indisponibilité de leurs états financiers.

	% de contrôle		% d'intérêt	
	2019	2018	2019	2018
ALCHOUROUK- LYBIE	65,00%	65,00%	65,00%	65,00%
SERVIRAMA - MAROC	84,99%	84,99%	84,99%	84,99%
SERVITRADE – ALGERIE (*)	-	48,90%	-	48,15%

(\*) La participation dans SERVITRADE – ALGERIE est détenue par l'intermédiaire de SERVICOM EUROPE.

La valeur d'usage de la participation dans ces sociétés est reprise sous la rubrique "Immobilisations financières" sous l'intitulé "Titres non consolidés". (Cf. note 5.3.1)

Le Groupe a provisionné la totalité de la valeur des participations de ces sociétés.

## 5. NOTES RELATIVES AUX POSTES DU BILAN CONSOLIDE

### 5.1. Goodwill

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 une valeur comptable nulle.

Les écarts d'acquisition positifs ou Goodwills se détaillent de la manière suivante :

	SERVITRA	SERVIPRINT	Total
<b>Coût d'entrée</b>			
+ En début de l'exercice	255 887	152 249	408 136
+ Acquisitions	-	-	-
- Sorties	(255 887)	-	(255 887)
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>152 249</b>	<b>152 249</b>
<b>Amortissements</b>			
+ En début de l'exercice	57 575	152 249	209 824
+ Dotation de l'exercice	-	-	-
- Régularisations sur Sorties	(57 575)	-	(57 575)
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>152 249</b>	<b>152 249</b>
<b>Provisions pour dépréciation</b>			
+ En début de l'exercice	198 312	-	198 312
+ Dotation de l'exercice	-	-	-
- Régularisations sur Sorties	(198 312)	-	(198 312)
<b>A la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VNC au 31/12/2019</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>VNC au 31/12/2018</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

### 5.2. Immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) et corporelles

Les immobilisations incorporelles (autres que le goodwill) et corporelles portées à l'actif du bilan consolidé totalisent, au 31 décembre 2019, une valeur nette comptable de 634.751 DT contre 9.172.703 DT au 31 décembre 2018.

Le tableau de mouvement des autres immobilisations incorporelles se présente comme suit :

**GROUPE SERVICOM**  
**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS AU 31/12/2019**  
(En Dinars Tunisiens)

Désignation	Taux	VALEURS D'ACQUISITION				AMORT CUMULES	VCN
		VALEURS AU 31/12/2018	ACQUISITIONS/ REGUL 2019	CESSIONS/REGUL 2019	TOTAL AU 31/12/2019	31/12/2019	31/12/2019
Logiciel informatique	33,33%	207 814	13 120	93 364	127 571	97 294	30 276
<b>S.Total des immobilisations incorporelles</b>	-	<b>207 814</b>	<b>13 120</b>	<b>93 364</b>	<b>127 571</b>	<b>97 294</b>	<b>30 276</b>
Petit matériel d'exploitation	33%	1 114	-	-	1 114	1 114	-
Matériel et outillage industriel	10%	2 076 495	267	1 476 136	600 626	473 355	127 271
Agencement aménagement	10%	3 562 779	27 087	2 956 496	633 369	480 702	152 667
Equipements de bureau	10% et 14,28%	794 578	119 587	558 149	356 015	321 142	34 874
Matériel informatique	14,28% et 33,33%	1 107 440	3 968	646 340	465 069	458 911	6 158
Matériel électronique	15%	8 839	-	-	8 839	8 839	-
Matériel de transport	12,50%	24 778 416	91 381	24 014 596	855 202	571 697	283 505
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-
<b>S.Total des immobilisations corporelles</b>	-	<b>32 329 662</b>	<b>242 290</b>	<b>29 651 716</b>	<b>2 920 235</b>	<b>2 315 761</b>	<b>604 475</b>
<b>TOTAL</b>		<b>32 537 476</b>	<b>255 410</b>	<b>29 745 080</b>	<b>3 047 806</b>	<b>2 413 055</b>	<b>634 751</b>

### 5.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières totalisent au 31 décembre 2019 une valeur nette comptable de 153.256 DT contre 384.325 DT au 31 décembre 2018. Leur détail se présente comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 019	2 018
Dépôts et cautionnements		119 361	399 298
Titres de participation non consolidés	<b>5.3.1</b>	1 474 826	1 477 988
Titres de participation déconsolidés	<b>5.3.2</b>	1 230 471	-
<b>Total brut</b>		<b>2 824 659</b>	<b>1 877 286</b>
<i>A déduire</i>			
Provision sur dépôts et cautionnements		(16 105)	(14 973)
Provision sur titres de participation non consolidés	<b>5.3.1</b>	(1 424 826)	(1 477 988)
Provisions sur titres de participation déconsolidés	<b>5.3.2</b>	(1 230 471)	-
<b>Total net</b>		<b>153 256</b>	<b>384 325</b>

#### 5.3.1- Titres de participations non consolidés :

Le portefeuille des participations non consolidées détenu par le Groupe se détaille comme suit :

	2019			2018		
	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette	Valeur Brute	Provisions	Valeur nette
ALCHOUROUK- LYBIE	212 825	(212 825)	-	212 825	(212 825)	-
SERVIRAMA - MAROC	1 212 001	(1 212 001)	-	1 212 001	(1 212 001)	-
SERVITRADE – ALGERIE	-	-	-	53 162	(53 162)	-
AUTRES	50 000	-	<b>50 000</b>	-	-	-
<b>Total</b>	<b>1 474 826</b>	<b>(1 424 826)</b>	<b>50 000</b>	<b>1 477 988</b>	<b>(1 477 988)</b>	<b>-</b>

#### 5.3.2- Titres de participations déconsolidés :

Les participations déconsolidées détenues par le Groupe se détaillent comme suit :

	Date de sortie du périmètre	2019		2018	
		V.C.C	Provisions	Valeur nette	Valeur nette
Titres SERVITRA	01/01/2019	474 317	(474 317)	-	-
Titres SERVICOM IT	01/01/2019	623 507	(623 507)	-	-
Titres SERVICOM EUROPE	01/01/2019	132 647	(132 647)	-	-
<b>Total</b>		<b>1 230 471</b>	<b>(1 230 471)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

V.C.C : Valeur comptable de consolidation

#### 5.4. Participations mises en équivalence

Les participations du Groupe dans les sociétés mises en équivalence concernent exclusivement la société "OOREDOO Tunisie" :

Société	Activité	2019	
		Participation du Groupe en %	Valeur d'équivalence
SERVICOM INDUSTRIE	Fabrication d'Ascenseurs	17,79%	-
SERVICOM PREFA	Fabrication des éléments préfabriqués	11,67%	120 815
<b>TOTAL</b>			<b>120 815</b>

Le détail de la valeur d'équivalence se présente comme suit :

	SERVICOM INDUSTRIE	SERVICOM PREFA
<b>+ Coût d'acquisition des titres</b>	<b>1 450 010</b>	<b>875 010</b>
± Part du groupe dans les réserves de l'entreprise associée	(77 625)	136 851
± Part du groupe dans les résultats de l'entreprise associée de 2019 <sup>(a)</sup>	(1 372 385)	(891 046)
- Dividendes encaissés	-	-
<b>= Valeur d'équivalence à la clôture de l'exercice</b>	<b>-</b>	<b>120 815</b>

(a) = Quote-part dans les résultats d'entreprises mises en équivalence = -2.263.431 DT.

#### 5.5. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se sont établis, au 31 décembre 2019, à 919.346 DT contre 1.431.238 DT au 31 décembre 2018.

La structure de ces autres actifs non courants se présente, par nature, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Frais préliminaires	-	1 861
Charges à répartir	919 346	1 429 377
<b>Total</b>	<b>919 346</b>	<b>1 431 238</b>

## 5.6. Stocks

La ventilation des stocks, par catégorie, se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Stocks de marchandises	1 315 327	5 633 440
Stocks des encours	-	6 277 766
Stocks d'autres approvisionnements	-	1 315 931
<b>Total brut</b>	<b>1 315 327</b>	<b>13 227 137</b>
<i>A déduire</i>		
Provision sur stocks de marchandises	(137 600)	(223 584)
Provision sur stocks d'autres approvisionnements	-	(1 315 931)
<b>Total net</b>	<b>1 177 727</b>	<b>11 687 622</b>

## 5.7. Clients et comptes rattachés

Le détail de cette rubrique se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Clients ordinaires	15 372 176	41 916 432
Clients, effets à recevoir	265 526	56 090
Clients, retenues de garantie	195 771	1 297 181
Clients factures à établir	1 176 664	5 585 126
Clients douteux et litigieux	1 071 968	1 212 438
<b>Total brut</b>	<b>18 082 105</b>	<b>50 067 267</b>
<i>A déduire</i>		
Provision pour dépréciation des créances clients	(10 566 683)	(36 896 250)
<b>Total net</b>	<b>7 515 422</b>	<b>13 171 017</b>

## 5.8. Autres actifs courants

Le détail de cette rubrique se présente, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
Avances Fournisseurs	31 907	1 424 294
Etat, impôt et taxes	3 989 588	9 409 569
Débiteurs Divers	30 585 495	3 020 432
Charges Constatées d'avance	85 015	168 385
<b>Total brut</b>	<b>34 692 006</b>	<b>14 022 680</b>
<i>A déduire</i>		
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(29 231 864)	(3 069 451)

<b>Total net</b>	<b>5 460 142</b>	<b>10 953 229</b>
------------------	------------------	-------------------

### **5.9. Placements et autres actifs financiers**

Les placements effectués par les entités intégrées globalement ont totalisé au 31 décembre 2019 la somme de 55.092 DT contre 121.825 DT au 31 décembre 2018.

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Placements en obligations	-	71 312
Placements en comptes	55 092	50 513
<b>Total</b>	<b>55 092</b>	<b>121 825</b>

### **5.10. Liquidités et équivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont totalisé 412.526 DT au 31 décembre 2019 contre 1.487.585 DT au 31 décembre 2018, soit une variation à la baisse de 1.075.059 DT. Elles se décomposent, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Banques	129 136	1 050 858
Caisses	29 428	21 422
Chèques à encaisser	36 484	263 576
Régies d'avances et accréditifs	217 478	151 729
<b>Total</b>	<b>412 526</b>	<b>1 487 585</b>

### **5.11. Capitaux propres**

Les capitaux propres du Groupe se détaillent, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
<b>Capital social</b>	<b>11 874 000</b>	<b>11 874 000</b>
<b>Réserves consolidées <sup>(1)</sup></b>	<b>(76 996 729)</b>	<b>(10 962 521)</b>
+ Contribution de la société mère	(75 429 400)	(6 028 385)
+ Contribution des filiales bénéficiaires	-	2 339 565
- Contribution des filiales déficitaires	(1 578 641)	(7 225 844)
- Contribution des co-entreprises	(47 913)	(47 857)
- Contribution des entreprises associées	59 225	-

<b>Ecart de conversion consolidé</b>	<b>146 198</b>	<b>146 198</b>
<b>Autres capitaux propres</b>	<b>30 802 582</b>	<b>30 802 582</b>
+ Prime d'émission	30 777 000	30 777 000
+ Autres compléments d'apport	25 582	25 582
<b>Résultat net - part du groupe</b>	<b>(14 013 313)</b>	<b>(66 034 208)</b>
+ Contribution de la société mère	(8 911 842)	(4 377 269)
+ Contribution des filiales bénéficiaires	149 256	615 558
- Contribution des filiales déficitaires	(2 987 319)	(62 272 441)
- Contribution des co-entreprises	-	(56)
- Contribution des entreprises associées	(2 263 407)	-
<b>Total des capitaux propres consolidés <sup>(2)</sup></b>	<b>(48 187 261)</b>	<b>(34 173 949)</b>

(1) Les réserves consolidées correspondent aux résultats accumulés par le Groupe dans les entités incluses dans le périmètre depuis leur entrée jusqu'à la date de clôture de l'exercice précédant celui objet de la publication.

(2) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31/12/2019**

	<b>Capital social</b>	<b>Réserves consolidées</b>	<b>Ecart de conversion consolidé</b>	<b>Autres capitaux propres consolidés</b>	<b>Résultat de l'exercice, part du groupe</b>	<b>Total</b>
<b>Soldes au 31 Décembre 2018</b>	<b>11 874 000</b>	<b>(10 962 521)</b>	<b>146 198</b>	<b>30 802 582</b>	<b>(66 034 208)</b>	<b>(34 173 949)</b>
Transfert des résultats en réserves	-	(66 034 208)	-	-	66 034 208	-
Distribution des dividendes	-	-	-	-	-	-
Résultat de l'exercice 2019, part du groupe	-	-	-	-	(14 013 313)	(14 013 313)
<b>Soldes au 31 Décembre 2019</b>	<b>11 874 000</b>	<b>(76 996 729)</b>	<b>146 198</b>	<b>30 802 582</b>	<b>(14 013 313)</b>	<b>(48 187 261)</b>

## **5.12. Emprunts et dettes assimilées**

Les emprunts et dettes assimilées se détaillent, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Emprunts obligataires	7 873 840	7 200 000
Emprunts bancaires	-	6 487 800
Emprunt CDC	-	2 500 000
Emprunts leasing	-	1 792 834
<b>Total</b>	<b>7 873 840</b>	<b>17 980 633</b>

## **5.13. Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges constituées par le Groupe en couverture de diverses éventualités à incidence future négative ont totalisé au 31 décembre 2019 la somme de 25.052.181 DT contre 3.024.233 DT au 31 décembre 2018 et se détaillent comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Provisions pour garanties données aux banques et aux établissements financiers (*)	23 542 813	-
Autres provisions pour risques et charges	1 509 368	3 024 233
<b>Total</b>	<b>25 052 181</b>	<b>3 024 233</b>

(\*) Provision constituée à hauteur de l'encours des dettes bancaires contractées par la filiale déconsolidée SERVITRA au 31 décembre 2019.

## **5.14. Fournisseurs et comptes rattachés**

Figurent sous cette rubrique les dettes liées à l'acquisition par le Groupe de biens ou de services totalisant au 31 décembre 2019 la somme de 1.676.763 DT contre 13.695.183 DT au 31 décembre 2018. Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Fournisseurs ordinaires	1 496 992	6 409 119
Fournisseurs, effets à payer	178 407	1 578 531
Fournisseurs, retenues de garantie	1 364	1 275 015
Fournisseurs, factures non parvenues	-	4 432 518
<b>Total</b>	<b>1 676 763</b>	<b>13 695 183</b>

### **5.15. Autres passifs courants**

Les autres passifs courants totalisent 22.198.653 DT au 31 décembre 2019 contre 22.470.609 DT au 31 décembre 2018. Ils se présentent comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Avances aux clients	1 231 605	8 904 329
Personnel rémunération dues	37 461	230 095
Dettes provisionnées pour congés payés	80 721	577 330
Etat, impôts et taxes	4 424 119	9 303 643
CNSS	304 906	449 401
Créditeurs Divers	15 796 882	540 233
Charges à payer	322 959	1 108 667
Provisions courantes pour risques & charges	-	1 356 910
<b>Total</b>	<b>22 198 653</b>	<b>22 470 609</b>

### **5.16. Concours bancaires et autres passifs financiers**

Les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent 6.552.288 DT au 31 décembre 2019 contre 24.046.315 DT au 31 décembre 2018. Ils se présentent comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Comptes bancaires créditeurs	1 155 590	6 703 458
Echéances moins d'un an sur emprunts	1 800 000	3 933 242
Crédits Mobilisation des créances	2 770 338	13 004 498
Intérêts Courus	826 360	405 118
<b>Total</b>	<b>6 552 288</b>	<b>24 046 315</b>

## **6. NOTES RELATIVES AUX POSTES DE L'ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**

### **6.1. Revenus**

Les revenus regroupant les produits des activités ordinaires réalisés par le Groupe s'élèvent, au 31 décembre 2019, à 4.963.244 DT contre 20.633.549 DT au 31 décembre 2018.

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Ventes de marchandises	4 570 033	13 462 991
Ventes de travaux	-	7 164 486
Ventes de services	393 210	6 071
<b>Total</b>	<b>4 963 244</b>	<b>20 633 549</b>

### **6.2. Variation de stocks de produits finis**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Variation des encours de produits et services	-	32 163
Variation des travaux encours	-	108 805
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>140 968</b>

### **6.3. Achats consommés**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Achats consommés de matières et fournitures	9 907	9 178 902
Achats de marchandises	1 441 886	4 609 799
Achats d'études et prestations de services	69 810	4 707 904
Achats non stockés de matières et fournitures	197 658	2 052 343
Variation de stocks	1 965 086	3 402 025
<b>Total</b>	<b>3 684 346</b>	<b>23 950 973</b>

### **6.4. Charges de personnel**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Salaires et compléments de salaires	568 607	3 610 443
Charges sociales légales	92 472	428 043
Droits aux congés acquis et non consommés	(60 330)	58 955
<b>Total</b>	<b>600 749</b>	<b>4 097 442</b>

### **6.5. Dotations aux amortissements et aux provisions**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
+ Dotations aux amortissements du goodwill	-	12 794
+ Dotations aux amortissements des autres immobilisations	214 804	10 333 511
+ Dotations aux provisions pour dépréciation du goodwill	-	198 312
+ Dotations aux provisions pour dépréciation des titres déconsolidés	606 964	-
+ Dotations aux provisions pour dépréciation d'autres actifs	32 271 448	34 897 816
+ Dotations aux provisions pour risques et charges	88 015	1 499 050
+ Dotations aux résorptions des charges à répartir	163 314	299 493
- Reprise sur amortissements	-	-
- Reprise de provisions sur créances	-	-
- Reprise de provisions sur stocks	-	-
- Reprise de provisions sur goodwill	(198 312)	-
- Reprise de provisions pour risques et charges	(23 971 319)	-
<b>Total</b>	<b>9 174 913</b>	<b>47 240 977</b>

### **6.6. Autres charges d'exploitation**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
Loyers et charges locatives	30 902	552 676
Entretien et réparation	252 090	2 711 940
Primes d'assurance	23 922	371 038
Honoraires	115 141	(1 303 490)
Publicité	1 495	34 349
Frais de transport	1 527	31 378
Missions et réceptions	63 703	194 307
Frais postaux	15 061	169 407
Services Bancaires et Assimilés	54 767	180 835
Impôts et taxes	42 132	358 380
Charges diverses ordinaires	23 111	757
<b>Total</b>	<b>623 849</b>	<b>3 301 577</b>

#### **6.7. Charges financières nettes**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
+ Charges d'intérêts	2 951 119	6 211 574
- Gains de changes	(165 668)	(52 194)
+ Pertes de changes	15 412	968 799
<b>Total</b>	<b>2 800 864</b>	<b>7 128 179</b>

#### **6.8. Autres gains ordinaires**

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	<b>Au 31 Décembre</b>	
	<b>2 019</b>	<b>2 018</b>
+ Gains sur cession d'immobilisations	-	448 766
+ Autres gains sur éléments non récurrents ou exceptionnels	18 213	-
<b>Total</b>	<b>18 213</b>	<b>448 766</b>

## 6.9. Autres pertes ordinaires

---

Cette rubrique se détaille, comparativement, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
+ Pertes sur cession d'immobilisations	38 899	43 234
+ Pertes sur créances irrécouvrables	5 114	1 134
+ Amendes et pénalités	12 836	1 208 886
+ Autres pertes sur éléments non récurrents ou exceptionnels	1 330	93 734
<b>Total</b>	<b>58 179</b>	<b>1 346 988</b>

## 6.10. Impôt sur le résultat

---

La charge d'impôts sur le résultat se compose de l'impôt courant ou exigible (impôt sur les sociétés) et de la variation des actifs et passifs d'impôt différé (intégrés au bilan). Pour l'année 2019 la charge nette s'élève à 108.861 DT contre 30.557 DT en 2018. Elle se décompose comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 019	2 018
+ Charge des impôts courants de l'exercice (impôts exigibles)	108 761	29 957
+ Contribution sociale de solidarité (CSS)	100	600
+ Charge des impôts différés de l'exercice	-	-
- Produits des impôts différés de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>108 861</b>	<b>30 557</b>

## 6.11. Schéma des soldes intermédiaires de gestion

---

Le schéma des soldes intermédiaires de gestion au titre des exercices clos au 31 décembre 2019 et au 31 décembre 2018 se présente, à base consolidée comme suit :

**Schéma des soldes intermédiaires de gestion au 31 décembre 2019**

<b>Produits</b>		<b>Charges</b>		<b>Soldes</b>	
Ventes des marchandises et autres produits d'exploitation	4 963 244	Coût d'achat des marchandises vendues	3 684 346	<b>Marge commerciale</b>	1 278 897
Revenus et autres produits d'exploitation	-				
Production stockée	-	Ou (Déstockage de production)	0		
Production immobilisée	-				
<b>Total</b>	<b>4 963 244</b>	<b>Total</b>	<b>3 684 346</b>	<b>Production</b>	<b>1 278 897</b>
Production	-	Achats consommés	-	<b>Marge sur coût matières</b>	-
(1) Marge commerciale	1 278 897	(1) et (2) Autres charges externes	581 717		
(2) Marge sur coût matière					
<b>Total</b>	<b>1 278 897</b>	<b>Total</b>	<b>581 717</b>	<b>Valeur ajoutée Brut (1) et (2)</b>	<b>697 180</b>
		Impôts et taxes	42 132		
		Charge de personnel	600 749		
<b>Valeur ajoutée brute</b>	<b>697 180</b>	<b>Total</b>	<b>642 881</b>	<b>Excédent brut ou insuffisance d'exploitation</b>	<b>54 298</b>
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>54 298</b>	<b>ou Insuffisance brute d'exploitation</b>	<b>-</b>		
Autres produits ordinaires	18 213	Autres charges ordinaires	58 179		
Produits des placements	401 128	Charges financières	2 800 864		
		Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	2 263 431		
		Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	9 174 913		
		Impôt sur le résultat ordinaire	108 861		
<b>Total</b>	<b>473 640</b>	<b>Total</b>	<b>14 406 248</b>	<b>Résultat des activités ordinaires</b>	<b>(13 932 609)</b>
Résultat positif des activités ordinaires	(13 932 609)	Résultat négatif des activités ordinaires	-		
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-		
Effets positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-		
		Impôt sur les éléments extraordinaires et sur les modifications comptables	-		
<b>Total</b>	<b>(13 932 609)</b>	<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>Résultat net après modifications comptables</b>	<b>(13 932 609)</b>

## 7. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

### 7.1. Présentation des flux liés à l'exploitation

Les flux liés aux activités d'exploitation sont présentés selon la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat est ajusté des effets des transactions sans effet de trésorerie, des décalages ou régularisations d'entrées ou de sorties de trésorerie passées ou futures liées aux activités opérationnelles et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

### 7.2. Composantes des liquidités et équivalents de liquidités

Pour les besoins de l'élaboration de l'état des flux de trésorerie, les liquidités et équivalents de liquidités figurant au bilan sous cet intitulé sont ajustés pour tenir compte des placements en obligations et en comptes figurant à l'actif sous la rubrique "Placements et autres actifs financiers" ainsi que des comptes courants bancaires créditeurs et des crédits de mobilisation des créances figurant au passif sous la rubrique "Concours bancaires et autres passifs financiers".

Le rapprochement entre les montants figurant dans l'état des flux de trésorerie et les éléments équivalents présentés au bilan se présente comme suit :

	31 Décembre 2019 (1)	31 Décembre 2018 (2)	Variation (1)-(2)
<b>Liquidités et équivalents de liquidités au bilan <sup>(1)</sup></b>	<b>412 526</b>	<b>1 487 585</b>	<b>(1 075 059)</b>
+ Placements en obligations	0	71 312	(71 312)
+ Placements en comptes	55 092	50 513	4 579
- Comptes bancaires créditeurs	(1 155 590)	(6 703 458)	5 547 868
- Crédits Mobilisation des créances	(2 770 338)	(13 004 498)	10 234 160
<b>Liquidités et équivalents de liquidités à l'état des flux de trésorerie</b>	<b>(3 458 311)</b>	<b>(18 098 546)</b>	<b>14 640 235</b>

<sup>(1)</sup> Cf. note 5.10 pour le détail des composantes des liquidités et équivalents de liquidités figurant au bilan.

## 8. NOTE SUR LE RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination, au titre des exercices clos le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2018, se présentent comme suit :

	2 019	2 018
Résultat de l'exercice, attribuable à la société mère (en DT)	(14 013 313)	(66 034 208)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	11 874 000	11 874 000
<b>Perte par action de valeur nominale de 1 DT (en millimes)</b>	<b>(1,180)</b>	<b>(5,561)</b>

La perte par action ainsi déterminée correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le résultat net de l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

## 9. NOTE SUR LES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan du Groupe se présentent, comparativement, comme suit :

### ● **Servicom :**

#### **I - ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise liées	Associés	Provisions
- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnement	423 000	423 000				
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelle						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
t) intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing						
<b>TOTAL</b>	<b>423 000</b>	<b>423 000</b>				
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
t)...						
2 - Engagements reçus						
<b>TOTAL</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
3 - Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore verse						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant de engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
• Etc						
Total						

#### **Autres cautions reçues :**

Cautions solidaires de Mr Majdi Zarkouna pour la totalité des engagements bancaires de la société.

## Cautions données :

Cautions solidaires de la société SERVICOM pour couvrir la totalité des crédits de gestion des sociétés du groupe Servicom auprès de leurs bailleurs de fonds.

## II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement			
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

## • Servitrade :

## I - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise liées	Associés	Provisions
- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnement	<b>1 038 995</b>	1 038 995				
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelle						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus	<b>551 840</b>	551 840				
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
t) intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing						
<b>TOTAL</b>	<b>1 590 835</b>	1 590 835				
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
t)...						
<b>TOTAL</b>						
3 - Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore verse						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						

• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant de engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
• Etc						
<b>Total</b>						

## II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement			
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

### • Servicom Industrie :

## I - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise liées	Associés	Provisions
1. Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnement	<b>137 703</b>	137 703				
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelle						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus	<b>195 285</b>	195 285				
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
t) intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing						
<b>TOTAL</b>	<b>332 988</b>	332 988	-			
2. Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement	<b>650 000</b>		650 000			
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelles						
• hypothèques						
• nantissement	-					

c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
t)...						
<b>TOTAL</b>	<b>650 000</b>	<b>-</b>	<b>650 000</b>			
3 Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore verse						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant de engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
• Etc						
<b>Total</b>						

Cautions solidaires reçues de Mr Majdi Zarkouna pour la totalité de l'encours des contrats leasing et des crédits de gestion.

## II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement			
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

### • SERVITEL :

## I - ENGAGEMENTS FINANCIERS

Type d'encouragements	Valeur Totale	Tiers	Dirigeants	Entreprise liées	Associés	Provisions
- Engagements donnés						
a) Garanties personnelles						
• cautionnement	84 536	84 536				
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelle						
• hypothèques						

• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) Abandon de créances						
t) intérêts restant à payer envers les sociétés de leasing	-	-				
<b>TOTAL</b>	<b>84 536</b>	<b>84 536</b>				
2 - Engagements reçus						
a) garanties personnelles						
• cautionnement						
• aval						
• autres garanties						
b) Garantie réelles						
• hypothèques						
• nantissement						
c) Effets escomptés et non échus						
d) créances à l'exportation mobilisés						
e) abandon de créances						
t)...						
<b>TOTAL</b>						
3 - Engagements réciproques						
• Emprunt obtenu non encore encaissé						
• Crédit consenti non encore versé						
• Opération de portage						
• Crédit documentaire						
• Commande d'immobilisation						
• Commande de longue durée						
• Contrats avec le personnel prévoyant de engagements supérieurs à ceux prévus par 1 convention collective						
• Etc						
<b>Total</b>						

## II - DETTES GARANTIES PAR DES SURETES

Postes concernés	Montant garanti	Valeur comptable des biens donnés en garantie	Provision
• Emprunt obligataire			
• Emprunt d'investissement			
• Emprunt courant de gestion			
• Autres			

### 10. NOTE SUR LES ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

- L'année 2020 a été marquée par l'évènement COVID-19
- 
- La mise en liquidation définitive de la société Servicom IT selon le jugement du 09/01/2020, filiale de Servicom qui était active dans la distribution d'équipements de téléphonie.
- En date de 11/01/2022, le tribunal de première instance annonce la liquidation de la société SERVITRA filiale du groupe spécialisé dans les travaux publics.

- 
- En date du 08/12/2021, le juge a annoncé qu'il n'a pas eu gain de cause dans la demande de la société SERVICOM en arbitrage internationale intentée devant un arbitre unique sous l'égide de London Court of International Arbitration (LCIA), contre GEM Global Yield Fund .
- 
- Les états financiers du Groupe arrêtés au 31 décembre 2019 ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au mois de mars 2020 et la société s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020.
- 
- Contrôle fiscale pour les années 2016 à 2018 : Le contrôle a été suspendu à cause du COVID-19.

## **SERVICOM SA**

---

### **Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019**

---

Messieurs les actionnaires de la société SERVICOM SA,

#### **Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion avec réserves**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société « SERVICOM SA » qui comprennent le bilan au 31 Décembre 2019 faisant apparaître un total de 16 449 075 dinars , l'état de résultat faisant apparaître une perte nette part du groupe de 14 013 313 dinars, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie négative de fin de période de (3 458 311) dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers ont été arrêtés par le conseil d'administration du 08 Mars 2022 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de la crise sanitaire liée au Covid 19.

À notre avis, à l'exception des incidences des points décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserves » de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2019, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

##### **Fondement de l'opinion avec réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserves :

## **1- Périmètre de consolidation**

Le groupe n'a pas intégré dans le périmètre de consolidation la filiale « Servirama » au Maroc dans laquelle il détient 84,9%. Si cette filiale avait été consolidée sur la base des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019, cela aurait eu une incidence sur de nombreux éléments des états financiers consolidés dont l'impact n'a pas pu être déterminé. Toutefois, les états financiers consolidés comportent des écritures de dépréciation des titres de participations et des comptes courant correspondant à cette filiale pour 1 265 KDT.

## **2- Fiabilité de l'information financière pour les filiales non auditées :**

Certaines filiales faisant partie du périmètre de consolidation ne sont pas auditées par des commissaires aux comptes, à titre indicatif « Servicom SCI », « SERVILIFT », « SERVICOM SERVICES »...

D'autre part, nous n'avons reçu aucun document juridique arrêtant les états financiers de ces sociétés au 31 décembre 2019, ce qui ne nous permet pas de nous assurer de l'exhaustivité des opérations comptabilisées dans les balances des dites filiales et sur leur caractère final.

Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sur la fiabilité des données financières issues de ces filiales et des événements postérieurs aux dates de clôtures.

Les incidences éventuelles sur les états financiers consolidés de l'impossibilité de recueillir des éléments probants suffisants et appropriés sont considérées comme significatives mais n'ont pas un caractère diffus dans les états financiers.

## **3- Engagements hors bilan :**

Selon la note 09 « Engagements hors bilan », la société SERVICOM SA a donné des cautions solidaires pour couvrir la totalité des dettes bancaires des sociétés du groupe Servicom.

Compte tenu de l'absence d'information suffisante sur les engagements hors bilan donnés et reçus, et sur les situations bancaires à la date d'émission du présent rapport, nous ne nous sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'exhaustivité et l'exactitude des engagements hors bilan telle que présentés par la note 09.

## **4- Clients et comptes rattachés :**

La rubrique clients et comptes rattachés comporte des créances sur la société de groupe « SERVITRA » qui s'élèvent au 31/12/2019 à 3 903 018 dinars et sont provisionnées à hauteur de 3 473 699 TND. Toutefois vu la situation d'incertitude quant au caractère recouvrable de ces montants une provision pour la totalité du montant aurait dû être constatée et qui aurait un impact négatif sur le résultat pour 429 319 TND.

## **5- Immobilisations corporelles de « SERVITRADE » :**

Le commissaire aux comptes de la filiale « SERVITRADE » a émis des réserves pour non-réalisation d'inventaire physique conformément aux dispositions de l'article 17 de la loi 96-112 relative au système comptable des entreprises. A ce titre aucun rapprochement avec la comptabilité n'a été effectué.

Les immobilisations de ces sociétés s'élèvent 2 084 036 dinars.

## **6- Frais de déplacement et de publicité**

Cette rubrique se compose par des charges à répartir provenant essentiellement des sociétés « Servicom Services » et « Servilift » pour 842 292 TND. Les comptes de cette société ne sont pas audités tel que précisé au niveau de la deuxième réserve, toutefois, à notre avis, ces frais auraient dû être comptabilisés en charges.

## **7- Intérêts sur comptes courants associés :**

Le compte courant associés créateur envers SERVICOM Industrie est de 3 490 693 TND dinars. Les charges d'intérêts comptabilisés sont majorées de 539 191 TND.

## **Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation**

Nous attirons l'attention sur la note 5.11 des états financiers, qui indique que les capitaux propres du groupe présentent un solde négatif de 48 187 261 dinars au 31 Décembre 2019.

La société SERVICOM SA assure le rôle de holding détenant l'ensemble des participations du groupe, et a garanti un ensemble d'engagements des filiales dont certaines connaissent des difficultés ce qui pourrait engendrer des risques latents significatifs.

Les fonds propres de la société mère « SERVICOM SA » et des filiales « SERVICOM INDUSTRIE », « SERVICOM PREFA », « SERVITEL » et « SERVITRA » sont devenus, au titre de la situation arrêtée au 31 décembre 2019, en déca de la moitié de leurs capitaux sociaux respectifs en raison des pertes cumulées. Cette situation devrait être régularisée conformément aux dispositions légales

Le commissaire aux comptes des filiales « SERVICOM INDUSTRIE », « SERVITRADE » et « SERVITEL » a procédé en 2019 à la procédure d'alerte en notifiant des signes précurseurs de difficultés économiques prévues par la loi 95-34, et par l'article 420 de la loi 26-2016 relatives aux procédures collectives.

À la suite de la détérioration de la situation de SERVITRA SA (arrêt d'activité et entrée en redressement judiciaire, résiliation des marchés, non recouvrement des créances auprès de l'état, réévaluation des immobilisations, prise en compte de passifs latents...) des ajustements ont affecté significativement la situation de SERVICOM SA.

Suivant décision du tribunal de première instance de Tunis du 11 janvier 2022, la filiale SERVITRA a été mise en faillite.

Rappelons que l'une des filiales « SERVICOM IT, a été mise en faillite par décision du juge en date du 09 Janvier 2020.

S'ajoutent à ces événements, les effets éventuels suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19. S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes arrêtés le 31 décembre 2019. Cependant, de tels événements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultats de la société et de l'ensemble du groupe au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs.

D'un autre côté, la société SERVICOM SA connaît des difficultés financières principalement de trésorerie, et de ce fait elle a demandé le rééchelonnement des 2 échéances de 2019 de l'emprunt obligataire.

Une assemblée générale spéciale des obligataires a été tenue le 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon de nouvelles conditions (présentées ci-dessus dans le paragraphe d'observation) et en donnant un nantissement sur les titres des sociétés SERVICOM industrie et SERVITRADE

Malgré cela, SERVICOM SA n'a pas procédé au paiement de la première échéance de l'emprunt obligataire après restructuration prévue le 12 décembre 2020.

Aussi, les dettes figurant dans les passifs de la société s'accumulent étant donné que la société n'a pas procédé au paiement de ses fournisseurs, du trésor public, ni des autres sociétés du groupe.

Finalement, la demande d'arbitrage introduite par SERVICOM SA et Servicom Holding contre le fonds d'investissement américain « GEM » en date du 12 mars 2019, et qui a porté sur un dédommagement d'un montant de 60 MDT, a été perdue suite à la décision d'arbitrage prononcée le 06 décembre 2021.

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a également obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* »

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par SERVICOM Holding. Les impacts de cette décision sur la situation de la société ne peuvent être estimés d'une façon précise à la date d'émission du présent rapport (comme indiqué ci-haut au niveau des paragraphes d'observation).

**Compte tenu des faits mentionnés ci-dessus, cette situation indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.**

**Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de cette question.**

## Paragraphe d'observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur les faits suivants :

### 1. Changements dans le périmètre de consolidation :

La note 4 Périmètre de consolidation présente les changements apportés au lors de l'élaboration des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à savoir :

- Sorties de périmètre des sociétés SERVITRA, Servicom IT, Servicom Europe et Servilift SCI ;
- Changement de la méthode de consolidation de « Intégration globale » à « Mise en équivalence » pour les filiales Servicom Industrie et Servicom Préfa, et ce à la suite de la perte du contrôle de la société SERVITRA.

### 2. Affaire GEM

La note 10 « Evénements postérieurs à la date de clôture », qui décrit que la société a perdu l'affaire qu'elle a intentée contre le fonds d'investissement américain « GEM Global Yield Fund LLC SCS » et ce à la suite à la décision d'arbitrage prononcée le du 06 décembre 2021

Selon un communiqué paru le 13 décembre 2021 par la partie adverse, il est mentionné que « *GEM a obtenu gain de cause dans sa demande reconventionnelle dans le cadre de la même affaire et que SERVICOM a été condamnée à payer l'essentiel des frais de l'arbitrage* »

La direction de la société confirme que tous les frais ont été payés sur les exercices 2020 et 2021 par la société mère « SERVICOM Holding ».

A la date de signature du présent rapport, nous ne pouvons estimer d'une façon précise les impacts de cette décision sur la situation de la société

### 3. Contrôles fiscaux :

#### 3.1 Servicom SA :

La note 5.13 « Autres passifs courants », qui comporte une provision pour risques et charges au titre des dettes fiscales :

- La société « Servicom SA » a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur l'impôt sur les sociétés et l'acompte provisionnel au titre de la période allant de 2010 à 2013.

Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 859 KDT.

- La société « Servicom SA » a fait également l'objet d'une vérification fiscale approfondie sur les retenues à la source et la TVA collectée au titre des déclarations mensuelles allant de 07/2017 à 12/2017. Une taxation d'office a été adressée à la société faisant ressortir un redressement fiscal de l'ordre de 557 KDT.

A la date de signature du présent rapport, ces affaires suivent actuellement leurs cours devant les juridictions compétentes, et sont totalement provisionnés au niveau des états financiers au 31 décembre 2019.

**Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise.**

D'autre part, la société a reçu, en date du 21 Février 2020, une notification de contrôle fiscal approfondi couvrant les exercices 2016 à 2018. Selon la direction, les résultats de ce contrôle ne sont pas encore notifiés à la société étant donné que les travaux des contrôleurs ont été suspendus à cause des événements COVID19.

**Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise**

#### 3.2 SERVITRADE :

La société SERVITRADE a reçu, en 2020, une notification de contrôle fiscal approfondi ; les travaux des contrôleurs

ont été suspendus à cause des évènements liées au COVID-19.

Sur la base des informations disponibles à la date de signature du présent rapport, l'impact définitif de ces contrôles ne peut pas être estimé de façon précise

#### 4. Emprunt obligataire :

La note 5.11 des états financiers relative aux emprunts et dettes assimilés :

Faisant suite aux difficultés financières rencontrées par la société principalement de trésorerie, l'assemblée générale spéciale des obligataires du 01 octobre 2019 a décidé de restructurer la cotation de l'emprunt obligataire « SERVICOM 2016 » selon les conditions suivantes :

Libelles de l'emprunt	Taux d'intérêt brut en %	Durée en années	Nominal en Dinars	Mode d'Amortissement	Nombre d'obligations	Date de jouissance	1ère Échéance	Dernière Échéance
SERVICOM 2016 Fixe	11,6	5	100	AP annuel	70 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024
SERVICOM 2016 Variable	TMM+4,6	5	100	AP annuel	20 000	12/12/2019	12/12/2020	12/12/2024

SERVICOM a donné en guise de garantie de paiement de l'emprunt, un nantissement au premier rang aux souscripteurs à l'emprunt obligataire de sa participation dans le capital des sociétés SERVITRADE et SERVICOM INDUSTRIE. Ce nantissement a été autorisé par le conseil d'administration du 18 juillet 2019.

Le paiement de la première échéance de 12 décembre 2020 n'a pas été effectué par SERVICOM.

La direction confirme que des négociations sont en cours avec les détenteurs de ces obligations.

#### 5. Impact de la crise sanitaire COVID-19

Nous attirons votre attention sur la note 10 « Evénement postérieurs à la date de clôture » des états financiers, qui décrit les effets éventuels suite à la survenance de la crise liée au corona virus Covid-19.

S'agissant d'un événement non lié aux conditions existant à la date de clôture de l'exercice 2019, l'impact de cette crise n'est pas reflété dans les comptes arrêtés le 31 décembre 2019. Cependant, de tels évènements peuvent avoir un effet défavorable sur la situation financière, et les résultat de la société au titre de l'exercice 2020 et les exercices ultérieurs

#### Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

##### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Exception faite des questions décrites dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » et de la section « Incertitude significative sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation », nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

## **Evaluation des comptes intergroupes**

### **Risque identifié :**

Les sociétés du groupe Servicom réalisent entre elles des opérations d'achats-ventes et de prêts-emprunts.

Nous avons identifié ce sujet comme un point clé d'audit compte tenu de la valeur importante des transactions intergroupes durant l'exercice 2019.

### **Notre réponse :**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- La collecte d'information sur l'identité des parties liées, sur la nature des relations entre les différentes parties liées, sur toute opération conclue avec les parties liées courant la période, son type et objet ;
- Tester l'efficacité et l'application des contrôles mis en place par la direction pour identifier, comptabiliser et communiquer les relations et opérations avec les parties liées ;
- Inspection et analyse des documents comptables, contractuelles ou autres documents en relation avec les opérations conclues entre les parties liées.

### **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion avec les données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur

contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport d'audit, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport d'audit parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Respect des délais légaux de publication et de tenue de l'assemblée générale :**

La société n'a pas respecté les délais légaux de publication et de divulgation des informations financières relatives aux états financiers individuels au titre des exercices 2019, 2020 et aux états financiers semestriels au 30 juin 2019 au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021 tels que prévus au niveau des articles 3, 3 bis, 3ter, 3 quater, 21 et 21 bis de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par les textes subséquents.

Par ailleurs, la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 275 du code des sociétés commerciales relatif au délai de tenue de l'assemblée générale ordinaire, qui doit se réunir au moins une fois par année et dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice comptable, et ce notamment pour approuver les comptes de l'exercice écoulé.

**Tunis le 22 Mars 2022**

**Les commissaires aux comptes**

**Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL**

**Cabinet Islem RIDANE**

**Mohamed LOUZIR**

**Islem RIDANE**

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

### **ATTIJARI BANK**

**Siège Social** : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et Mr Nouredine HAJJI.

**ATTIJARI BANK**  
**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2021	31/12/2020 (*)	Variation	
				Montant	%
<b>ACTIF</b>					
<b>AC1-</b> Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 353 716	1 803 047	(449 331)	(25%)
<b>AC2-</b> Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	399 307	238 538	160 769	67%
<b>AC3-</b> Créances sur la clientèle	(1-3)	6 344 685	5 979 454	365 231	6%
<b>AC4-</b> Portefeuille-titres commercial *	(1-4)	309 458	146 216	163 242	112%
<b>AC5-</b> Portefeuille d'investissement *	(1-5)	1 283 433	1 004 289	279 144	28%
<b>AC6-</b> Valeurs immobilisées	(1-6)	136 289	132 575	3 714	3%
<b>AC7-</b> Autres actifs	(1-7)	425 161	380 823	44 338	12%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>10 252 049</b>	<b>9 684 942</b>	<b>567 107</b>	<b>6%</b>
<b>PASSIF</b>					
<b>PA1-</b> Banque Centrale, CCP	(2-1)	400 209	287 079	113 130	39%
<b>PA2-</b> Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	27 122	153 285	(126 163)	(82%)
<b>PA3-</b> Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	8 545 048	7 972 358	572 690	7%
<b>PA4-</b> Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	87 830	134 358	(46 528)	(35%)
<b>PA5-</b> Autres passifs	(2-5)	289 521	285 750	3 771	1%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>9 349 730</b>	<b>8 832 830</b>	<b>516 900</b>	<b>6%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
	(3)				
<b>CP1-</b> Capital		203 710	203 710	0	0%
<b>CP2-</b> Réserves		320 981	320 815	166	0%
<b>CP4-</b> Autres capitaux propres		3 646	3 646	0	0%
<b>CP5-</b> Résultats reportés		213 937	192 229	21 708	11%
<b>CP6-</b> Résultat de la période		160 045	131 712	28 333	22%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>902 319</b>	<b>852 112</b>	<b>50 207</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>10 252 049</b>	<b>9 684 942</b>	<b>567 107</b>	<b>6%</b>

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
				Montant	%
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>	<b>(4-1)</b>				
<b>HB1-</b> Cautions, avals et autres garanties données		566 118	602 935	(36 817)	(6%)
<b>HB2-</b> Crédits documentaires		392 411	232 889	159 522	68%
<b>HB3-</b> Actifs donnés en garantie		400 000	170 000	230 000	135%
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 358 529</b>	<b>1 005 824</b>	<b>352 705</b>	<b>35%</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>	<b>(4-2)</b>				
<b>HB4-</b> Engagements de financement donnés		268 689	391 356	(122 667)	(31%)
<b>HB5-</b> Engagements sur titres		38	38	0	0%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>268 727</b>	<b>391 394</b>	<b>(122 667)</b>	<b>(31%)</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>	<b>(4-3)</b>				
<b>HB6-</b> Engagements de financement reçus		0	65 836	(65 836)	(100%)
<b>HB7-</b> Garanties reçues		2 954 975	2 360 287	594 688	25%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>2 954 975</b>	<b>2 426 123</b>	<b>528 852</b>	<b>22%</b>

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020 (*)	Variation	
				Montant	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
PR1- Intérêts et revenus assimilés *	(5-1)	543 080	583 155	(40 075)	(7%)
PR2- Commissions (en produits) *	(5-2)	128 079	108 321	19 758	18%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	(5-3)	73 875	65 162	8 713	13%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement *	(5-4)	76 168	56 074	20 094	36%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>821 202</b>	<b>812 712</b>	<b>8 490</b>	<b>1%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées *	(5-5)	(287 452)	(313 298)	25 846	(8%)
CH2- Commissions encourues *		(11 214)	(12 234)	1 020	(8%)
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(298 666)</b>	<b>(325 532)</b>	<b>26 866</b>	<b>(8%)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>522 536</b>	<b>487 180</b>	<b>35 356</b>	<b>7%</b>
PR5\CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/créances, hors bilan et passif		(22 614)	(31 110)	8 496	(27%)
PR6\CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement *	(5-6)	731	204	527	258%
PR7- Autres produits d'exploitation *		8 256	10 217	(1 961)	(19%)
CH6- Frais de personnel *	(5-7)	(188 134)	(153 828)	(34 306)	22%
CH7- Charges générales d'exploitation *	(5-8)	(69 917)	(63 058)	(6 859)	11%
CH8- Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations *		(19 284)	(12 489)	(6 795)	54%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>231 574</b>	<b>237 116</b>	<b>(5 542)</b>	<b>(2%)</b>
PR8\CH9- Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	(5-9)	3 790	1 414	2 376	168%
CH11- Impôt sur les bénéfices		(60 229)	(81 392)	21 163	(26%)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>175 135</b>	<b>157 138</b>	<b>17 997</b>	<b>11%</b>
PR9\CH10- Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires	(5-10)	(15 090)	(25 426)	10 336	(41%)
<b>RESULTAT NET DE LA PERIODE</b>		<b>160 045</b>	<b>131 712</b>	<b>28 333</b>	<b>22%</b>
<b>RESULTAT NET APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>160 045</b>	<b>131 712</b>	<b>28 333</b>	<b>22%</b>
Résultat de base par action (en DT)	(5-11)	3,93	3,23	0,70	22%
Résultat dilué par action (en DT)	(5-11)	3,93	3,23	0,70	22%

(\*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité.

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
				Montant	%
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		738 327	713 573	24 754	3%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(300 895)	(316 080)	15 185	(5%)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(15 637)	(5 010)	(10 627)	212%
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(372 947)	(280 132)	(92 815)	33%
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		573 765	817 883	(244 118)	(30%)
Titres de placement		(139 953)	16 351	(156 304)	(956%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(210 775)	(181 514)	(29 261)	16%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(88 429)	(27 550)	(60 879)	221%
Impôts sur les bénéfices		(94 828)	(94 605)	(223)	0%
<b>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>		<b>88 628</b>	<b>642 916</b>	<b>(554 288)</b>	<b>(86%)</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		68 189	56 137	12 052	21%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(271 728)	(35 121)	(236 607)	674%
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(21 880)	(21 747)	(133)	1%
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>(225 419)</b>	<b>(731)</b>	<b>(224 688)</b>	<b>30737%</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>					
Remboursement d'emprunts		(29 390)	(36 000)	6 610	(18%)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(15 828)	(7 876)	(7 952)	101%
Dividendes versés		(110 003)	0	(110 003)	-
Flux sur fonds social		166	130	36	28%
<b>FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>		<b>(155 055)</b>	<b>(43 746)</b>	<b>(111 309)</b>	<b>254%</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		<b>(291 846)</b>	<b>598 439</b>	(890 285)	(149%)
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		1 420 660	822 221	598 439	73%
<b>LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE</b>	<b>(6)</b>	<b>1 128 814</b>	<b>1 420 660</b>	<b>(291 846)</b>	<b>(21%)</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETEES AU 31 Décembre 2021**

### **I. PRESENTATION DE LA BANQUE**

Attijari Bank est une société anonyme au capital de 203 709 985 dinars, régie par la loi n°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

Le capital social de la banque est porté de 198 741 450 dinars à 203 709 985 dinars, par incorporation de réserves à prélever sur le compte «Résultats reportés».

L'augmentation de capital est réalisée par la création de 993 707 actions gratuites conformément à la décision de l'AGE du 20 avril 2018.

Le siège social de la banque est sis à 24 Rue Hedi Karray- centre urbain nord 1080 Tunis.

Attijari Bank est une banque de dépôt privée. Son capital social, divisé en 40 741 997 actions d'une valeur nominale de cinq dinars chacune, est détenu à hauteur de 58,98% par des actionnaires étrangers.

<b>Actionnaire</b>	<b>Montant</b>	<b>% de détention</b>
Actionnaires Etrangers	120 148 500	58,98%
Actionnaires Tunisiens	83 561 485	41,02%
<b>Total</b>	<b>203 709 985</b>	<b>100%</b>

### **II. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers d'Attijari Bank arrêtés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

### **III. METHODES ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

Les états financiers d'Attijari Bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

#### **1. Créances à la clientèle**

##### **1.1. Règles de présentation des créances à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

## **1.2. Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

### **Actifs classés :**

#### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

#### **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

#### **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

#### **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

Le taux de provisionnement retenu par Attijari Bank correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

Les garanties prises en compte par la banque se détaillent comme suit :

- Les dépôts affectés auprès d'Attijari Bank (bons de caisse, comptes à terme, comptes épargne,...) ;
- Les garanties reçues de l'Etat Tunisien ;
- Les garanties reçues des banques et assurances ;
- Les garanties reçues du FNG (Fonds national de garantie) et la SOTUGAR ;
- Les garanties réelles : selon les règles édictées par la BCT.

### **1.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte**

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

### **1.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêt des états financiers.

### **1.5 Provision collective**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021 et par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022 dont les dispositions sont applicables à l'exercice 2021 et les exercices ultérieurs, la banque a constitué au titre de l'année 2021 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2022-02 du 04 mars 2022.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties, lequel taux est estimé sur un historique de 5 ans ; année 2020 et année de référence exclues. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).

- En application de la nouvelle méthodologie, les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par les facteurs d'ajustement «  $\Delta_{gi}$  » suivants :

Groupe de contreparties	$\Delta_{gi}$
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
<b>Particuliers</b>	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	1,50%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	2,00%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	1,00%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	1,50%

- L'application des taux de provisionnement standards « TP<sub>gi</sub> » qui se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TP <sub>gi</sub>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	30%
Industries mécaniques et électriques	30%
Oléifacteurs	30%
Industries agroalimentaires	30%
Industries pharmaceutiques	30%
Autres industries	30%
BTP	30%
Tourisme	30%
Agences de voyage	30%
Agence de location de voitures	30%
Promotion immobilière	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	30%
Télécom et TIC	30%
Autres services	30%
<b>Contreparties publiques</b>	30%
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30%
Autres organismes publics	30%
<b>Particuliers</b>	30%
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	30%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	30%

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

L'application de ces règles a donné lieu à un montant de provision collective de 52 052 KDT. Ainsi et compte tenu de la provision collective de 45 386 KDT constituée en 2020, une provision complémentaire nette de 6 666 KDT a été dotée au titre de l'année 2021.

## 1.6 Provision additionnelle

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêt des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 80 724 KDT au 31/12/2021 dont une dotation additionnelle nette de 4 641 KDT au titre de l'exercice 2021.

## 2. Portefeuille-titres

### 2.1. Règles de présentation du portefeuille-titres

Les titres à revenu fixe ou à revenu variable sont présentés au bilan soit dans la rubrique portefeuille-titres commercial soit dans la rubrique portefeuille-titres d'investissement selon leurs durées et l'intention de détention. Les règles de classification appliquées sont les suivantes :

#### Portefeuille-titres commercial :

- **Titres de transaction :**  
Il s'agit des titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, négociables sur un marché liquide et détenus en vue de leur revente dans un avenir proche.
- **Titres de placement :**  
Il s'agit des titres, qu'ils soient à revenu fixe ou variable, qui ne répondent ni aux critères retenus pour les titres de transaction, ni à ceux retenus pour les titres d'investissement ni encore à ceux retenus pour les titres de participation ou pour les parts dans les entreprises associées, co-entreprises ou entreprises liées.

#### Portefeuille d'investissement :

- **Titres d'investissement :** Il s'agit de titres acquis avec l'intention ferme de les détenir jusqu'à leur échéance et pour lesquels la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention.
- **Titres de participation : Sont classés parmi les titres de participation :**
  - Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer sur une longue durée une rentabilité satisfaisante sans pour autant que l'établissement bancaire n'intervienne dans la gestion de la société émettrice.
  - Les actions et autres titres à revenu variable détenus pour permettre la poursuite des relations bancaires entretenues avec la société émettrice, et qui ne peuvent pas être classés parmi les parts dans les entreprises associées, ou les parts dans les co-entreprises ou encore les parts dans les entreprises liées.

- **Parts dans les entreprises associées, co-entreprises et parts dans les entreprises liées** : Actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

## **2.2. Règles d'évaluation des titres**

Les titres sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition, tous frais et charges exclus, à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou des parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées, et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

### **- Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat. Par ailleurs, les bons de trésors sont évalués sur la base de la courbe publiée par le Conseil du Marché Financier.

### **- Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

### **- Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

## **2.3. Règles de comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres**

Les dividendes sur les titres détenus sont comptabilisés en produits dès le moment où le droit au dividende est établi.

Les intérêts sur les titres sont comptabilisés selon le principe de la comptabilité d'engagement. Ainsi, les intérêts des obligations et des bons courus à la date de clôture constituent des produits à recevoir à comptabiliser en produits.

### **3. Valeurs immobilisées**

#### **3.1. Immeubles d'exploitation**

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	20%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33%
Frais d'émission des emprunts	14,30%

#### **3.2. Immobilisations destinées à la vente**

Dans le cadre du recouvrement des créances, la banque s'est portée acquéreuse de biens immeubles mis à la vente dans le cadre de la procédure de vente immobilière, le prix d'acquisition correspondant au prix fixé par le cahier des charges préparé par un expert judiciaire désigné par le tribunal majoré des coûts et frais engagés.

Ces actifs sont classés en «Immobilisations destinées à la vente» sous la rubrique AC6- Valeurs immobilisées.

Par dérogation aux dispositions de la NCT 5 relative aux immobilisations corporelles, ces immeubles sont traités par référence aux dispositions de la norme internationale d'information financière 5 (IFRS 5) relative aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées.

En vertu des dispositions de la norme comptable internationale IFRS 05, une entité doit classer un actif non courant ou un groupe d'actif comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée, principalement, par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

De même, en application des dispositions de l'IFRS 5, les immeubles hors exploitation acquis dans le cadre de recouvrement des créances ne font pas l'objet d'amortissement. En revanche, ils font l'objet d'une évaluation individuelle et figurent dans les états financiers annuels au plus faible entre le coût d'entrée et la juste valeur diminuée des coûts des ventes.

En effet, les immeubles hors exploitation introduits par voie de recouvrement sont acquis dans l'unique objectif de les céder et recouvrer les créances impayés et sont, ainsi, classés en « Immobilisations destinées à la vente » une fois ils remplissent les conditions édictées par la norme comptable internationale IFRS 05.

#### **4. Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

#### **5. Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

#### **6. Comptabilisation des provisions pour départ à la retraite**

La banque comptabilise des provisions au titre des avantages post-emploi accordé à son personnel par référence à la norme internationale IAS 19. Ces engagements sont évalués en tenant compte du niveau de rémunération future, de la durée d'activité probable des salariés, de l'espérance de vie et de la rotation du personnel.

Faisant suite à la révision de l'assiette de calcul de l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'accord de la place signé le 26 juillet 2021, une nouvelle convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » a été signée en 2021 entre Attijari bank et Attijari Assurance.

Cet accord a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant à la banque de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

En vertu de cette convention, la compagnie d'assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu'elle réalise sur ce contrat. Cette participation est fixée à un minimum de 80% des résultats techniques et financiers des placements nets du fonds collectif. Exceptionnellement, le taux de rendement global net est fixé à 5.92% et ce pour la première année seulement.

Pour couvrir les frais de fonctionnement du présent contrat, un chargement de 0.3% du capital géré est prélevé annuellement.

#### **7. Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.

- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

#### **8. Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont déduits du résultat.

#### **9. Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont rajoutées au résultat.

#### **10. Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change**

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2021.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2021.

#### **11. Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont rajoutées au résultat.

#### **12. Règles de réévaluation et de constatation des résultats de change**

Les éléments d'actifs, de passifs et de hors bilan libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur au 31/12/2021.

Les charges et les produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant en vigueur à la date de leur prise en compte.

Les gains et les pertes de change résultant de la conversion sont pris en compte dans le résultat de l'exercice 2021.

#### **13. Charge d'impôt**

La charge d'impôt est déterminée et comptabilisée en utilisant la méthode de l'impôt exigible.

#### **14. Notification contrôle social**

La banque a reçu courant le mois de décembre 2020 une notification de contrôle social. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise au 31/12/2021.

## 15. Présentation des états financiers

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2021, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2020 que celles relatives à l'année 2021.

## 16. Changement de présentation

En application des dispositions de la Norme Comptable Tunisienne n°11 relative aux modifications comptables, les changements de présentation ont été traité d'une manière rétrospective. A cet effet, les données comparatives de l'exercice 2020 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparabilité de la façon suivante :

### Retraitements du bilan

<b>Rubrique</b>	<b>31/12/2020 Publié</b>	<b>Reclassement de présentation</b>	<b>31/12/2020 Retraité</b>
<b>AC4-</b> Portefeuille-titres commercial *	146 587	(371)	146 216
<b>AC5-</b> Portefeuille d'investissement *	1 003 918	371	1 004 289

(\*) Il s'agit du reclassement de titres Attijari Leasing et du stock de provisions pour dépréciation y relatif du poste AC4 «Portefeuille-titres commercial» vers le poste AC5 «Portefeuille d'investissement».

### Retraitements de l'état de résultat

<b>Rubrique</b>	<b>Exercice 2020 Publié</b>	<b>Reclassement de présentation</b>	<b>Exercice 2020 Retraité</b>
<b>PR1-</b> Intérêts et revenus assimilés *	583 722	(567)	583 155
<b>PR2-</b> Commissions (en produits) *	110 270	(1 949)	108 321
<b>PR3-</b> Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières *	62 331	2 831	65 162
<b>PR4-</b> Revenus du portefeuille d'investissement *	54 599	1 475	56 074
<b>CH1-</b> Intérêts encourus et charges assimilées *	(312 744)	(554)	(313 298)
<b>CH2-</b> Commissions encourues *	(10 168)	(2 066)	(12 234)
<b>PR6\CH5-</b> Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement *	2 359	(2 155)	204
<b>PR7-</b> Autres produits d'exploitation *	10 870	(653)	10 217
<b>CH6-</b> Frais de personnel *	(153 758)	(70)	(153 828)
<b>CH7-</b> Charges générales d'exploitation *	(66 766)	3 708	(63 058)
<b>CH8-</b> Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations *	(12 489)	0	(12 489)

## **NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### **NOTES SUR LE BILAN**

#### **NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**

L'actif du bilan est composé des postes suivants :

- AC1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT
- AC2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers
- AC3 : Créances sur la clientèle
- AC4 : Portefeuille titres commercial
- AC5 : Portefeuille d'investissement
- AC6 : Valeurs immobilisées
- AC7 : Autres actifs

#### **NOTE 1-1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 1 353 716 KDT contre 1 803 047 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 449 331 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Caisse en dinars et en monnaies étrangères	101 146	98 076	3 070	3%
Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 252 570	1 704 971	(452 401)	(27%)
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>1 353 716</b>	<b>1 803 047</b>	<b>(449 331)</b>	<b>(25%)</b>

Le détail de ce poste se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Caisse Dinars	80 262	76 733	3 529	5%
Caisse Devises	12 352	10 270	2 082	20%
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	8 532	11 073	(2 541)	(23%)
<b>Total Caisses en dinars et en monnaies étrangères</b>	<b>101 146</b>	<b>98 076</b>	<b>3 070</b>	<b>3%</b>
Banque Centrale comptes ordinaires en dinars	16 016	0	16 016	-
Banque Centrale comptes ordinaires en devises	757 197	1 155 442	(398 245)	(34%)
Placements auprès de la banque centrale	479 653	549 731	(70 078)	(13%)
Créances rattachées	13	0	13	-
Centres de chèques postaux et TGT	146	91	55	60%
Provisions sur les avoirs auprès de la BCT	(455)	(293)	(162)	55%
<b>Total Avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>1 252 570</b>	<b>1 704 971</b>	<b>(452 401)</b>	<b>(27%)</b>
<b>Total caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>1 353 716</b>	<b>1 803 047</b>	<b>(449 331)</b>	<b>(25%)</b>

### **NOTE 1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse un solde de 399 307 KDT au 31 décembre 2020 contre 238 538 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 160 769 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Créances et avoirs sur les établissements bancaires	202 318	57 186	145 132	254%
Créances et avoirs sur les établissements financiers	196 989	181 352	15 637	9%
<b>Total créances et avoirs sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>399 307</b>	<b>238 538</b>	<b>160 769</b>	<b>67%</b>

Le détail des créances sur les établissements bancaires et sur les établissements financiers se présente comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Avoirs en compte sur les établissements bancaires non-résidents	52 707	30 796	21 911	71%
Avoirs en compte sur les établissements bancaires résidents	99 878	0	99 878	-
Prêts aux établissements bancaires en dinars	40 000	0	40 000	-
Prêts aux établissements bancaires en devises	10 057	26 799	(16 742)	(62%)
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	6	13	(7)	(57%)
Provisions sur les établissements bancaires	(330)	(422)	92	(22%)
<b>Total Créances et avoirs sur les établissements bancaires</b>	<b>202 318</b>	<b>57 186</b>	<b>145 132</b>	<b>254%</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	129	5 676	(5 547)	(98%)
Prêts aux établissements financiers	196 860	175 676	21 184	12%
<b>Total Créances et avoirs sur les établissements financiers</b>	<b>196 989</b>	<b>181 352</b>	<b>15 637</b>	<b>9%</b>
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>399 307</b>	<b>238 538</b>	<b>160 769</b>	<b>67%</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	Total
<b><u>Etablissements bancaires</u></b>					
Avoirs en compte sur les établissements bancaires non résidentes	52 707	0	0	0	52 707
Avoirs en compte sur les établissements bancaires résidents	99 878	0	0	0	99 878
Prêts aux établissements bancaires en dinars	40 000	0	0	0	40 000
Prêts aux établissements bancaires en devises	10 057	0	0	0	10 057
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	6	0	0	0	6
Provisions sur les établissements bancaires	(330)	0	0	0	(330)
<b>Total créances et avoirs sur les établissements bancaires</b>	<b>202 318</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>202 318</b>
<b><u>Etablissements financiers</u></b>					
Avoirs en compte sur les établissements financiers	129	0	0	0	129
Prêts aux établissements financiers	48 520	29 928	117 340	1 071	196 860
<b>Total créances et avoirs sur les établissements financiers</b>	<b>48 649</b>	<b>29 928</b>	<b>117 340</b>	<b>1 071</b>	<b>196 989</b>
<b>Total créances et avoirs sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>250 967</b>	<b>29 928</b>	<b>117 340</b>	<b>1 071</b>	<b>399 307</b>

La ventilation des créances sur les établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation sont ventilées comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Avoirs en compte sur les établissements bancaires non résidentes	0	0	52 707	52 707
Avoirs en compte sur les établissements bancaires résidents	0	0	99 878	99 878
Prêts aux établissements bancaires en dinars	0	0	40 000	40 000
Prêts aux établissements bancaires en devises	0	0	10 057	10 057
Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires	0	0	6	6
Provisions sur les établissements bancaires	0	0	(330)	(330)
<b>Total Créances et avoirs sur les établissements bancaires</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>202 318</b>	<b>202 318</b>
Avoirs en compte sur les établissements financiers	0	0	129	129
Prêts aux établissements financiers	127 179	0	69 681	196 860
<b>Total Créances et avoirs sur les établissements financiers</b>	<b>127 179</b>	<b>0</b>	<b>69 810</b>	<b>196 989</b>
<b>Total créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>127 179</b>	<b>0</b>	<b>272 128</b>	<b>399 307</b>

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas éligibles au refinancement de la BCT.

Toutes les créances sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

Au 31/12/2021, aucune créance sur les établissements bancaires et financiers n'est douteuse.

### **NOTE 1-3 : Créances sur la clientèle**

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde de 6 344 685 KDT contre 5 979 454 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 365 231 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Comptes débiteurs de la clientèle	264 152	239 132	25 020	10%
Autres concours à la clientèle	6 061 209	5 720 660	340 549	6%
Crédits sur ressources spéciales	19 324	19 662	(338)	(2%)
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>6 344 685</b>	<b>5 979 454</b>	<b>365 231</b>	<b>6%</b>

Les comptes débiteurs de la clientèle se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Comptes débiteurs de la clientèle	289 846	263 873	25 973	10%
Agios réservés sur comptes débiteurs de la clientèle	(37 079)	(35 209)	(1 870)	5%
Créances rattachées sur comptes débiteurs de la clientèle	11 385	10 468	917	9%
<b>Total Comptes débiteurs de la clientèle</b>	<b>264 152</b>	<b>239 132</b>	<b>25 020</b>	<b>10%</b>

Les autres concours à la clientèle se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Autres concours à la clientèle en dinars	5 383 543	5 163 615	219 928	4%
Autres concours à la clientèle en devises	677 666	557 045	120 621	22%
<b>Total Autres concours à la clientèle</b>	<b>6 061 209</b>	<b>5 720 660</b>	<b>340 549</b>	<b>6%</b>

Les crédits sur ressources spéciales s'élèvent à 19 324 KDT au 31/12/2021 et sont composés de :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Crédits sur ressources budgétaires	4 601	3 188	1 413	44%
Crédits sur ressources extérieures	14 776	16 527	(1 751)	(11%)
Créances rattachées sur ressources extérieures	(53)	(53)	0	(1%)
<b>Total des crédits sur ressources spéciales</b>	<b>19 324</b>	<b>19 662</b>	<b>(338)</b>	<b>(2%)</b>

La ventilation des créances sur la clientèle brutes et hors créances rattachées selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				Total
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	
Comptes débiteurs de la clientèle	264 152	0	0	0	264 152
Autres concours à la clientèle	1 349 017	1 212 539	2 330 751	1 168 901	6 061 209
Crédits sur ressources spéciales	53	2 569	11 184	5 518	19 324
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>1 613 221</b>	<b>1 215 108</b>	<b>2 341 935</b>	<b>1 174 419</b>	<b>6 344 684</b>

Les créances sur la clientèle exprimées en KDT sont ventilées par nature de relation comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres entreprises liées	Autres	Total
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>2 872</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>261 144</b>	<b>264 152</b>
Autres concours à la clientèle hors provisions et agios réservés	0	0	0	5 824 337	5 824 337
Provisions pour créances douteuses	0	0	0	327 988	327 988
Agios réservés	0	0	0	(91 116)	(91 116)
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 061 209</b>	<b>6 061 209</b>
<b>Total crédits sur ressources spéciales</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>19 324</b>	<b>19 324</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>2 872</b>	<b>136</b>	<b>0</b>	<b>6 341 677</b>	<b>6 344 685</b>

Les mouvements des créances douteuses sur la clientèle et des provisions correspondantes au cours de l'exercice se présentent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
<b>Montant brut des créances classées</b>	473 007	448 385	24 622	5%
<b>Provisions sur les créances au 31/12/N-1</b>	<b>334 547</b>	<b>306 328</b>	<b>28 219</b>	<b>9%</b>
Dotation à provisions individuelles	24 044	21 024	3 020	14%
Reprise de provisions individuelles	(12 458)	(21 166)	8 708	(41%)
Dotation aux provisions additionnelles	9 835	7 643	2 192	29%
Reprise de provisions additionnelles	(4 673)	(809)	(3 864)	478%
Dotation aux provisions collectives	8 585	23 809	(15 224)	(64%)
Reprise de provisions collectives	(1 919)	(1 200)	(719)	60%
Reprise de provisions sur cession de créances	(29 973)	(1 082)	(28 891)	2670%
<b>Provisions sur les créances au 31/12/N</b>	<b>327 988</b>	<b>334 547</b>	<b>(6 559)</b>	<b>(2%)</b>

La variation des agios réservés exprimés en KDT se présente comme suit :

<b>Agios réservés au 31/12/2020</b>	<b>89 992</b>
Dotations aux d'agios réservés	17 045
Reprises des agios réservés	(9 281)
Reprises des agios réservés suite à la cession de créances	(6 587)
<b>Total des agios réservés au 31/12/2021</b>	<b>91 169</b>

La répartition des agios réservés par nature d'engagement se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Agios réservés sur comptes débiteurs de la clientèle	37 079	35 209	1 870	5%
Agios réservés sur autres concours à la clientèle	54 037	54 730	(693)	(1%)
Agios réservés sur ressources spéciales	53	53	0	0%
<b>Total des agios réservés</b>	<b>91 169</b>	<b>89 992</b>	<b>1 177</b>	<b>1%</b>

#### **NOTE 1-4 : Portefeuille titres commercial**

Cette rubrique accuse un solde de 309 458 KDT au 31 décembre 2021 contre 146 216 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 163 242 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
<b>Titres de transaction</b>				
Actions cotées	1 164	1 368	(204)	(15%)
SICAV	1 413	954	459	48%
<b>Total des titres de transaction</b>	<b>2 577</b>	<b>2 322</b>	<b>255</b>	<b>11%</b>
<b>Titres de placement</b>				
<b>Titres à revenus fixe</b>				
BTA / BTC	285 814	126 940	158 874	125%
Créances rattachées sur BTA	9 137	5 774	3 363	58%
Provisions sur BTA	(38)	(788)	750	(95%)
<b>Titres à revenus variable</b>				
SICAV	11 968	11 968	0	0%
<b>Sous total des titres de placement</b>	<b>306 881</b>	<b>143 894</b>	<b>162 987</b>	<b>113%</b>
<b>Total portefeuille titres commercial</b>	<b>309 458</b>	<b>146 216</b>	<b>163 242</b>	<b>112%</b>

Le portefeuille commercial est composé en totalité de titres cotés.

La ventilation des titres du portefeuille commercial exprimés en KDT selon la nature de l'émetteur se présente comme suit :

DESIGNATION	Organismes publics	Entreprises liées	Entreprises associées (*)	Autres parties liées (**)	Autres	Total
<b>Titres de transaction</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 413</b>	<b>0</b>	<b>1 164</b>	<b>2 577</b>
Bons de trésor	-	-	-	-	-	-
Actions cotées	-	-	-	-	1 164	1 164
SICAV	-	-	1 413	-	-	1 413
<b>Titres de placement</b>	<b>294 913</b>	<b>0</b>	<b>2 268</b>	<b>9 700</b>	<b>0</b>	<b>306 881</b>
Bons de trésor	285 814	-	-	-	-	285 814
OPCVM	-	-	2 268	9 700	-	11 968
Créances rattachées	9 137	-	-	-	-	9 137
Provisions	(38)	-	-	-	-	(38)
<b>Total</b>	<b>294 913</b>	<b>0</b>	<b>3 681</b>	<b>9 700</b>	<b>1 164</b>	<b>309 458</b>

(\*) Il s'agit des titres de placement Attijari Obligataire Sicav.

(\*\*) Il s'agit des titres de placement Attijari FCP Dynamique.

Au cours de l'exercice 2021, il n'a pas eu de transfert du portefeuille transaction vers le portefeuille placement.

Selon la norme comptable sectorielle n°25, les plus-values latentes sur les titres de placement ne sont pas constatées. Au 31/12/2021, le montant des plus-values de réévaluation sur les titres de placement s'élève à 3 626 KDT.

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres de placement au cours de l'exercice 2021 exprimés en KDT se présentent comme suit :

DESIGNATION	BTA Placement
<b>Provisions pour dépréciation au 31/12/2020</b>	<b>788</b>
Dotations aux provisions 2021	0
Reprises des provisions 2021	(750)
<b>Provisions pour dépréciation au 31/12/2021</b>	<b>38</b>

## **NOTE 1-5 : Portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève à 1 283 433 KDT au 31 décembre 2021 contre 1 004 289 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 279 144 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Titres d'investissement	985 089	705 777	279 312	40%
Parts dans les participations avec convention de rétrocession	182 249	182 249	0	0%
Titres de participation	61 683	68 009	(6 326)	(9%)
Parts dans les entreprises associées & co-entreprises	206	86	120	139%
Parts dans les entreprises liées	54 206	48 168	6 038	13%
<b>Total portefeuille d'investissement</b>	<b>1 283 433</b>	<b>1 004 289</b>	<b>279 144</b>	<b>28%</b>

Les mouvements sur le portefeuille d'investissement au cours de l'exercice 2021 en KDT et la ventilation des titres selon qu'ils sont cotés ou non se présentent comme suit :

<b>Désignation</b>	<b>Valeurs brutes au 31/12/2020</b>	<b>Acquisitions / Autres entrées 2021</b>	<b>Cessions / Rétrocession 2021</b>	<b>Valeurs brutes au 31/12/2021</b>
<b>Titres d'investissement</b>	<b>666 428</b>	<b>279 740</b>	<b>0</b>	<b>946 168</b>
BTA Cotés	666 428	279 740		946 168
<b>Obligations</b>	<b>11 743</b>	<b>0</b>	<b>(9 486)</b>	<b>2 257</b>
Cotées	11 743		(9 486)	2 257
<b>Titres de participation</b>	<b>119 039</b>	<b>545</b>	<b>0</b>	<b>33 184</b>
Cotés	23 019	545	0	23 564
Non cotés	96 020	0	0	9 620
<b>Fonds gérés</b>	<b>185 254</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>185 254</b>
Non cotés	185 254	0	0	185 254
<b>Total</b>	<b>982 464</b>	<b>280 285</b>	<b>(9 486)</b>	<b>1 166 863</b>

Les mouvements des provisions pour dépréciation des titres d'investissement au cours de l'exercice 2021 exprimés en KDT se présentent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>Provisions sur BTA Investissement</b>	<b>Provisions pour dépréciation titres de participation</b>	<b>Provisions sur placements SICAR</b>
<b>Montant à la clôture de l'exercice 2020</b>	<b>50</b>	<b>7 098</b>	<b>3 005</b>
Dotations aux provisions	0	0	0
Reprises des provisions	(12)	(897)	0
<b>Montant à la clôture de l'exercice 2021</b>	<b>38</b>	<b>6 201</b>	<b>3 005</b>

La liste des filiales et entreprises associées au 31/12/2021 se présente comme suit :

Nom de la filiale ou de l'entreprise associée	Siège social	Pourcentage de détention en 2021	Montant des capitaux propres en KDT au 31/12/2021	Résultat 2021 en KDT
<b>Attijari Leasing</b>	Immeuble El Baraka, Rue du Lac d'Annecy Les Berges du Lac Tunis 1053	62,29%	62 506	7 059
<b>Attijari Assurance</b>	Angle winnipeg, Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis	55,00%	44 433	11 270
<b>Attijari Intermédiation</b>	Immeuble FEKIH (Mezzanine) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis 1053	99,99%	4 973	8
<b>Attijari Recouvrement</b>	Résidence Omar, Bloc A (2ème étage) Rue Abou Hamed El Ghazeli, Montplaisir - 1073 Tunis	99,92%	1 180	26
<b>Attijari Sicar</b>	Immeuble Fekih (1er étage) Rue des Lacs de Mazurie Les Berges du Lac Tunis - 1053	76,80%	28 837	1 428
<b>Attijari Gestion</b>	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie-Les Berges du Lac 1053 Tunis	99,88%	1 666	1 114
<b>Attijari Immobilière</b>	95 Avenue de la Liberté Tunis	99,98%	(1 797)	(404)
<b>Attijari obligataire SICAV</b>	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie -Les Berges du Lac 1053 Tunis	0,01%	196 644	9 835
<b>Attijari Finances</b>	Rue du lac d'Annecy immeuble El Baraka 1er étage	24,94%	829	11

### **NOTE 1-6 : Valeurs immobilisées**

Les valeurs immobilisées accusent un solde de 136 289 KDT au 31 décembre 2021 contre 132 575 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 3 714 KDT et se détaillent comme suit :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>VARIATION</b>	<b>%</b>
<b>Immobilisations Incorporelles nettes</b>	<b>15 522</b>	<b>4 763</b>	<b>10 760</b>	<b>226%</b>
Immobilisations incorporelles brutes	70 640	56 441	14 199	25%
Amortissement des immobilisations incorporelles	(55 118)	(51 679)	(3 439)	7%
<b>Immobilisations Corporelles nettes</b>	<b>100 423</b>	<b>94 972</b>	<b>5 451</b>	<b>6%</b>
Immobilisations corporelles brutes	235 066	220 731	14 335	6%
Amortissement des immobilisations corporelles	(134 642)	(125 759)	(8 884)	7%
<b>Immobilisations en cours</b>	<b>3 580</b>	<b>11 254</b>	<b>(7 674)</b>	<b>(68%)</b>
<b>Immobilisations hors exploitation nettes</b>	<b>6 056</b>	<b>6 296</b>	<b>(239)</b>	<b>(4%)</b>
Immobilisations hors exploitation brutes	6 535	6 535	0	-
Amortissement des immobilisations hors exploitation	(479)	(239)	(239)	100%
<b>Immobilisations destinés à la vente nettes</b>	<b>10 707</b>	<b>15 291</b>	<b>(4 583)</b>	<b>(30%)</b>
Immobilisations destinés à la vente brutes	15 291	(15 291)	(0)	0%
Provision des immobilisations destinés à la vente	(4 583)	(0)	(4 583)	0%
<b>Total</b>	<b>136 289</b>	<b>132 575</b>	<b>3 714</b>	<b>3%</b>

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

Les flux de mouvements des immobilisations tenant compte des acquisitions et de sorties se présente comme suit :

DESIGNATION	Valeur brute au 31/12/2020	Acquisition	Transfert/ sortie	Valeur brute au 31/12/2021	Amort. et Prov au 31/12/2020	Dotations	Dotations aux provisions	Transfert/ sortie	Amort. et Prov au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2021
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>56 441</b>	<b>4 124</b>	<b>(10 075)</b>	<b>70 640</b>	<b>(51 679)</b>	<b>(3 439)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>(55 118)</b>	<b>15 522</b>
Logiciels	56 441	4 124	(10 075)	70 640	(51 679)	(3 439)	(0)	0	(55 118)	15 522
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>220 731</b>	<b>14 227</b>	<b>(108)</b>	<b>235 066</b>	<b>(125 759)</b>	<b>(9 867)</b>	<b>(37)</b>	<b>1 021</b>	<b>(134 642)</b>	<b>100 423</b>
Terrains	5 528	0	(0)	5 528	(0)	(0)	(0)	0	(0)	5 528
Constructions	37 150	0	(0)	37 150	(26 312)	(1 345)	(0)	0	(27 657)	9 493
Constructions nouveau siège	67 390	0	(0)	67 390	(18 378)	(2 359)	(0)	0	(20 737)	46 654
Agencement Aménagement Installation	44 079	3 945	1 138	49 163	(34 553)	(1 939)	(0)	0	(36 492)	12 671
Matériel de Transport	90	0	(0)	90	(53)	(18)	(0)	0	(71)	20
Matériel de Transport Leasing	2 119	0	(502)	1 618	(1 412)	(239)	(0)	502	(1 150)	468
Matériel & Mobilier de bureaux	11 428	1 833	(446)	12 814	(7 053)	(842)	(23)	442	(7 476)	5 338
Tableaux d'Art	611	0	(0)	611	(0)	(0)	(0)	0	(0)	611
Matériels Informatique	25 843	4 937	(10)	30 770	(19 043)	(1 730)	(6)	(8)	(20 772)	9 998
TPE	3 218	807	(0)	4 024	(1 755)	(335)	(0)	0	(2 090)	1 935
GAB	7 499	1 717	(73)	9 143	(4 287)	(573)	(0)	(69)	(4 790)	4 352
Matériel de sécurité	15 303	884	(0)	16 187	(12 509)	(462)	(8)	0	(12 979)	3 208
Coffre-Fort	472	104	(0)	576	(404)	(25)	(0)	0	(429)	147
<b>Immobilisation en cours</b>	<b>11 254</b>	<b>3 851</b>	<b>(11 525)</b>	<b>3 580</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>3 580</b>
Immobilisations incorporelles en cours	10 021	3 851	(10 310)	3 562	(0)	(0)	(0)	0	(0)	3 562
Immobilisations corporelles en cours	1 233	0	(1 215)	18	(0)	(0)	(0)	0	(0)	18
<b>Immobilisations hors exploitation</b>	<b>6 535</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6 535</b>	<b>(239)</b>	<b>(239)</b>	<b>(0)</b>	<b>0</b>	<b>(479)</b>	<b>6 056</b>
<b>Immobilisations destinés à la vente</b>	<b>15 291</b>	<b>0</b>	<b>(0)</b>	<b>15 291</b>	<b>(0)</b>	<b>(0)</b>	<b>(4 583)</b>	<b>0</b>	<b>(4 583)</b>	<b>10 707</b>
<b>Total valeurs immobilisées</b>	<b>310 252</b>	<b>22 202</b>	<b>(1 343)</b>	<b>331 111</b>	<b>(177 677)</b>	<b>(13 546)</b>	<b>(4 620)</b>	<b>1 021</b>	<b>(194 822)</b>	<b>136 289</b>

Aucune garantie ou sûreté n'est consentie à des tiers sur les immobilisations de la banque.

### **NOTE 1-7 : Autres actifs**

Le poste des autres actifs accuse un solde de 425 161 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 380 823 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 44 338 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
Comptes d'attente et de régularisation	42 467	26 124	16 343	63%
Autres	382 693	354 699	27 994	8%
<b>Total autres actifs</b>	<b>425 161</b>	<b>380 823</b>	<b>44 338</b>	<b>12%</b>

Les mouvements des provisions sur autres actifs exprimés en KDT se présentent comme suit :

<b>Provisions sur autres actifs au 31/12/2020</b>	<b>6 970</b>
Dotation de l'exercice 2021	362
Reprise de l'exercice 2021	(1 081)
<b>Provisions sur autres actifs au 31/12/2021</b>	<b>6 251</b>

## **NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

Le passif du bilan est composé des postes suivants :

- PA1 : Banque Centrale et CCP
- PA2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers
- PA3 : Dépôts et avoirs de la clientèle
- PA4 : Emprunts et ressources spéciales
- PA5 : Autres passifs

### **NOTE 2-1 : Banque Centrale et CCP**

Le poste Banque Centrale et CCP accuse un solde de 400 209 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 287 079 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 113 130 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Emprunts auprès de la BCT	400 000	287 000	113 000	39%
Dettes rattachées sur emprunts auprès de la Banque Centrale	209	79	130	165%
<b>Total Banque centrale et CCP</b>	<b>400 209</b>	<b>287 079</b>	<b>113 130</b>	<b>39%</b>

### **NOTE 2-2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 décembre 2021 à 27 122 KDT contre 153 285 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 126 163 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	8 809	143 533	(134 724)	(94%)
Dépôts et avoirs des établissements financiers	18 313	9 752	8 561	88%
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>27 122</b>	<b>153 285</b>	<b>(126 163)</b>	<b>(82%)</b>

Le détail des dépôts et avoirs des établissements bancaires se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Avoirs sur les établissements bancaires	8 809	63 533	(54 724)	(86%)
Emprunts auprès des établissements bancaires	0	80 000	(80 000)	(100%)
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires</b>	<b>8 809</b>	<b>143 533</b>	<b>(134 724)</b>	<b>(94%)</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				Total
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	
Avoirs sur les établissements bancaires	8 809	0	0	0	8 809
Dépôts et avoirs des établissements financiers	9 311	693	3 693	4 617	18 313
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>18 120</b>	<b>693</b>	<b>3 693</b>	<b>4 617</b>	<b>27 122</b>

La ventilation des dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts et avoirs des établissements bancaires	3 003	0	5 806	<b>8 809</b>
Dépôts et avoirs des établissements financiers	7 043	0	11 270	<b>18 313</b>
<b>Total dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>10 046</b>	<b>0</b>	<b>17 077</b>	<b>27 122</b>

Toutes les dettes sur les établissements bancaires et financiers ne sont pas matérialisées par des titres du marché interbancaire.

### **NOTE 2-3 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle présentent au 31 décembre 2021 un solde de 8 545 048 KDT contre 7 972 358 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant une augmentation de 572 690 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Dépôts à vue	4 066 376	3 704 497	361 879	10%
Autres dépôts et avoirs de la clientèle	4 478 672	4 267 861	210 811	5%
<b>Total dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>8 545 048</b>	<b>7 972 358</b>	<b>572 690</b>	<b>7%</b>

Les autres dépôts et avoirs de la clientèle se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Comptes d'épargne	2 812 646	2 595 827	216 819	8%
Bons de caisse	564 755	541 616	23 139	4%
Comptes à terme	420 222	368 359	51 863	14%
Placements en devises	47 583	69 912	(22 329)	(32%)
Pensions livrées	60 876	178 392	(117 516)	(66%)
Certificats de dépôts	185 500	237 500	(52 000)	(22%)
Autres sommes dues à la clientèle	364 202	252 867	111 335	44%
Dettes rattachées	22 889	23 388	(499)	(2%)
<b>Total des autres dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>4 478 672</b>	<b>4 267 861</b>	<b>210 811</b>	<b>5%</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle en KDT selon la durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				Total
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	
Dépôts à vue	4 066 376	0	0	0	4 066 376
Comptes d'épargne	2 812 646	0	0	0	2 812 646
Bons de caisse	190 198	251 422	123 135	0	564 755
Comptes à terme	196 565	192 979	30 678	0	420 222
Placements en devises	47 583	0	0	0	47 583
Pensions Livrées	60 876	0	0	0	60 876
Autres sommes dues à la clientèle	364 202	0	0	0	364 202
Certificats de dépôts	110 000	12 000	63 500	0	185 500
Dettes rattachées	22 889	0	0	0	22 889
<b>Total des autres dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>7 871 335</b>	<b>456 401</b>	<b>217 313</b>	<b>0</b>	<b>8 545 048</b>

La ventilation des dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées exprimés en KDT selon la nature de la relation se présente comme suit :

DESIGNATION	Entreprises liées	Entreprises associées	Autres	Total
Dépôts à vue	99 760	10 138	3 949 870	4 059 768
Comptes d'épargne			2 812 646	2 812 646
Bons de caisse			564 755	564 755
Comptes à terme			420 222	420 222
Autres produits financiers			108 459	108 459
Autres sommes dues à la clientèle	451	5	363 746	364 202
Certificats de dépôts	64 500	15 500	105 500	185 500
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle hors dettes rattachées</b>	<b>164 711</b>	<b>25 643</b>	<b>8 325 197</b>	<b>8 515 551</b>

#### **NOTE 2-4 : Emprunts et ressources spéciales**

Les emprunts et ressources spéciales présentent au 31 décembre 2021 un solde de 87 830 KDT contre 134 358 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant une diminution de 46 528 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Emprunts matérialisés	22 812	53 244	(30 432)	(57%)
Ressources spéciales	65 018	81 114	(16 096)	(20%)
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>87 830</b>	<b>134 358</b>	<b>(46 528)</b>	<b>(35%)</b>

Les mouvements sur les emprunts matérialisés exprimés en KDT au cours de 2021 se présentent comme suit :

DESIGNATION	Solde au 31/12/2020	Nouveaux emprunts en 2021	Remboursements en 2021	Solde au 31/12/2021
<b>Emprunts à long terme</b>	<b>51 408</b>	<b>0</b>	<b>(29 390)</b>	<b>22 018</b>
Emprunt Obligataire Subordonné 2015	10 780	0	(5 390)	5 390
Emprunt Subordonné Privé 2016	12 000	0	(12 000)	0
Emprunt Obligataire Subordonné 2017	28 628	0	(12 000)	16 628
<b>Total</b>	<b>51 408</b>	<b>0</b>	<b>(29 390)</b>	<b>22 018</b>

Les ressources spéciales sont ventilées en ressources budgétaires et ressources extérieures comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Ressources budgétaires	8 480	8 651	(171)	(2%)
Ressources extérieures	56 538	72 463	(15 925)	(22%)
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>65 018</b>	<b>81 114</b>	<b>(16 096)</b>	<b>(20%)</b>

Aucune ressource spéciale n'est relative à une partie liée ou à une entreprise associée.

La ventilation des ressources extérieures par ligne se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
<b>Lignes extérieures en dinars</b>				
Ligne extérieure BERD	1 899	1 899	(0)	(0%)
Ligne extérieure Italienne	14 684	16 721	(2 037)	(12%)
Ligne extérieure Espagnole	92	115	(23)	(20%)
Dettes rattachées	24	27	(3)	(10%)
<b>Total Lignes extérieures en dinars</b>	<b>16 699</b>	<b>18 762</b>	<b>(2 063)</b>	<b>(11%)</b>
<b>Lignes extérieures en devises</b>				
Emprunt IFC en devises	39 073	52 669	(13 596)	(26%)
Dettes rattachées	767	1 032	(265)	(26%)
<b>Total Lignes extérieures en devises</b>	<b>39 839</b>	<b>53 701</b>	<b>(13 862)</b>	<b>(26%)</b>
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>56 538</b>	<b>72 463</b>	<b>(15 925)</b>	<b>(22%)</b>

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle se présente comme suit :

DESIGNATION	Durée résiduelle				Total
	Inf ou égal à 3 mois	3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Sup à 5 ans	
<b>Emprunts matérialisés</b>	<b>12 794</b>	<b>5390</b>	<b>4 628</b>	<b>0</b>	<b>22 812</b>
Emprunt Obligataire Subordonné	12 794	5 390	4 628	0	22 812
<b>Ressources extérieurs</b>	<b>2 738</b>	<b>15 437</b>	<b>35 847</b>	<b>2 516</b>	<b>56 538</b>
Lignes extérieures en dinars	1 935	2 425	9 823	2 516	16 699
Lignes extérieures en devises	804	13 012	26 024		39 839
<b>Ressources budgétaires</b>	<b>8 480</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8 480</b>
Ressources budgétaires	8 480	0	0	0	8 480
<b>Total emprunts et ressources spéciales</b>	<b>24 012</b>	<b>20 827</b>	<b>40 475</b>	<b>2 516</b>	<b>87 830</b>

#### **NOTE 2-5 : Autres passifs**

Les autres passifs présentent un solde de 289 521 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 285 750 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant une augmentation de 3 771 KDT et se détaillent comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Comptes d'attente et de régularisation	122 121	121 955	166	0%
Autres	167 400	163 795	3 605	2%
<b>Total autres passifs</b>	<b>289 521</b>	<b>285 750</b>	<b>3 771</b>	<b>1%</b>

### NOTE 3 : Capitaux propres

Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérées en totalité.

DESIGNATION		Capital souscrit	Primes liées au capital	Réserves légales	Autres réserves	Réserves à régime fiscal particulier	Fonds social *	Réserve spéciale de réinvestissement	Ecart de réévaluation **	Résultats reportés	Résultat de la période	Total
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.20</b>	<b>203 710</b>	<b>103 473</b>	<b>20 373</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>14 777</b>	<b>180 000</b>	<b>3 646</b>	<b>192 229</b>	<b>131 712</b>	<b>852 112</b>
Affectation résultat bénéficiaire 2020 (approuvée par l'AGO du 23/04/2021)												
Report à nouveau										21 709	(21 709)	0
Dividendes											(110 003)	(110 003)
<b>Situation des capitaux propres après affectation</b>		<b>203 710</b>	<b>103 473</b>	<b>20 373</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>14 777</b>	<b>180 000</b>	<b>3 646</b>	<b>213 937</b>	<b>0</b>	<b>742 108</b>
Mouvements sur le fonds social							166					166
Résultat de la période											160 045	160 045
<b>Situation des capitaux propres au</b>	<b>31.12.21</b>	<b>203 710</b>	<b>103 473</b>	<b>20 373</b>	<b>1 793</b>	<b>399</b>	<b>14 943</b>	<b>180 000</b>	<b>3 646</b>	<b>213 937</b>	<b>160 045</b>	<b>902 319</b>

\* Au 31/12/2021, la rubrique fonds social correspond en totalité à des utilisations remboursables.

\*\* Aucun mouvement n'a affecté la rubrique « écart de réévaluation au cours de l'exercice 2021.

## NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les engagements hors bilan sont composés des postes suivants :

- HB1 : Cautions, avals et autres garanties données ;
- HB2 : Crédits documentaires ;
- HB3 : Actifs donnés en garantie ;
- HB4 : Engagements de financement donnés ;
- HB5 : Engagements sur titres ;
- HB6 : Engagements de financement reçus ;
- HB7 : Garanties reçues ;

### NOTE 4-1 : PASSIFS EVENTUELS

Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2021 un solde de 566 118 KDT contre 602 935 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 36 817 KDT.

Les crédits documentaires s'élèvent à 392 411 KDT au 31 décembre 2021 contre 232 889 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 159 522 KDT.

Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 400 000 KDT au 31 décembre 2021 contre 170 000 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 230 000 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Cautions, avals et autres garanties données	566 118	602 935	(36 817)	(6%)
Crédits documentaires	392 411	232 889	159 522	68%
Actifs donnés en garantie	400 000	170 000	230 000	135%
<b>Total passifs éventuels</b>	<b>1 358 529</b>	<b>1 005 824</b>	<b>352 705</b>	<b>35%</b>

La ventilation des passifs éventuels exprimés en KDT par nature de la relation se présente comme suit :

Passifs éventuels	Entreprises liées (*)	Entreprises associées (**)	Autres	Total
Cautions, avals et autres garanties données	0	48	566 070	566 118
Crédits documentaires	88	0	392 323	392 411
Actifs donnés en garantie	0	0	400 000	400 000
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>	<b>88</b>	<b>48</b>	<b>1 358 393</b>	<b>1 358 529</b>

(\*) Il s'agit des crédits documentaires en faveur d'Attijari Leasing.

(\*\*) Il s'agit des cautions en faveur d'Attijari Finances.

### NOTE 4-2 : ENGAGEMENTS DONNES

Les engagements donnés présentent un solde de 268 727 KDT au 31 décembre 2021. Ils correspondent à des engagements de financement donnés pour 268 689 KDT et à des engagements sur titres pour 38 KDT (participations souscrites et non libérées).

La défalcation des « Engagements de financements donnés » par contrepartie se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
En faveur de la clientèle	268 689	391 356	(122 667)	(31%)
<b>Total engagements de financements donnés</b>	<b>268 689</b>	<b>391 356</b>	<b>(122 667)</b>	<b>(31%)</b>

La ventilation des « Engagements de financement donnés » selon la nature de la relation se présente comme suit :

Engagements de financement donnés	Entreprises liées	Entreprises associées (*)	Autres	Total
Engagements de financement donnés	0	25	268 664	<b>268 689</b>
<b>Total engagements de financements donnés</b>	<b>0</b>	<b>25</b>	<b>268 664</b>	<b>268 689</b>

(\*) Il s'agit de lignes sur cautions en faveur d'Attijari Finances.

#### **NOTE 4-3 : ENGAGEMENTS RECUS**

Les engagements reçus au 31 décembre 2021 correspondent à des garanties reçues.

Les garanties reçues s'élèvent à 2 954 975 KDT au 31 décembre 2021 contre un solde de 2 360 287 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 594 688 KDT.

La ventilation des Garanties reçues par contrepartie se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Etablissements de crédits	629 568	438 136	191 432	44%
Clientèle	2 325 407	1 922 151	403 256	21%
<b>Total garanties reçues</b>	<b>2 954 975</b>	<b>2 360 287</b>	<b>594 688</b>	<b>25%</b>

#### **NOTE SUR LES OPERATION DE CHANGE :**

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31/12/2021 s'élèvent à 3 390 KDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Devises vendues au comptant à livrer	(20 563)	(59 729)
Devises achetées au comptant à recevoir	23 953	79 868
<b>Total</b>	<b>3 390</b>	<b>(20 139)</b>

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31/12/2021 s'élèvent à (166 509) KDT et se présentent comme suit :

Description	31/12/2021	31/12/2020
Devises vendues à terme à livrer	(296 751)	(572 427)
Devises achetées à terme à recevoir	130 242	0
<b>Total</b>	<b>(166 509)</b>	<b>(572 427)</b>

## NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 812 712 KDT au 31 décembre 2020 à 821 202 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une augmentation de 8 490 KDT, soit une régression de 1%.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- PR1 : Intérêts et revenus assimilés ;
- PR2 : Commissions en produits ;
- PR3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- PR4 : Revenus du portefeuille titres d'investissement.

### NOTE 5-1 : Intérêts et revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 543 080 KDT au 31 décembre 2021 contre 583 155 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une diminution de 40 075 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	2 799	4 997	(2 198)	(44%)
Opérations avec la clientèle	504 639	532 138	(27 499)	(5%)
Autres intérêts et revenus assimilés	35 642	46 020	(10 378)	(23%)
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>543 080</b>	<b>583 155</b>	<b>(40 075)</b>	<b>(7%)</b>

Le détail des intérêts et revenus assimilés de la banque se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Intérêts sur prêts interbancaires	2 791	4 893	(2 102)	(43%)
Intérêts sur comptes ordinaires bancaires	8	104	(96)	(92%)
<b>Total opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT</b>	<b>2 799</b>	<b>4 997</b>	<b>(2 198)</b>	<b>(44%)</b>
Intérêts sur crédits accordés à la clientèle	476 091	500 527	(24 436)	(5%)
Intérêts sur comptes clientèle débiteurs	28 548	31 611	(3 063)	(10%)
<b>Total opérations avec la clientèle</b>	<b>504 639</b>	<b>532 138</b>	<b>(27 499)</b>	<b>(5%)</b>

Intérêts et produits assimilés sur avals, cautions et acceptations bancaires	5 667	6 354	(687)	(11%)
Report/déport sur change à terme	29 974	39 666	(9 692)	(24%)
<b>Total autres intérêts et revenus assimilés</b>	<b>35 642</b>	<b>46 020</b>	<b>(10 378)</b>	<b>(23%)</b>
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>543 080</b>	<b>583 155</b>	<b>(40 075)</b>	<b>(7%)</b>

### **NOTE 5-2 : Commissions en produits**

Les commissions totalisent 128 079 KDT au 31 décembre 2021 contre 108 321 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 19 758 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Gestion de compte et autres services financiers	53 674	48 630	5 044	10%
Opérations de crédits	28 661	19 935	8 726	44%
Opérations monétiques	12 830	11 980	850	7%
Chèques, effets, virements et autres moyens de paiement	13 080	11 346	1 734	15%
Opérations à l'internationale	12 222	11 094	1 128	10%
Bancassurance	5 507	3 682	1 825	50%
Autres opérations bancaires	2 105	1 654	451	27%
<b>Total commissions en produits</b>	<b>128 079</b>	<b>108 321</b>	<b>19 758</b>	<b>18%</b>

### **NOTE 5-3 : Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières**

Les gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières totalisent, au 31 décembre 2021, un montant de 73 875 KDT contre 65 162 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 8 713 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Gains \ Pertes nets sur titres de transaction	(170)	757	(927)	(122%)
Gains nets sur titres de placement	20 961	17 592	3 369	19%
Gains nets sur opérations de change	53 085	46 813	6 272	13%
<b>Total gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières</b>	<b>73 875</b>	<b>65 162</b>	<b>8 713</b>	<b>13%</b>

Le détail des gains nets sur titres de transaction se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Plus-values sur la cession des titres de transaction	61	529	(468)	(88%)
Moins-values sur la cession des titres de transaction	0	(11)	11	(100%)
Plus-values sur la réévaluation des titres de transaction	337	718	(381)	(53%)
Moins-values sur la réévaluation des titres de transaction	(569)	(480)	(89)	18%
<b>Total gains nets sur titres de transaction</b>	<b>(170)</b>	<b>757</b>	<b>(927)</b>	<b>(122%)</b>

Le détail des gains nets sur titres de placement se présente comme suit :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
<b>Titres de placement à revenu fixe</b>				
Intérêts & revenus assimilés sur titres de placement à revenu fixe	19 707	16 597	3 110	19%
<b>Total Titres de placement à revenu fixe</b>	<b>19 707</b>	<b>16 597</b>	<b>3 110</b>	<b>19%</b>
<b>Titres de placement à revenu variable</b>				
Dividendes sur titres de placement à revenu variable	277	525	(248)	(47%)
Plus-values provenant de la cession des titres de placement à revenu variable	67	29	38	132%
Moins-values provenant de la cession des titres de placement à revenu variable	(19)	0	(19)	-
Reprises des provisions pour dépréciation des actions cotées	929	441	488	111%
<b>Total Titres de placement à revenu variable</b>	<b>1 254</b>	<b>995</b>	<b>259</b>	<b>26%</b>
<b>Total gains nets sur titres de placement</b>	<b>20 961</b>	<b>17 592</b>	<b>3 369</b>	<b>19%</b>

#### **NOTE 5-4 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Les revenus du portefeuille d'investissement totalisent 76 169 KDT au 31 décembre 2021 contre 56 074 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 20 095 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Intérêts & revenus assimilés sur titres d'investissement	67 844	47 899	19 945	42%
Dividendes & revenus assimilés sur titres de participation	3 548	8 126	(4 578)	(56%)
Dividendes & revenus assimilés sur parts dans les entreprises associés	2	0	2	-
Dividendes & revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées	4 775	49	4 726	9644%
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>76 169</b>	<b>56 074</b>	<b>20 095</b>	<b>36%</b>

#### **LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 325 532 KDT au 31 décembre 2020 à 298 666 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une diminution de 26 866 KDT, soit une régression de 8%.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

#### **NOTE 5-5 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées totalisent au 31 décembre 2021 un solde de 287 452 KDT contre 313 739 KDT au 31 décembre 2020, soit une régression de 26 287 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	13 743	42 589	(28 846)	(68%)
Opérations avec la clientèle	263 328	261 270	2 058	1%
Emprunts et ressources spéciales	5 140	5 688	(548)	(10%)
Autres intérêts et charges	5 241	4 192	1 049	25%
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>287 452</b>	<b>313 739</b>	<b>(26 287)</b>	<b>(8%)</b>

#### **NOTE 5-6 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 731 KDT contre 204 KDT au 31 décembre 2020. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Dotations aux provisions sur titres de participation	0	(258)	258	(100%)
Reprise de provisions sur titres de participation	719	359	360	100%
Reprise de provisions sur BTA	12	12	0	0%
Dotations aux provisions sur fonds géré	0	(3)	3	(100%)
Reprise de provisions sur fonds géré	0	94	(94)	(100%)
<b>Total des dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs/portefeuille d'investissement</b>	<b>731</b>	<b>204</b>	<b>527</b>	<b>258%</b>

#### **NOTE 5-7 : Frais de personnel**

Les frais du personnel s'élèvent à 188 134 KDT au 31 décembre 2021 contre 153 828 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 34 306 KDT due essentiellement à l'application de l'accord de la place signé le 26 juillet 2021, prévoyant l'augmentation salariale et la modification de l'assiette de calcul de l'indemnité de départ à la retraite.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Rémunération du personnel	159 844	116 522	43 322	37%
Charges sociales, fiscales et autres charges liées au personnel	28 290	37 306	(9 016)	(24%)
<b>Total frais de personnel</b>	<b>188 134</b>	<b>153 828</b>	<b>34 306</b>	<b>22%</b>

#### **NOTE 5-8 : Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation totalisent un solde de 69 917 KDT au 31 décembre 2021 contre 63 058 KDT au 31 décembre 2020, enregistrant ainsi une augmentation de 6 859 KDT.

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Frais d'exploitation non bancaires	32 210	30 158	2 052	7%
Autres charges générales d'exploitation	37 707	32 900	4 807	15%
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>69 917</b>	<b>63 058</b>	<b>6 859</b>	<b>11%</b>

#### **NOTE 5-9 : Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 3 790 KDT contre 1 414 KDT au 31 décembre 2020. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Autres gains ordinaires	3 983	2 542	1 441	57%
Autres pertes ordinaires	(568)	(1 239)	671	(54%)
Plus-value de cession d'immobilisation	375	111	264	238%
<b>Total solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires</b>	<b>3 790</b>	<b>1 414</b>	<b>2 376</b>	<b>168%</b>

#### **NOTE 5-10 : Solde en gain \ perte provenant des éléments extraordinaires**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 15 090 KDT contre 25 426 KDT au 31 décembre 2020. Il s'analyse ainsi :

DESIGNATION	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Cotisation sociale de solidarité conjoncturelle	3 442	4 651	(1 209)	(26%)
Redevance conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	0	9 025	(9 025)	(100%)
Dons au profit de l'Etat	11 648	11 750	(102)	(1%)
<b>Total solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires</b>	<b>15 090</b>	<b>25 426</b>	<b>(10 336)</b>	<b>(41%)</b>

### **NOTE 5-11 : Résultat de base par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de l'entité par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 3,93 DT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>En %</b>
Résultat net en KDT	160 045	131 712	22%
Nombre moyen d'actions	40 741 997	40 741 997	
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>3,93</b>	<b>3,23</b>	<b>22%</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>3,93</b>	<b>3,23</b>	<b>22%</b>

### **NOTE 6 : NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**

L'état des flux de trésorerie est établi dans un but de faire ressortir les mouvements de liquidités de la Banque à travers ses activités d'exploitation, d'investissement et de financement.

Les liquidités et équivalents de liquidités sont composés principalement par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la BCT et du centre des chèques postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à 3 mois et le portefeuille titres de transaction.

Ainsi, la trésorerie de la Banque qui est composée de l'ensemble des liquidités et équivalents de liquidités est passée de 1 420 660 KDT au 31 décembre 2020 à 1 128 814 KDT au 31 décembre 2021 enregistrant une diminution de 291 846 KDT.

Cette augmentation résulte des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation à hauteur de 88 628 KDT, des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement à hauteur de (225 419) KDT et des flux de trésorerie provenant des activités de financement à hauteur de (155 055) KDT.

Les liquidités et équivalents de liquidités qui s'élèvent à 1 128 814 KDT s'analysent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>Variation</b>	
			<b>Montant</b>	<b>%</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>1 555 922</b>	<b>1 830 139</b>	<b>(274 217)</b>	<b>(15%)</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 354 158	1 803 340	(449 182)	(25%)
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	201 764	26 799	174 965	653%
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>427 108</b>	<b>409 479</b>	<b>17 629</b>	<b>4%</b>
Liquidités et équivalents de liquidités sur les banques	408 796	399 728	9 068	2%
Liquidités et équivalents de liquidités sur les établissements financiers	18 311	9 751	8 560	88%
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>1 128 814</b>	<b>1 420 660</b>	<b>(291 846)</b>	<b>(21%)</b>

## **Note sur les transactions avec les parties liées**

### **1- Les conventions des comptes courants, comptes à terme et autres sommes dues à la clientèle :**

Les encours des dépôts des différentes parties liées au 31 décembre 2021 auprès d'Attijari bank ainsi que leurs rémunérations en 2021 exprimés en KDT se détaillent comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Nature du dépôt</b>	<b>Encours au 31/12/2021</b>	<b>Charges d'intérêt de l'exercice 2021</b>	<b>Produits d'intérêt de l'exercice 2021</b>
ATTIJARI LEASING	Dépôt à vue	7 043	58	1
ATTIJARI FINANCES	Dépôt à vue	(136)	0	8
ATTIJARI GESTION	Dépôt à vue	39	157	0
ATTIJARI IMMOBILIERE	Dépôt à vue	(2 872)	0	362
ATTIJARI INTERMEDIATION	Dépôt à vue	1 406	69	0
ATTIJARI RECOUVREMENT	Dépôt à vue	209	0	0
ATTIJARI SICAR	Dépôt à vue	81 342	92	0
ATTIJARI ASSURANCE	Dépôt à vue	19 636	315	3
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Dépôt à vue	10 274	2 628	0
ATTIJARI ASSURANCE	Certificats de dépôts	64 500	7 099	0
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Certificats de dépôts	15 500	1 228	0
ATTIJARI LEASING	Autres sommes dues à la clientèle	1 698	0	0
ATTIJARI INTERMEDIATION	Autres sommes dues à la clientèle	451	0	0
ATTIJARI FINANCES	Autres sommes dues à la clientèle	5	0	0
<b>Total</b>		<b>199 095</b>	<b>11 646</b>	<b>374</b>

### **2- Les conventions de détachement du personnel :**

Attijari bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2021 s'élève à 875 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé en 2021
Attijari Leasing	875
<b>TOTAL</b>	<b>875</b>

### **3- Les conventions relatives à la fonction de dépositaire :**

Attijari Bank assure les fonctions de dépositaire pour le compte d'Attijari Obligataire Sicav et des 3 FCP (Attijari FCP Dynamique, Attijari FCP CEA et Attijari FCP Obligataire).

En rémunération de ces prestations, la banque perçoit des commissions de dépôt.

Le montant total facturé en 2021 par Attijari Bank au titre de ses fonctions de dépositaire s'élève à 277 KDT HT.

Partie liée	Montant 2021	Montant 2020
Attijari Obligataire SICAV	206	137
FCP (AFC, AFD, AFO)	71	61
<b>Total</b>	<b>277</b>	<b>198</b>

### **4- Les conventions relatives aux engagements auprès de Attijari Bank :**

L'encours au 31 décembre 2021 des crédits contractés par les parties liées auprès d'Attijari Bank ainsi que les intérêts constatés par la banque exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Nature de l'engagement	Encours au 31/12/2021	Produits de l'exercice 2021
Attijari leasing	CCT	25 000	8 917
Attijari leasing	CMT	102 179	
Attijari leasing	EPS/Engagement de financement	88	0
Attijari Finances	EPS/Engagement de financement	48	0
AttijariWafa Bank Maroc	EPS/Engagement de financement	18 516	9
<b>Total</b>		<b>145 831</b>	<b>8 926</b>

### **5- Les dividendes et les jetons de présence encaissés par Attijari Bank :**

Les dividendes et les jetons de présence comptabilisés au cours de l'exercice 2021 par Attijari Bank provenant de ses participations dans les différentes parties liées exprimés en KDT se détaillent comme suit :

Partie liée	Dividendes encaissés en 2021	Jetons de présence encaissés en 2021
Attijari Sicar	2 451	30
Attijari Recouvrement	900	3
Attijari Leasing	874	13
Attijari Gestion	549	1

Attijari FCP DYNAMIQUE	159	0
Attijari Obligataire SICAV	120	0
<b>Total</b>	<b>5 053</b>	<b>47</b>

## **6- Opérations avec Attijari Wafa Bank et ses filiales :**

### **Opérations avec Attijari Wafa Bank :**

#### **Convention Sponsor Support and Share Retention Agreement :**

Une convention a été signée le 26 novembre 2018 entre Attijari Bank Tunisie, Attijari Wafa Bank Maroc et International Finance Corporation (IFC) en vertu de laquelle, Attijari Wafa Bank Maroc s'engage à maintenir sa participation dans le capital d'Attijari Bank Tunisie de 55% au moins jusqu'à l'expiration de la durée de l'emprunt subordonné de 20 Millions d'Euro octroyé par l'IFC à Attijari Bank.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 février 2019.

#### **Assistance technique**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 5 080 KDT.

### **Opérations avec Attijari Africa :**

#### **Assistance technique :**

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Africa signée le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2021 de 1 080 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2021 à 7 295 KDT.

### **Opérations avec Attijari IT Africa :**

En vertu de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari IT Africa, cette dernière s'engage d'apporter à la banque l'ensemble de conseils, mise en garde et recommandations nécessaires en matière de fourniture de services informatiques.

En rémunération de ses services, la banque a constaté une charge de 100 KDT au titre de l'exercice 2021. Le passif s'élève au 31/12/2021 à 238 KDT.

### **Opérations avec Attijari Wafasalaf :**

#### **Assistance technique :**

Une convention entre Attijari Bank et Attijari Wafasalaf a été signée le 27 mars 2017, portant sur la mise à la disposition de la banque du savoir-faire, du conseil et d'autres services relatifs au fonctionnement interne d'Attijari Bank.

En rémunération des services fournis par Wafasalaf, cette dernière perçoit une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, la fourniture des livrables associées, la formation ainsi que la prestation de maintenance annuelle des deux grilles à hauteur de 10 JH par grille de score.

Wafasalaf perçoit une rémunération d'un montant de 40 000 Euros par grille de score.

La facturation relative au développement de 2 grilles de score se fera en 2 fois :

- 50% à compter du démarrage du projet ;
- 50% à la livraison.

A ce titre, le montant dû à Attijari Wafasalaf figurant au niveau du passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 375 KDT TTC et la charge comptabilisée courant 2021 s'élève à 63 KDT TTC.

### **Opérations avec Attijariwafa BANK Europe :**

#### **Convention de prestation de service :**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijariwafa Bank Europe (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

En contrepartie de ces services, Attijariwafa Bank Europe perçoit 3 types de rémunérations :

- Une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle avec un prix unitaire 5 € par client.
- Une rémunération indexée sur les transmissions d'ordres :
  - 4 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,4% du montant des transferts en dinar.
  - 25 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,4% du montant des transferts en euro.
- Une rémunération au titre des services bancaires conclus :
  - 15 € par ouverture de compte.
  - 25 € par souscription du pack Bledi+.
  - 4 € par commande de moyens de transfert.
  - 5 € par acte de gestion.
  - 7,5 € par mise à disposition et ordre de virement.
  - 5 € pour toute autre demande.

En plus de ces trois types de rémunérations, Attijariwafa Bank Europe continue à percevoir les 2/3 de la masse salariale des chargés de comptes de l'activité TRE et une quote-part des charges marketing lié à l'activité.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2021 est de l'ordre de 1 146 KDT.

Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 9 297 KDT.

### **7- Opérations avec Attijari SICAR :**

#### **Conventions fonds géré :**

1. En vertu des conventions de gestion de fonds à capital risque, conclues respectivement le 24 mars 1998, 19 mars 1999 et 09 mars 2001, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari Bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés objet de ces conventions s'élève à 5 254 KDT.

Une provision de 3 005 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.

La commission fixe de gestion du fonds comptabilisée par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 62 KDT.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 30 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 349 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 74 KDT au titre de l'exercice 2021.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 581 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 94 KDT au titre de l'exercice 2021.

4. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 21 février, le 22 février et le 25 février 2019 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 février 2019

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 581 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 42 KDT au titre de l'exercice 2021.

5. Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 09 mars 2020 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- **Commission de gestion égale à :**
  - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire,...).
  - Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.
- **Commission de performance égale à :**
  - 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
  - 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces trois fonds calculées sur la base de l'encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 304 KDT.

## **8- Opérations avec Attijari Intermédiation :**

### **Convention tenue de registre des actionnaires :**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2021 sont de 7 KDT HT.

## **Emprunt national 2021**

Courant l'exercice 2021, Attijari bank a participé dans les trois tranches de l'emprunt national 2021 pour un montant global de 50 MDT et ce au profit de ses clients déposants.

Dans ce cadre, la banque a perçu de Tunisie Clearing un montant global de 304 KDT, 230 KDT ont été rétrocédé à Attijari Intermédiation en tant que rémunération pour son rôle de centralisateur de placement de l'emprunt.

### **Contrat de liquidité 2021**

Un contrat de liquidité a été signé en 2021 entre Attijari bank et Attijari Intermédiation ayant pour objectif de définir les conditions dans lesquelles :

- D'une part, la banque met à la disposition de l'intermédiaire des titres et des espèces en vue de favoriser la liquidité des titres ;
- D'autres part, Attijari Intermédiation intervient pour le compte du titulaire sur le marché en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leur cotation.

Dans ce cadre, un compte dénommé « Attijari bank-compte de liquidité Attijari Leasing » a été ouvert et sur lequel sont comptabilisées toutes les opérations réalisées par l'intermédiaire pour le compte de la banque. A l'ouverture de ce compte, Attijari bank porte au crédit de celui-ci les sommes de 450 KDT et de 45 KDT.

### **9- Opérations avec Attijari leasing :**

#### **Convention commerciale :**

Dans le cadre de la convention signée en 2008 entre Attijari Bank et Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2021, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.

Un avenant à cette convention a été conclu en 2018 introduisant des révisions quant aux modalités de détermination de l'intéressement de la banque et ce pour tenir compte de l'évolution des coûts de ressources et des taux de sortie en vigueur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 11 février 2019.

La commission était calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de  $T < 10\%$ , 0.50% pour  $10\% \leq T < 11\%$  et 0.75% pour  $T \geq 11\%$ ).

Selon ledit avenant, la commission sera déterminée sur la base du taux nominal du contrat mis en force (TC) par comparaison avec le taux de sortie moyen (TMS) déterminés trimestriellement.

<b>Taux nominal du contrat mis en force (TC) comparé au Taux de sortie moyen du Trimestre (TMS)</b>	<b>Taux de la commission</b>
TC $\leq$ TMS	0,25%
TMS < TC $\leq$ TMS majoré de 125 points de base	0,50%
TC > TMS majoré de 125 points de base	0,75%

Au cours de l'exercice 2021, la banque a perçu des produits à hauteur de 334 KDT HT.

#### **Convention de Location financement :**

Attijari Bank a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 618 KDT et une dette au passif de 493 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2021 s'élèvent à 112 KDT.

### **10- Opérations avec Attijari Recouvrement :**

#### **Conventions de cession de créances :**

Une première convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement qui a été signée le 21 juin 2021 en vertu de laquelle, la banque cède à la filiale un lot de créances composé de 19 dossiers totalisant un engagement de 18 053 KDT avec un prix de cession de 19 KDT.

Une deuxième convention a été signée le 15 décembre 2021 prévoyant la cession d'un lot de créance composé de deux dossiers dont le nominal est de 16 400 KDT avec un prix de cession de 2 KDT.

Une troisième convention a été signée le 30 décembre 2021 prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 13 168 dossiers dont le nominal est de 2 083 KDT pour un prix de cession de 13 KDT.

### **Convention de mandat de recouvrement de créances :**

En vertu de cette convention, la banque a réglé au profit d'Attijari Recouvrement une commission pour l'ouverture et la gestion des dossiers pour compte s'élevant à 52 KDT HT en 2021.

### **11- Opérations avec Attijari Assurance :**

1. Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2021 à 4 722 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2021 est de l'ordre de 4 722 KDT.
2. Attijari Bank a constaté une charge à payer de 548 KDT à fin 2021 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
3. Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt versées en 2021 s'élèvent à 455 KDT.
4. Une convention d'assurance collective sur la vie a été conclue entre Attijari Bank et Attijari Assurance le 25/06/2018 et autorisée par le conseil d'administration du 09 Février 2018. Il s'agit d'un contrat de fidélisation souscrit par la banque en tant qu'employeur au profit des membres de son personnel. La banque supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente et en tenant compte de deux éléments :
  - Le revenu annuel brut individuel de chaque adhérent ;
  - Son ancienneté dans la banque ;

A ce titre, la banque a constaté une charge en 2021 s'élevant à 2 161 KDT.

5. Une nouvelle convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » a été signée en 2021 entre Attijari bank et Attijari Assurance. Elle a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

En vertu de cette convention, la compagnie d'assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu'elle réalise sur ce contrat. Cette participation est fixée à un minimum de 80% des résultats techniques et financiers des placements nets du fonds collectif. Exceptionnellement, le taux de rendement global net est fixé à 5.92% et ce pour la première année seulement.

Pour couvrir les frais de fonctionnement du présent contrat, un chargement de 0.3% du capital géré est prélevé annuellement.

A ce titre, la banque a constaté un produit au cours du mois de décembre 2021 de 124 KDT.

### **12- Opération avec Attijari Finances :**

#### **Conventions d'émission de titres participatifs**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

Une nouvelle convention a été signée le 1<sup>er</sup> avril 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT, divisé en 7 500 titres d'une valeur nominale de 100 dinars chacun.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 5% de la partie des bénéfices supérieurs à 100 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2021 s'élèvent à 52 KDT.

#### **Convention de mandat exclusif : Restructuration capital Attijari Sicar**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances les missions de conseil suivantes :

- Diagnostic et mise en place de la mission ;
- Définition de la stratégie de sortie des actionnaires autres que Attijari bank du capital de la filiale Attijari Sicar.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 50 KDT HT.

#### **Convention de mandat exclusif : Valorisation Ooredoo Tunisie**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances la mission d'évaluation financière de la société Ooredoo Tunisie.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 25 KDT HT.

#### **Convention de mandat exclusif : Valorisation Tankmed**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances la mission d'évaluation financière de la société Tankmed.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 25 KDT HT.

### **13- Remboursement frais téléphoniques, lignes spécialisées et frais d'hébergement :**

La banque a facturé à ses filiales au titre du remboursement des frais téléphoniques, des lignes spécialisées et des frais d'hébergement un montant total de 164 KDT HT.

Le détail par filiale exprimé en KDT se présente comme suit :

<b>Partie liée</b>	<b>Montants facturés en 2021 par filiale</b>
Attijari Assurance	23
Attijari Leasing	92
Attijari Gestion	11
Attijari Recouvrement	21
AttijariSicar	10
Attijari Intermédiation	7
<b>Total</b>	<b>164</b>

### **14- Conventions de délégation de la gestion administrative et comptable :**

Trois conventions de délégation de la gestion administrative et comptable ont été conclues entre d'une part, Attijari Bank et d'autre part, Attijari Gestion, Attijari Sicar et Attijari Finances au cours de l'exercice 2020 ainsi qu'une nouvelle convention signée en 2021 avec la filiale Attijari Recouvrement. En vertu de ces conventions, la banque assure la mission de la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers.

En rémunération de ces prestations, Attijari Bank perçoit :

- Une rémunération mensuelle de 5 KDT HT réglée mensuellement à terme échu. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6% et ce pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Gestion, d'Attijari Sicar et d'Attijari Finances.
- Une rémunération mensuelle de 2.5 KDT HT réglée mensuellement à terme échu pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Finances selon un avenant signé en 2021. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6%.

### **15- Obligations et engagements de la banque envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II 5 du code des sociétés commerciales se présentent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29/11/2018. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.

- La rémunération des Directeurs Généraux Adjoints est fixée par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012 et du 04/05/2018. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjoints bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité d'audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjoints		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages	385 750		1 222 470	135 591	726 579	180 052	250 000	250 000
<b>Total</b>	<b>385 750</b>	<b>0</b>	<b>1 222 470</b>	<b>135 591</b>	<b>726 579</b>	<b>180 052</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>

**Note sur les événements postérieurs à la date de clôture :**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 25/02/2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2021 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

# RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires d'ATTIJARI BANK*

## Rapport d'audit sur les états financiers

### Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers d'Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le bilan ainsi que l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers, annexés au présent rapport font apparaître un total du bilan de **10 252 049 KDT** et un bénéfice net de **160 045 KDT**.

A notre avis, **les états financiers de Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 décembre 2021**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

### Observations

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note « III.15. Notification contrôle social » aux états financiers se rapportant à une notification de contrôle social reçue en octobre 2020. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

*1- Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle*

➤ **Risque identifié**

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, Attijari Bank peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2021, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 6 344 685 KDT, représentant 62% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 327 988 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note aux états financiers n°III-1, ainsi que dans les notes explicatives n°1.3.

➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2022-02 du 4 mars 2022.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## *2- Prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits*

### ➤ **Risque identifié**

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2021 à 671 159 KDT et représentent 82% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers III.1.4 « Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle » et III.8 « Règles de prise en compte des produits » au niveau de la partie « base de mesure et principes comptables pertinents appliqués », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

### ➤ **Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque**

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

## **Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la banque dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

#### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la banque. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficience importante du contrôle interne susceptible d'impacter notre opinion sur les états financiers telle qu'exprimée ci-dessus.

#### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la banque avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 14 Mars 2022**

#### **Les Commissaires aux Comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Cabinet M.S.Louzir , Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**Noureddine HAJJI**

**Mohamed LOUZIR**

# RAPPORT SPECIAL

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires*  
**DE ATTIJARI BANK,**

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 Juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers, de l'article 200 et suivants, de l'article 475 du code des sociétés commerciales et les articles 29 et 30 de la loi n°2019-47 du 29 Mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

## **A. Conventions nouvellement conclues (autres que les rémunérations des dirigeants)**

Votre conseil d'administration nous a tenus informés des conventions et opérations suivantes :

- **Attijari Recouvrement : Conventions de cession de créances**

Une première convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Recouvrement qui a été signée le 21 juin 2021 en vertu de laquelle, la banque cède à la filiale un lot de créances composé de 19 dossiers totalisant un engagement de 18 053 KDT avec un prix de cession de 19 KDT.

Une deuxième convention a été signée le 15 décembre 2021 prévoyant la cession d'un lot de créance composé de deux dossiers dont le nominal est de 16 400 KDT avec un prix de cession de 2 KDT.

Une troisième convention a été signée le 30 décembre 2021 prévoyant la cession d'un lot de créances composé de 13 168 dossiers dont le nominal est de 2 083 KDT pour un prix de cession de 13 KDT.

- **Attijari Assurance**

Une nouvelle convention d'assurance « Indemnité de départ à la retraite » a été signée en 2021 entre Attijari Bank et Attijari Assurance. Elle a pour objet la constitution par l'assureur d'un fonds collectif de placement permettant au souscripteur de faire face aux prestations pécuniaires dont il est redevable envers ses salariés au moment de leur départ à la retraite.

En vertu de cette convention, la compagnie d'assurance fait participer le souscripteur aux bénéfices financiers et techniques qu'elle réalise sur ce contrat. Cette participation est fixée à un minimum de 80% des résultats techniques et financiers des placements nets du fonds collectif. Exceptionnellement, le taux de rendement global net est fixé à 5,92% et ce pour la première année seulement.

Le présent contrat prévoit le prélèvement annuel de frais de gestion fixés à 0,3% du capital géré.

Au 31 Décembre 2021, et en vertu de cette convention, Attijari Bank a constitué un fonds chez Attijari Assurance dont l'encours s'élève à 24 816 KDT.

A ce titre, la banque a constaté un produit au cours de l'exercice 2021 de 124 KDT.

- **Attijari Finance**

1. **Conventions d'émission de titres participatifs :** Une nouvelle convention a été signée le 1<sup>er</sup> avril 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT, divisé en 7 500 titres d'une valeur nominale de 100 dinars chacun.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 5% de la partie des bénéfices supérieurs à 100 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui aura statué sur les comptes de l'émetteur.

Les intérêts comptabilisés courant l'exercice 2021 s'élèvent à 52 KDT.

2. **Convention de mandat exclusif : Restructuration capital Attijari Sicar :**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances les missions de conseil suivantes :

- Diagnostic et mise en place de la mission ;
- Définition de la stratégie de sortie des actionnaires autres que Attijari bank du capital de la filiale Attijari Sicar.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 50 KDT HT.

3. **Convention de mandat exclusif : Valorisation Ooredoo Tunisie :**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances la mission d'évaluation financière de la société Ooredoo Tunisie.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 25 KDT HT.

4. **Convention de mandat exclusif : Valorisation Tankmed :**

Un contrat de mandatement exclusif a été signé le 31 décembre 2021 entre Attijari Bank et Attijari Finances. Par ledit contrat, la banque a confié à Attijari Finances la mission d'évaluation financière de la société Tankmed.

En contrepartie des prestations rendues par Attijari Finances, cette dernière a perçu au cours de l'exercice 2021 des honoraires forfaitaires pour un montant de 25 KDT HT.

- **Attijari Intermédiation**

1. **Emprunt national 2021 :**

Courant l'exercice 2021, Attijari bank a participé dans les trois tranches de l'emprunt national 2021 pour un montant global de 50 MDT et ce au profit de ses clients déposants.

Dans ce cadre, la banque a perçu de Tunisie Clearing un montant global de 304 KDT, 230 KDT ont été rétrocédé à Attijari Intermédiation en tant que rémunération pour son rôle de centralisateur de placement de l'emprunt.

## 2. Contrat de liquidité 2021 :

Un contrat de liquidité a été signé en 2021 entre Attijari bank et Attijari Intermédiation ayant pour objectif de définir les conditions dans lesquelles :

- D'une part, la banque met à la disposition de l'intermédiaire des titres et des espèces en vue de favoriser la liquidité des titres ;
- D'autres part, Attijari Intermédiation intervient pour le compte du titulaire sur le marché en vue de favoriser la liquidité des titres et la régularité de leur cotation.

Dans ce cadre, un compte dénommé « Attijari bank-compte de liquidité Attijari Leasing » a été ouvert et sur lequel sont comptabilisées toutes les opérations réalisées par l'intermédiaire pour le compte de la banque. A l'ouverture de ce compte, Attijari bank porte au crédit de celui-ci les sommes de 450 KDT et de 45 KDT.

### • Attijari Gestion, Attijari Sicar, Attijari Finance et Attijari Intermédiation :

Trois conventions de délégation de la gestion administrative et comptable ont été conclues entre d'une part, Attijari Bank et d'autre part, Attijari Gestion, Attijari Sicar et Attijari Finances au cours de l'exercice 2020 ainsi qu'une nouvelle convention signée en 2021 avec la filiale Attijari Recouvrement. En vertu de ces conventions, la banque assure la mission de la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers.

En rémunération de ces prestations, Attijari Bank perçoit :

- Une rémunération mensuelle de 5 KDT HT réglée mensuellement à terme échu. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6% et ce pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Gestion, d'Attijari Sicar et d'Attijari Finances.
- Une rémunération mensuelle de 2.5 KDT HT réglée mensuellement à terme échu pour la tenue de la comptabilité et l'arrêté des états financiers d'Attijari Finances selon un avenant signé en 2021. La base de cette rémunération est révisée à la hausse annuellement de 6%.
- 

### *B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants):*

Nous vous informons que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

### • Attijari Wafa Bank :

#### 1. Convention Sponsor Support and Share Retention Agreement:

Une convention a été signée le 26 novembre 2018 entre Attijari Bank Tunisie, Attijari Wafa Bank Maroc et International Finance Corporation (IFC) en vertu de laquelle, Attijari Wafa Bank Maroc s'engage à maintenir sa participation dans le capital d'Attijari Bank Tunisie de 55% au moins jusqu'à l'expiration de la durée de l'emprunt subordonné de 20 Millions d'Euro octroyé par l'IFC à Attijari Bank.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration du 11 février 2019.

#### 2. Assistance technique :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Wafa Bank telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 05/03/2007 et modifiée par la décision du conseil d'administration du 06/06/2008, le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 5 080 KDT.

### • Attijari Africa :

Dans le cadre de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari Africa signée le 01/01/2015, la banque a constaté une charge au cours de l'exercice 2021 de 1 080 KDT en rémunération des services d'assistance technique fournis. Le passif s'élève au 31/12/2021 à 7 295 KDT.

- **Attijari IT Africa :**

En vertu de la convention conclue entre Attijari Bank et Attijari IT Africa, cette dernière s'engage d'apporter à la banque l'ensemble de conseils, mise en garde et recommandations nécessaires en matière de fourniture de services informatiques.

En rémunération de ses services, la banque a constaté une charge de 100 KDT au titre de l'exercice 2021. Le passif s'élève au 31/12/2021 à 238 KDT.

- **Attijari Wafasalaf :**

Une convention entre Attijari Bank et Attijari Wafasalaf a été signée le 27 mars 2017, portant sur la mise à la disposition de la banque du savoir-faire, du conseil et d'autres services relatifs au fonctionnement interne d'Attijari Bank.

En rémunération des services fournis par Wafasalaf, cette dernière perçoit une rémunération qui couvre le développement de deux grilles de score, la fourniture des livrables associées, la formation ainsi que la prestation de maintenance annuelle des deux grilles à hauteur de 10 JH par grille de score.

Wafasalaf perçoit une rémunération d'un montant de 40 000 Euros par grille de score.

La facturation relative au développement de 2 grilles de score se fera en 2 fois :

- 50% à compter du démarrage du projet ;
- 50% à la livraison.

A ce titre, le montant dû à Attijari Wafasalaf figurant au niveau du passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 375 KDT TTC et la charge comptabilisée courant 2021 s'élève à 63 KDT TTC.

- **Attijari Wafa Bank Europe :**

En vertu de la convention conclue le 1er Mars 2010 et modifiée le 19 Mars 2012 entre Attijari Bank Tunisie et Attijariwafa Bank Europe (avec laquelle la banque a des administrateurs communs), telle qu'autorisée par le conseil d'administration du 5 juin 2012, cette dernière assure à travers son réseau d'agences le rôle de relais entre Attijari Bank Tunisie et les clients tunisiens résidents en Europe en matière d'information, de présentation de l'offre bancaire et l'intermédiation dans la distribution des produits et services. Ces services sont rémunérés par une commission intitulée « commission d'activité TRE » basée sur une tarification unitaire des prestations de services fournies. Cette commission sera négociée annuellement entre les deux parties.

En contrepartie de ces services, Attijariwafa Bank Europe perçoit 3 types de rémunérations :

- Une rémunération indexée sur le portefeuille clientèle avec un prix unitaire 5 € par client.
- Une rémunération indexée sur les transmissions d'ordres :
  - 4 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,4% du montant des transferts en dinar.
  - 25 € par transfert auxquels s'ajoutent 0,4% du montant des transferts en euro.
- Une rémunération au titre des services bancaires conclus :
  - 15 € par ouverture de compte.
  - 25 € par souscription du pack Bledi+.
  - 4 € par commande de moyens de transfert.
  - 5 € par acte de gestion.
  - 7,5 € par mise à disposition et ordre de virement.
  - 5 € pour toute autre demande.

En plus de ces trois types de rémunérations, Attijariwafa Bank Europe continue à percevoir les 2/3 de la masse salariale des chargés de comptes de l'activité TRE et une quote-part des charges marketing lié à l'activité.

La charge comptabilisée par la banque au titre de l'exercice 2021 est de l'ordre de 1 146 KDT.

Le montant qui figure au passif de la banque au 31/12/2021 s'élève à 9 297 KDT.

- **Attijari SICAR**

1. En vertu des conventions de gestion de fonds à capital risque, conclues respectivement le 24 mars 1998, 19 mars 1999 et 09 mars 2001, Attijari Sicar assure pour le compte d'Attijari Bank la gestion des fonds déposés auprès d'elle. L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés objet de ces conventions s'élève à 5 254 KDT.

Une provision de 3 005 KDT a été constituée en couverture du risque de dépréciation de ces fonds.  
La commission fixe de gestion du fonds comptabilisée par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élève à 62 KDT.

2. Une convention de gestion de fonds à capital risque a été signée le 28 février 2017 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu de laquelle cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar un fonds à capital risque d'un montant global de 30 000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit fonds à capital risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises faisant partie du catalogue prévu par le paragraphe III de l'article 39 septies du code de l'IRPP et de l'IS.

En rémunération de sa gestion du fonds à capital risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 30 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion du fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 349 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par le fonds s'élèvent à 74 KDT au titre de l'exercice 2021.

3. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 13 février, 19 février et le 23 février 2018 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT. Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 09 février 2018.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisées par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 581 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 94 KDT au titre de l'exercice 2021.

4. Trois conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées respectivement le 21 février, le 22 février et le 25 février 2019 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions susvisées nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- Une rémunération annuelle fixe de 1% HTVA, calculée sur le montant initial du fonds géré ;
- Un prélèvement de 10% sur les revenus, dividendes, plus-values et tous autres produits dégagés par le fonds.

Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration du 11 février 2019

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions fixes de gestion de ces trois fonds comptabilisés par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 581 KDT.

Les prélèvements sur les revenus, dividendes, plus-values et autres produits dégagés par les fonds s'élèvent à 42 KDT au titre de l'exercice 2021.

5. Trois nouvelles conventions de gestion de Fonds à Capital Risque ont été signées le 09 mars 2020 entre Attijari Sicar et Attijari Bank, en vertu desquelles cette dernière met à la disposition d'Attijari Sicar des Fonds à Capital Risque d'un montant global de 50.000 KDT.

Les deux sociétés s'engagent à respecter un emploi de 65% au moins du montant dudit Fonds à Capital Risque dans l'acquisition ou la souscription aux actions ou aux parts sociales ou aux obligations convertibles en actions nouvellement émises par les entreprises qui ouvrent droit aux avantages fiscaux prévus par le code de l'IRPP et de l'IS au titre du réinvestissement.

En rémunération de sa gestion du Fonds à Capital Risque pour le compte d'Attijari Bank, Attijari Sicar perçoit :

- **Commission de gestion égale à :**

- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.5% HT sur les placements financiers (SICAV, obligations, BTA, placement bancaire,...).
- Une rémunération, sur la base de l'encours de fin de trimestre, de 0.75% HT sur les montants investis dans les projets nets des provisions éventuelles constituées en couverture de la dépréciation des participations.

- **Commission de performance égale à :**

- 10% HT sur la plus-value de cession et les dividendes perçus sur les projets d'investissement.
- 10% HT des revenus perçus sur les placements financiers dépassant le TMM moyen de l'année.

L'encours au 31 décembre 2021 des fonds gérés s'élève à 50 000 KDT.

Les commissions de gestion de ces trois fonds calculés sur la base de l'encours de fin de trimestre des placements financiers et comptabilisés par Attijari Bank au titre de l'exercice 2021 s'élèvent à 304 KDT.

● **Attijari Intermédiation**

Attijari Bank a signé le 27/12/2012 une convention de tenue de comptes en valeurs mobilières avec sa filiale Attijari Intermédiation détenue à hauteur de 99.99%, ayant pour objet la tenue du registre des actionnaires de la valeur Attijari Bank et des droits y rattachés conformément à la réglementation du conseil du marché financier.

Pour la réalisation de ces prestations, les honoraires d'Attijari Intermédiation sont fixés forfaitairement à 7 KDT HT à régler à la fin de chaque année.

Les charges comptabilisées courant 2021 sont de 7 KDT HT.

● **Attijari Leasing**

Dans le cadre de la convention signée en 2008 entre Attijari Bank et Attijari Leasing, la banque a fourni au cours de l'exercice 2021, des services d'assistance à la commercialisation des produits d'Attijari Leasing à travers le réseau commercial de la banque.

Un avenant à cette convention a été conclu en 2018 introduisant des révisions quant aux modalités de détermination de l'intéressement de la banque et ce pour tenir compte de l'évolution des coûts de ressources et des taux de sortie en vigueur. Cet avenant a été autorisé par le conseil d'administration du 11 février 2019.

La commission était calculée sur la base du montant de financement effectivement mis en force en appliquant un taux d'intéressement basé sur le taux de placement (0.25% pour un taux de placement de  $T < 10\%$ , 0.50% pour  $10\% \leq T < 11\%$  et 0.75% pour  $T \geq 11\%$ ).

Selon ledit avenant, la commission sera déterminée sur la base du taux nominal du contrat mis en force (TC) par comparaison avec le taux de sortie moyen (TMS) déterminés trimestriellement.

<b>Taux nominal du contrat mis en force (TC) comparé au Taux de sortie moyen du Trimestre (TMS)</b>	<b>Taux de la commission</b>
TC $\leq$ TMS	0,25%
TMS < TC $\leq$ TMS majoré de 125 points de base	0,50%
TC > TMS majoré de 125 points de base	0,75%

Au cours de l'exercice 2021, la banque a perçu des produits à hauteur de 334 KDT HT.

Au cours de l'exercice 2021, la banque a conclu avec Attijari Leasing des contrats de location financière (Leasing). Ces contrats portent sur des véhicules pour une valeur totale à l'actif de 1 618 KDT et une dette au passif de 493 KDT.

Les charges d'intérêts relatives à l'exercice 2021 s'élèvent à 112 KDT.

- **Attijari Recouvrement**

En vertu de cette convention, la banque a réglé au profit d'Attijari Recouvrement une commission pour l'ouverture et la gestion des dossiers pour compte s'élevant à 52 KDT HT en 2021.

- **Attijari Assurance**

1. Attijari Bank perçoit des commissions d'acquisition et de gestion au titre de la commercialisation des produits d'assurance vie d'Attijari Assurance. Le montant des produits à recevoir s'est élevé au 31/12/2021 à 4 722 KDT. Le montant des commissions constaté en produit en 2021 est de l'ordre de 4 722 KDT.
2. Attijari Bank a constaté une charge à payer de 548 KDT à fin 2021 au profit d'Attijari Assurance au titre de l'assurance « Temporaire décès » incluse dans tous les comptes courants des particuliers.
3. Attijari Assurance a souscrit à l'emprunt obligataire subordonné émis par Attijari Bank en 2017 pour un montant de 6 069 KDT. Les charges d'intérêt versées en 2021 s'élèvent à 455 KDT.
4. Une convention d'assurance collective sur la vie a été conclue entre Attijari Bank et Attijari Assurance le 25/06/2018 et autorisée par le conseil d'administration du 09 Février 2018. Il s'agit d'un contrat de fidélisation souscrit par la banque en tant qu'employeur au profit des membres de son personnel. La banque supporte 90% du montant de la prime calculée sur la base d'un taux de 2,5% de la masse salariale de l'ensemble des adhérents pour l'année précédente et en tenant compte de deux éléments :
  - Le revenu annuel brut individuel de chaque adhérent ;
  - Son ancienneté dans la banque ;A ce titre, la banque a constaté une charge en 2021 s'élevant à 2 161 KDT.

- **Attijari Finances**

Une convention a été signée le 23 mars 2014 entre Attijari Bank et Attijari Finances Tunisie prévoyant la souscription par Attijari Bank des titres participatifs émis par Attijari Finances Tunisie pour répondre aux exigences de fonds propres édictées par l'article 388 du code des sociétés commerciales. L'émission porte sur un montant de 750 KDT en date du 01/04/2014.

Les titres participatifs portent intérêt aux taux suivants :

- Un taux d'intérêt fixe de TMM brut l'an à compter de la date de jouissance. Ce taux est égal au TMM+1 à partir de la date de reconstitution du capital de l'émetteur conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. Les intérêts sont calculés sur la valeur nominale de chaque titre participatif et sont payables annuellement à terme échu.
- Une rémunération variable égale à 10% de la partie des bénéfices supérieurs à 50 KDT. Cette rémunération est calculée sur le bénéfice net après impôts et provisions dans un délai d'un mois à partir de la date de l'assemblée générale ordinaire qui statue sur les comptes de l'émetteur.

• **Autres Conventions**

Attijari bank affecte au profit de certaines de ses filiales son personnel salarié. Les salaires et les charges y afférents sont par la suite refacturés par la banque à la filiale. Le montant total en 2021 s'élève à 875 KDT TTC et se détaille comme suit :

Partie liée	Montant facturé en 2021
Attijari Leasing	875
<b>TOTAL</b>	<b>875</b>

**C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :**

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales, se détaillent comme suit :

- La rémunération et avantages accordés au Président du Conseil d'Administration sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 08/03/2007. Cette rémunération est détaillée dans le tableau ci-après. Par ailleurs, le Président du Conseil d'Administration bénéficie d'une voiture de fonction et de la prise en charge des frais de téléphone.
- La rémunération et avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du comité de rémunération issu du Conseil d'Administration en date du 29/11/2018. La rémunération est composée d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel variable selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité, des frais de téléphone, des frais de scolarité, des frais de logement et de billets d'avions.
- La rémunération des Directeurs Généraux Adjointes est fixée par les comités de rémunération issus du Conseil d'Administration en date du 30/01/2012 et du 04/05/2018. Cette rémunération se compose d'une indemnité fixe et d'un bonus annuel selon la réalisation des objectifs. Par ailleurs, les Directeurs Généraux Adjointes bénéficient d'une voiture de fonction avec la prise en charge des frais d'utilité et de la prise en charge des frais de logement et de billets d'avions.
- Les membres du Conseil d'Administration, les membres du Comité d'audit et les membres du comité des risques sont rémunérés par des jetons de présence proposés annuellement par le Conseil d'Administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- Les obligations et engagements d'Attijari Bank envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021 (charges sociales comprises), se présentent comme suit (en dinars) :

	Président du Conseil d'Administration		Directeur Général		Directeurs Généraux Adjointes		Membres du CA et des comités réglementaires	
	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/21	Charges de l'exercice 2021	Passif au 31/12/2021
Avantages	385 750	-	1 222 470	135 591	726 579	180 052	250 000	250 000
<b>Total</b>	<b>385 750</b>	<b>-</b>	<b>1 222 470</b>	<b>135 591</b>	<b>726 579</b>	<b>180 052</b>	<b>250 000</b>	<b>250 000</b>

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016, de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 14 Mars 2022**

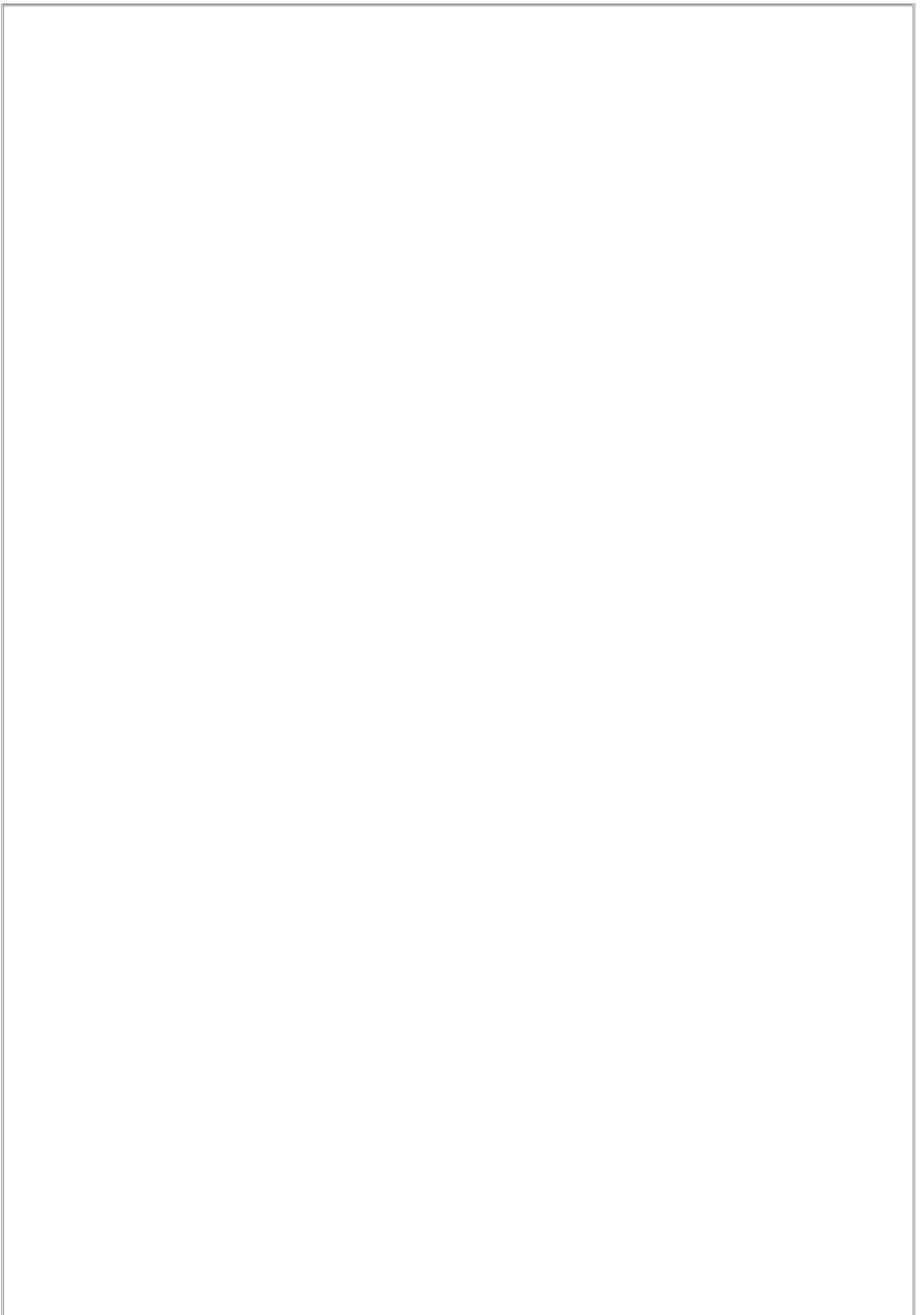
**Les Commissaires aux Comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Cabinet M.S.Louzir , Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**Noureddine HAJJI**

**Mohamed LOUZIR**



Etats financiers annuels de SICAV

**SICAV AVENIR**

SICAV AVENIR publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **15 avril 2022**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes CMC – DFK International représenté par M. Hichem AMOURI.

**BILAN**  
**arrêté au 31/12/2021**  
**(Unité : en Dinars Tunisiens)**

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<u>ACTIF</u>			
<b>AC 1 - Portefeuille - titres</b>	<b>4-1</b>	<b>924 629</b>	<b>893 536</b>
a - Actions, Valeurs assimilées et droits rattachés		175 745	168 589
b - Obligations et Valeurs assimilées		748 884	724 947
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>		<b>231 527</b>	<b>281 126</b>
a - Placements monétaires	<b>4-3</b>	200 035	100 671
b - Disponibilités	<b>4-9</b>	31 492	180 455
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<b>4-10</b>	<b>1 015</b>	<b>348</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>		-	-
		<b>1 157 171</b>	<b>1 175 010</b>
<u>PASSIF</u>			
<b>PA 1- Opérateurs créditeurs</b>	<b>4-7</b>	<b>3 620</b>	<b>3 636</b>
<b>PA 2 - Autres créditeurs divers</b>	<b>4-11</b>	<b>16 910</b>	<b>15 430</b>
		<b>20 529</b>	<b>19 066</b>
<u>ACTIF NET</u>			
<b>CP 1 -Capital</b>	<b>4-5</b>	<b>1 104 759</b>	<b>1 122 781</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<b>4-6</b>	<b>31 883</b>	<b>33 163</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		16	17
b - Sommes distribuables de l'exercice		31 867	33 146
		<b>1 136 641</b>	<b>1 155 943</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 157 171</b>	<b>1 175 010</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
arrêté au 31 Décembre 2021  
(Unité : en Dinars Tunisiens )

	<i>Notes</i>	<i>Période du</i> 01/01/2021 31/12/2021	<i>Période du</i> 01/01/2020 31/12/2020
<b><u>PR 1 - Revenus du portefeuille - titres</u></b>	<b>4-2</b>	<b>56 896</b>	<b>54 071</b>
a - Dividendes		11 135	4 844
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		45 760	49 227
<b><u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u></b>	<b>4-4</b>	<b>5 684</b>	<b>11 820</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>62 580</b>	<b>65 891</b>
<b><u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u></b>	<b>4-8</b>	<b>-7 945</b>	<b>-8 034</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>54 635</b>	<b>57 857</b>
<b><u>CH 2 - Autres charges</u></b>	<b>4-12</b>	<b>- 22 779</b>	<b>- 24 712</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>31 856</b>	<b>33 146</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u></b>		<b>10</b>	<b>-</b>
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>31 867</b>	<b>33 146</b>
<b><u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation )</u></b>		<b>-10</b>	<b>-</b>
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		-31 352	33 838
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		14 089	-25 041
* Frais de négociation de titres		-2 561	-527
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>12 032</b>	<b>41 415</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
*arrêté au 31 Décembre 2021*  
*(Unité : en Dinars Tunisiens )*

	<i>Période du</i> <b>01/01/2021</b> <b>31/12/2021</b>	<i>Période du</i> <b>01/01/2020</b> <b>31/12/2020</b>
<b><u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u></b>		
a - Résultat d'exploitation	31 856	33 146
b - Variation des +/- values potentielles sur titres	- 31 352	33 838
c - +/- values réalisées sur cession de titres	14 089	- 25 041
d - Frais de négociation de titres	- 2 561	- 527
<b><u>AN 2 - Distribution des dividendes</u></b>	<b>- 33 147</b>	<b>- 46 556</b>
<b><u>AN 3 - Transaction sur le capital</u></b>		
a - Souscriptions	<b>1 814</b>	-
* Capital	1 821	-
* Régularisation des sommes non distrib.	- 18	-
* Régularisations des sommes distrib.	10	-
b - Rachats	-	-
* Capital	-	-
* Régularisation des sommes non distrib.	-	-
* Régularisation des sommes distrib.	-	-
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 19 302</b>	<b>- 5 141</b>
<b><u>AN 4 - Actif Net</u></b>		
a - En début de l'exercice	<b>1 155 943</b>	<b>1 161 084</b>
b - En fin de l'exercice	<b>1 136 641</b>	<b>1 155 943</b>
<b><u>AN 5 - Nombre d'actions</u></b>		
a - En début d'exercice	<b>20 348</b>	<b>20 348</b>
b - En fin de l'exercice	<b>20 381</b>	<b>20 348</b>
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>55,770</b>	<b>56,809</b>
<b>AN 6 TAUX DE RENDEMENT</b>	<b>1,04%</b>	<b>3,57%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS**

**Arrêtés au 31/12/2021**

*(Unité en Dinars Tunisiens)*

### **1- PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La SICAV AVENIR est une société d'investissement à capital variable de catégorie mixte de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a reçu l'agrément du ministre des finances, en date du 30 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV AVENIR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

Par ailleurs, selon les dispositions de l'article 12 du décret-loi n° 2020-30 du 10 juin 2020, les revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire prévus par la législation et les réglementations en vigueur dont le taux de rémunération au premier janvier de l'année de décompte desdits revenus est supérieur au taux moyen du marché monétaire diminué d'un point (TMM - 1%), ont été soumis à une retenue à la source définitive et non restituable au taux de 35%, nonobstant le régime fiscal du bénéficiaire desdits revenus.

Toutefois, conformément aux dispositions de l'article 17 de la Loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020, portant loi de finances pour l'année 2021, qui a supprimé les dispositions de l'article 12 du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, l'application d'une retenue à la source libératoire au taux de 20% à tous les revenus de capitaux mobiliers a été généralisée.

La gestion de « SICAV AVENIR » était confiée à la société « STB MANAGER », à partir du 16/07/2020 la gestion est confiée à « STB Finance » Intermédiaire en bourse. Le dépositaire étant la « STB ».

### **2- RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### **3- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument

comme suit :

### **3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées**

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31 Décembre 2021, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur du marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2021, ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2021.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

### **3- 3 Evaluation des placements en obligation et valeurs assimilées :**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2021, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurants au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au 31 Décembre 2021, au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote

sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouverts à l'émission à compter du 1er janvier 2018

### **3- 4 Evaluation des placements monétaires :**

Les placements monétaires sont évalués à la date d'arrêté à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

### **3- 5 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

## **4 - NOTES SUR LES ÉLÉMENTS DU BILAN ET DE L'ÉTAT DE RÉSULTAT**

### **4- 1 Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021 à 924 629 DT contre 893 536 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Coût d'acquisition</b>	<b>907 040</b>	<b>852 108</b>
- Actions et droits rattachés	128 397	100 788
- Titres OPCVM	56 628	56 628
- Obligations et valeurs assimilées	722 014	694 692
<b>Plus ou moins values potentielles</b>	<b>-9 189</b>	<b>22 163</b>
- Actions et droits rattachés	-10 408	10 924
- Titres OPCVM	1 127	249
- Obligations et valeurs assimilées	92	10 991
<b>Intérêts courus sur obligations et valeurs assimilées</b>	<b>26 778</b>	<b>19 265</b>
<b>Total</b>	<b>924 629</b>	<b>893 536</b>

L'état détaillé du portefeuille est présenté en annexe 1.

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021, sur le poste « Portefeuille-Titres », sont indiqués ci-après :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2021 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u>	<u>Intérêts</u>	<u>Plus</u>	<u>Valeur</u>	<u>Plus (moins)</u>
	<u>d'acquisition</u>	<u>courus</u>	<u>(moins)</u>	<u>au 31</u>	<u>values</u>
		<u>nets</u>	<u>values</u>	<u>décembre</u>	<u>réalisées</u>
			<u>latentes</u>		
-	-	-	-	-	-
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	<b>852 108</b>	<b>19 265</b>	<b>22 163</b>	<b>893 536</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Actions et droits rattachés	316 958			316 958	
Obligations	60 000			60 000	
Emprunt national	362 074			362 074	
Bons du trésor assimilables	-			-	
OPCVM	631 611			631 611	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
cession Actions et droits rattachés	-289 348			-289 348	-3 826
Annuités obligations et cessions d'obligations	-218 005			-218 005	4 000
Bons du trésor assimilables	-176 747			-176 747	11 441
Emprunt national	-			-	-
OPCVM	-631 611			-631 611	2 474
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
			-31 352	-31 352	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>					
		7 513		7 513	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2021</u></b>	<b>907 040</b>	<b>26 778</b>	<b>-9 189</b>	<b>924 629</b>	<b>14 089</b>

#### **4- 2 Note sur les revenus du portefeuille- titres**

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 56 896 DT pour la période allant du 01/01/2021, au 31/12/2021, contre un montant de 54 071 DT du 01/01/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Revenus des actions	8 998	2 241
- Revenus des Titres OPCVM	2 137	2 603
- Revenus des Obligations et valeurs assimilées	45 760	49 227
<b>Total</b>	<b>56 896</b>	<b>54 071</b>

#### **4-3 Note sur les placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève à 200 035 DT au 31/12/2021 contre 100 671 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Compte à terme STB</b>		
Placement au 16/05/2021(Taux 6,8%) 181 jours	-	100 671
Placement au 31/03/2022(Taux 8,05%) 91 jours	200 035	
<b>Total</b>	<b>200 035</b>	<b>100 671</b>

#### **4-4 Note sur les revenus des placements monétaires**

Les revenus des placements monétaires totalisent 5 684 DT pour la période allant du 01/01/2021, au 31/12/2021, contre 11 820 DT du 01/01/2020, au 31/12/2020, et représentent le montant des intérêts courus sur les comptes de dépôts.

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Intérêts/ Placements à terme	5 684	11 820
<b>Total</b>	<b>5 684</b>	<b>11 820</b>

#### **4-5 Note sur le capital**

<b>Capital au 01/01/2021</b>	
- Montant	1 122 781
- Nombre de titres	20 348
- Nombre d'actionnaires	19
<b>Souscriptions</b>	
- Montant	1 803
- Nombre de titres	33
- Nombre d'actionnaires nouveaux	-
<b>Rachats effectués</b>	
- Montant	-
- Nombre de titres	-
- Nombre d'actionnaires sortants	-
<b>Autres effets s/capital</b>	
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	- 31 352
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	14 089
- Frais de négociation de titres	- 2 561
<b>Capital au 31/12/2021</b>	
- Montant	1 104 759
- Nombre de titres	20 381
- Nombre d'actionnaires	19

#### **4-6 Note sur les sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondantes aux sommes distribuables de l'exercice en cours et aux sommes distribuables des exercices antérieurs, se détaillent ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Sommes distribuables de l'exercice en cours	31 867	33 146
Sommes distribuables des exercices antérieurs	16	17
<b>Total</b>	<b>31 883</b>	<b>33 163</b>

#### **4-7 Note sur les opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 3 620 DT contre 3 636 DT au 31/12/2020, et se détaille ainsi :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Gestionnaire	573	579
- Dépositaire	3 047	3 057
<b>Total</b>	<b>3 620</b>	<b>3 636</b>

#### **4-8 Note sur les charges de gestion des placements**

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/01/2021, au 31/12/2021, 2 000 DT contre 2 016 DT du 01/01/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Rémunération du gestionnaire	6 765	6 851
- Rémunération du dépositaire	1180	1183
<b>Total</b>	<b>7 945</b>	<b>8 034</b>

#### **4-9 Note sur les disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 31 492 DT contre 180 455 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Avoirs en banque	31 492	180 455
<b>Total</b>	<b>31 492</b>	<b>180 455</b>

#### **4-10 Créances d'exploitation**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 887 DT contre 388 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Dividendes à recevoir	348	348
Retenue à la source sur BTA	128	-
Retenue à la source sur Obligation	539	-
<b>Total</b>	<b>1 015</b>	<b>348</b>

#### **4-11 Autres Créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2021, à 16 910 DT contre 15 430 DT au 31/12/2020, et se détaille comme suit :

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
TCL	- 37	10
Jetons de présence	9 500	10 662
Publicité et publications honoraires(CAC)	4 200	3 183
Rémunération DG	-	1 307
Autres créiteurs (CMF)	97	-
Etat retenue à la source	56	98
PUBLICATIONS DIVERSES	3 094	171
<b>Total</b>	<b>16 910</b>	<b>15 430</b>

#### **4-12 Note sur les autres charges**

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01/2021, au 31/12/2021, à 22 779 DT contre 24 712 DT du 01/01/2020, au 31/12/2020, et se détaillent ainsi:

<b>Libellé</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
- Rémunération d'intermédiaire & honoraires(CAC)	7 134	4 517
- Redevance CMF	1 137	1 151
- TCL	414	366
- Jeton de présence	8 309	10 691
- Publicité & publication	5 772	7 976
- Rémunération DG	-	-
- Aures charges	13	10
<b>Total</b>	<b>22 779</b>	<b>24 712</b>

### **5 - AUTRES INFORMATIONS**

#### **5- 1 Rémunération du gestionnaire**

La gestion de la société est confiée à la société « STB Finance». Celle-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

## **5- 2 Rémunération du dépositaire**

La fonction de dépositaire est confiée à la « STB ». En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1 190 Dinars TTC l'an.

## **5- 3 Prise en charge de frais de fonctionnement**

A compter du 01/01/2019, la société prend en charge la rémunération des dirigeants, les honoraires du commissaire aux comptes, les jetons de présence, les publications légales et tous autres frais liés à sa gestion. Cette décision a été adoptée par le conseil d'administration de la société réuni le 7 Juin 2018.

<b>Données par action</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>	<b>2018</b>	<b>2017</b>
Revenus des placements	3,071	3,238	3,558	3,265	3,141
Charges de gestion des placements	-0,390	-0,395	-0,399	-0,630	-0,629
<b>Revenus net des placements</b>	<b>2,681</b>	<b>2,843</b>	<b>3,159</b>	<b>2,635</b>	<b>2,512</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-1,118	-1,214	-0,871	-0,016	-0,172
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>1,563</b>	<b>1,629</b>	<b>2,288</b>	<b>2,619</b>	<b>2,340</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	-	-	-	-0,098
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>1,564</b>	<b>1,629</b>	<b>2,288</b>	<b>2,619</b>	<b>2,242</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	-1,538	1,663	-0,533	0,534	0,798
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,691	-1,231	-0,114	1,387	-0,051
Frais de négociation	-0,126	-0,026	-	-0,010	-0,002
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>-0,973</b>	<b>0,406</b>	<b>-0,647</b>	<b>1,911</b>	<b>0,745</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>0,590</b>	<b>2,035</b>	<b>1,641</b>	<b>4,529</b>	<b>3,085</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>-0,973</b>	<b>0,406</b>	<b>-0,647</b>	<b>1,911</b>	<b>0,745</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	0,000	-	-	-0,013
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>-0,973</b>	<b>0,406</b>	<b>-0,647</b>	<b>1,911</b>	<b>0,732</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>1,629</b>	<b>2,288</b>	<b>2,618</b>	<b>2,243</b>	<b>2,149</b>
Valeur liquidative	55,770	56,809	57,061	58,038	55,751
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Actif Net Moyen	1 146 292	1 158 514	1 170 639	1 156 977	1 150 299
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,69%	0,69%	0,69%	1,11%	1,11%
Autres charges / actif net moyen	1,99%	2,13%	1,51%	0,03%	0,30%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	2,78%	2,86%	3,98%	4,60%	4,14%

## Annexe 1

**PORTEFEUILLE AU 31/12/2021**  
(Unité : en Dinars Tunisiens)

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2021	%Actif	% Actif Net
<b>Actions &amp; Droits rattachés</b>		<b>128 397,479</b>	<b>117 989,500</b>	<b>10,20%</b>	<b>10,38%</b>
SAH	3 000	37 794,100	33 384,000	2,88%	2,94%
UNIMED	11 500	90 603,379	84 605,500	7,31%	7,44%
<b>Titres emis ou garantit par l'Etat</b>		<b>362 074,000</b>	<b>372 588,903</b>	<b>32,20%</b>	<b>32,78%</b>
EMPT NAT 2021 B TN0008000838	1 500	150 000,000	155 294,466	13,42%	13,66%
EMPT NAT 2021 C TN0008000846	120	120 000,000	124 283,704	10,74%	10,93%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	2 200	21 120,000	21 310,474	1,84%	1,87%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	500	4 765,000	4 808,263	0,42%	0,42%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	1 000	9 550,000	9 636,415	0,83%	0,85%
EPT NAT 3 2021 AF TNZBXQU5RZ91	145	1 392,000	1 404,264	0,12%	0,12%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	93	7 905,000	8 003,236	0,69%	0,70%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	439	39 510,000	39 940,932	3,45%	3,51%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	34	3 128,000	3 160,471	0,27%	0,28%
EPT NAT 3 2021 BF TNYZ06UGUZ33	49	4 704,000	4 746,678	0,41%	0,42%
<b>Obligations</b>		<b>359 940,000</b>	<b>376 295,199</b>	<b>32,52%</b>	<b>33,11%</b>
AMENBANK2009 B	500	9 980,000	10 122,518	0,87%	0,89%
ATL 2014-3 C	500	10 000,000	10 555,617	0,91%	0,93%
ATL 2017-2 C	500	40 000,000	42 118,838	3,64%	3,71%
BH F SUB 2019-1 C	600	60 000,000	63 792,658	5,51%	5,61%
BH SUB 2016-1 B	1 000	40 000,000	41 571,507	3,59%	3,66%
BNA 2009 SUB	1 000	19 960,000	20 593,120	1,78%	1,81%
BNA SUB 2018-1 B	700	56 000,000	57 491,902	4,97%	5,06%
CIL 2016/2	700	14 000,000	14 734,137	1,27%	1,30%
HL SUB 2015-1	1 000	20 000,000	20 124,984	1,74%	1,77%
STB 2020-1 C FIXE	300	30 000,000	31 873,315	2,75%	2,80%
TLF 2021-1 FIXE	600	60 000,000	63 316,603	5,47%	5,57%
<b>TITRES OPCVM</b>		<b>56 628,380</b>	<b>57 755,160</b>	<b>4,99%</b>	<b>5,08%</b>
FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	530	56 628,380	57 755,160	4,99%	5,08%
<b>Total Général</b>		<b>907 039,859</b>	<b>924 628,762</b>	<b>79,90%</b>	<b>81,35%</b>

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

#### **Opinion**

Nous avons audité les états financiers de la société « **SICAV AVENIR** » arrêtés au 31 Décembre 2021 comprenant le Bilan, ainsi que l'état du résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « **SICAV AVENIR** », ainsi que la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des Autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Rapport du Conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la société « **SICAV AVENIR** ». Cette responsabilité comprend la conception, la

mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilité de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation;

• Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle. Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit. Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

### **I. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la Loi et les Normes Professionnelles.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Par ailleurs et En application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires en matière des conditions d'inscription des valeurs mobilières .À ce titre, la société « SICAV AVENIR » assure le suivi de la liste des actionnaires sur la base des informations reçues se rapportant aux transactions sur le capital.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis le 08 Mars 2022

**Le Commissaire aux Comptes :**  
**CMC – DFK International**  
**Hichem AMOURI**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

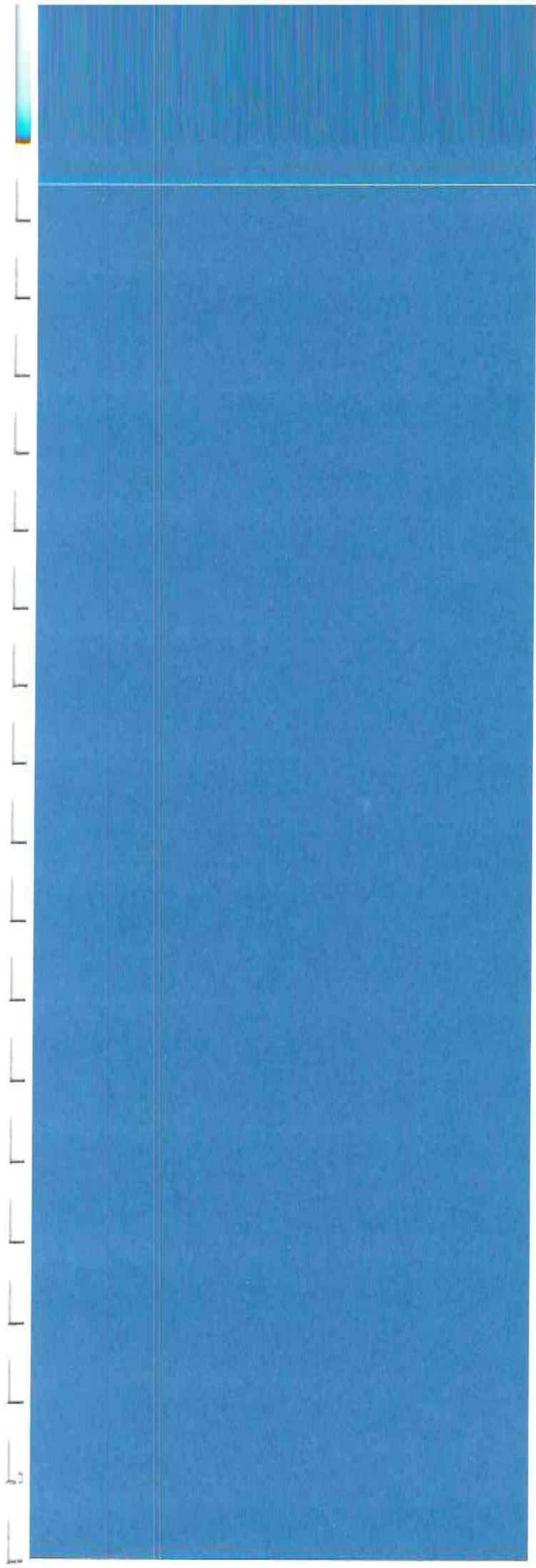
Dans le cadre de nos travaux de commissariat aux comptes de la société « SICAV AVENIR », nous avons été avisés des conventions suivantes entrant dans le cadre des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales :

- La convention de dépositaire conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la « STB » au titre de laquelle la Banque perçoit une rémunération annuelle fixe. A ce titre, les honoraires de la « STB » comptabilisés au titre de l'année 2021, s'élèvent à 1 180 Dinars TTC.
- La convention de gestion conclue entre la société « SICAV AVENIR » et la société « STB FINANCE ». Celle-ci se chargeait du choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire percevait une rémunération de 0,5% HT de l'actif net par an.

A ce titre, les honoraires comptabilisés au titre de l'année 2021, s'élèvent à 6 765 Dinars TTC.

Par ailleurs, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des articles précités.

Tunis, le 08 Mars 2022  
**Le Commissaire aux Comptes :**  
**CMC – DFK International**  
**Hichem AMOURI**



***Fonds Commun de  
Placement à  
Risque  
« Zitouna  
Moucharaka I »***

*ETATS FINANCIERS  
AUX 31 DÉCEMBRE  
2021*

*ET RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE  
AUX COMPTES*

# SOMMAIRE

- Rapport général
- Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2021

**Messieurs les membres du conseil d'administration de la société de gestion « Zitouna Capital »**

**Tunis, le 18/03/2022**

## **Rapport général sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration du 18 février 2019, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de **43 496 893** Dinars et une valeur liquidative égale à **9 999,286** Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion sans réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire du fonds qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I ».

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement

ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.  
Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « ZITOUNA MOUCHARAKA I ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

### **Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR «ZITOUNA MOUCHARAKA I» des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

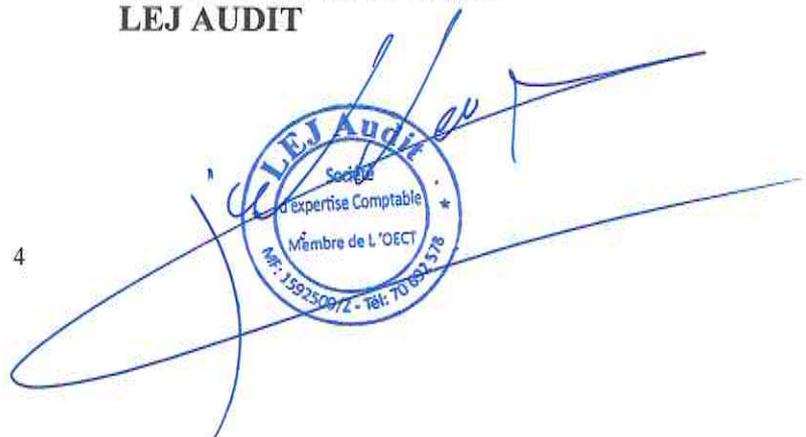
De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR «ZITOUNA MOUCHARAKA I» des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

**Bessem JEDDOU**

**Commissaire aux comptes  
LEJ AUDIT**



**FONDS ZITOUNA MOUCHARAKAI**

Fonds Commun de Placement à Risque  
«Procédure Allégée»  
Régis par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des OPC

MF : 1622292V/N/N000

**ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**MARS 2022**

**BILAN**  
(*exprimé en Dinars Tunisiens*)

	Note	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 – Portefeuille-titres		34 550 039	20 450 030
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	31 750 039	20 450 030
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	2 800 000	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		8 990 140	24 235 404
a - Placements monétaires	5-1-3	6 241 433	18 982 435
b - Disponibilités	5-1-4	2 748 707	5 252 969
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>43 540 179</b>	<b>44 685 434</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	30 101	18 429
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	13 185	14 916
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>43 286</b>	<b>33 345</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-7	43 500 000	43 500 000
a - Capital		43 500 000	43 500 000
b - Réserves non distribuables		0	0
CP 2 - Résultats Cumulés		- 3 107	1 152 089
a - Résultat net des exercices antérieurs		0	0
b - Résultat de l'exercice		- 3 107	1 152 089
<b>ACTIF NET</b>		<b>43 496 893</b>	<b>44 652 089</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>43 540 179</b>	<b>44 685 434</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
(*exprimés en Dinars Tunisiens*)

	Note	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		0	0
a - Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
 <i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	 5-2-1	 1 215 090	 2 217 460
 <b>Total des revenus des placements</b>		 1 215 090	 2 217 460
 <i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	 5-2-2	 1 205 616	 1 052 043
 <b>Revenu net des placements</b>		 9 475	 1 165 417
 PR 3 - Autres produits		 0	 0
 CH 2 - Autres charges	 5-2-3	 12 582	 13 328
 <b>Résultat d'exploitation</b>		 - 3 107	 1 152 089
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		 0	 0
 <b>Sommes distribuables de l'exercice</b>		 - 3 107	 1 152 089
 PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		 0	 0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		 0	 0
 <b>Résultat net de l'exercice</b>		 - 3 107	 1 152 089

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(exprimés en Dinars Tunisiens)

	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>- 3 107</b>	<b>1 152 089</b>
a - Résultat d'exploitation	- 3 107	1 152 089
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>- 1 152 089</b>	<b>- 486 781</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>28 500 000</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	28 500 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>- 1 155 196</b>	<b>29 165 308</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	44 652 089	15 486 781
b - en fin d'exercice	43 496 893	44 652 089
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</b>		
a - en début d'exercice	4 350	1 500
b - en fin d'exercice	4 350	4 350
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>9 999,286</b>	<b>10 264,848</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL HORS DISTRIBUTION</b>	<b>- 2,59%</b>	<b>2,65%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « ZITOUNA MOUCHARAKA I » est un fond commun de placement collectif à risque.

Il est régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°7/2019 du 13 Mars 2019.

Les premières libérations afférentes au montant du fonds ont porté sur un total de **15.000.000 DT**, divisé en **1.500 parts** d'un montant nominal de **10.000 DT** chacune.

Les deuxièmes libérations ont porté sur un total de **28.500.000 DT**, divisé en **2.850 parts** d'un montant nominal de **10.000 DT** chacune.

Les souscripteurs du fonds sont les suivants (en DT) :

Désignation	Nombre de parts en 2019	Montant Souscription en 2019	Nombre de parts en 2020	Montant Souscription en 2020	Nombre de parts au 31/12/2021	Montant Souscription au 31/12/2021
Banque ZITOUNA	1 300	13 000 000	2 300	23 000 000	3 600	36 000 000
ZITOUNA TAKAFUL	200	2 000 000	300	3 000 000	500	5 000 000
MAJDA TUNISIA	0	0	250	2 500 000	250	2 500 000
<b>Total Parts</b>	<b>1 500</b>	<b>15 000 000</b>	<b>2 850</b>	<b>28 500 000</b>	<b>4 350</b>	<b>43 500 000</b>

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « ZITOUNA CAPITAL S.A », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « ZITOUNA MOUCHARAKA I » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises implantées en Tunisie.

Il intervient essentiellement et à hauteur de 75% dans les entreprises implantées dans les zones de développement régionales.

#### (C) Régime fiscal applicable au Fonds « ZITOUNA MOUCHARAKA I » :

##### C-1) Pour les titulaires des parts :

##### i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sans que le minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989 ne soit exigible et sous réserve de la satisfaction de certaines conditions.

##### ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

**iii) Plus-values de cession des parts du fonds :**

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

**C-2) Impôt direct applicable au fonds :**

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds «**ZITOUNA MOUCHARAKA I**» n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait les revenus réalisés par ces dits fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds communs de placement à risque sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

**C-3) Impôt indirect applicable au fonds :**

De par la nature de son activité, le fonds «**ZITOUNA MOUCHARAKA I**» se trouve être non assujetti à la taxe sur la valeur ajoutée.

**(d) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds «**ZITOUNA MOUCHARAKA I**», la société «**ZITOUNA CAPITAL S.A**» perçoit une commission de gestion de 2,25% HT au maximum de la valeur cumulée des souscriptions au fonds.

Ces commissions sont rattachées à l'exercice de leur facturation qui coïncide avec leur rattachement comptable.

**(e) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds «**ZITOUNA MOUCHARAKA I**» a été confié à la Banque ZITOUNA.

Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du Fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT et supérieur à un maximum de 20.000 TND HT.

**(f) La rémunération du commissaire aux comptes:**

La rémunération du commissaire aux comptes est fixée d'un commun accord entre lui et la société de gestion. Les honoraires sont facturés par le commissaire aux comptes directement au fonds.

**(g) La rémunération des membres des comités:**

Les frais des trois comités consultatif, d'investissement et de contrôle *charaique* sont supportés par le fonds. Le montant des frais de chaque comité est plafonné à 15.000 DT par an.

**(h) Autres frais:**

Le fonds peut prendre en charge certains frais liés à des prestations externes relatives aux prestations et services d'expertise liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Courant l'exercice 2021, le fonds «**ZITOUNA MOUCHARAKA I**» a procédé à :

- la libération du reliquat de sa participation au capital de la société **POLYMED** pour un montant de 750.000 DT;
- la libération de la participation au capital de la société **MAGHREB PAPIER DECOUPE** pour un montant de 2.850.000 DT;
- la libération de la participation au capital de la société **NAEHCO** pour un montant de 1.200.004 DT;
- la libération de la participation au capital de la société **PRIMED** pour un montant de 3.500.000 DT; et
- la libération de la participation au capital de la société **INPACKT** pour un montant de 3.000.005 DT.

- Souscription à des Obligations Convertibles en Actions émises par la société **POLYMED** pour un montant de 500 000 DT, totalement libérées.
- Souscription à des Obligations Convertibles en Actions émises par la société **STEP** pour un montant de 800 000 DT, totalement libérées.
- Souscription à des Obligations Convertibles en Actions émises par la société **SOLUTIONS COMPOSITES** pour un montant de 1 500 000 DT, totalement libérées.

De plus, le fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** » a procédé aux engagements suivants:

- Engagement de souscription aux obligations convertibles en actions (OCA) à émettre par la société **PRIMED** pour un montant de 5.00.000 DT.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** » sont évalués à la valeur historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « **ZITOUNA MOUCHARAKA I** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les profits courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les profits précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les profits sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

#### **iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la côte de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres. Toutes Moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision pour dépréciation alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

#### **iiii Placements à court terme :**

Les valeurs mobilières négociables acquises dans l'intention d'être liquidées avant l'expiration d'une année ou qui, de par leur nature, peuvent être liquidées à brève échéance, sont portées parmi les placements courants.

Lors de leur acquisition, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative publiée pour la journée du 31 décembre dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

#### **V Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées s'élèvent au 31 décembre 2021 à une valeur nette de 32.250.039 DT contre 20.450.030 DT au 31 décembre 2020 et sont détaillés comme suit :

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2021	Participations Non Libérées	Valeur Nette Au 31/12/2021	Valeur Brute au 31/12/2020	Participations Non Libérées	Valeur Nette au 31/12/2020
Société «NEW BOX TUNISIA»	2 300 000	0	2 300 000	2 300 000	0	2 300 000
Société «PRINTEC»	5 000 000	0	5 000 000	5 000 000	0	5 000 000
Société «SOLUTIONS COMPOSITES»	3 500 000	0	3 500 000	3 500 000	0	3 500 000
Société «POLYMED»	1 500 000	0	1 500 000	1 500 000	750 000	750 000
Société «STEP»	3 900 000	0	3 900 000	3 900 000	0	3 900 000
Société «METHANIA INDUSTRIES»	5 000 030	0	5 000 030	5 000 030	0	5 000 030
Société «MAGHREB PAPIER DECOUPE»	2 850 000	0	2 850 000	0	0	0
Société «NAEHCO»	1 200 004	0	1 200 004	0	0	0
Société «PRIMED»	3 500 000	0	3 500 000	0	0	0
Société «INPACKT»	3 000 005	0	3 000 005	0	0	0
<b>Total Brut des Participations</b>	<b>31 750 039</b>	<b>0</b>	<b>31 750 039</b>	<b>21 200 030</b>	<b>750 000</b>	<b>20 450 030</b>

**5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :**

Figurent sous cet intitulé, les obligations et valeurs assimilées, qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2.800.000 DT contre un solde nul au 31 décembre 2020.

Elles peuvent être détaillées comme suit :

Libellé	Soldes au 31/12/2021	Soldes au 31/12/2020	Variation
Société «SOLUTIONS COMPOSITES»	1 500 000	0	1 500 000
Société «OCA STEP»	800 000	0	800 000
Société «POLYMED»	500 000	0	500 000
<b>Total</b>	<b>2 800 000</b>	<b>0</b>	<b>2 800 000</b>

**5-1-3- Placements Monétaires :**

Les placements monétaires du fonds « ZITOUNA MOUCHARAKA I », sont afférents aux souscriptions de deux contrats **ISTITHMAR** pour un montant global de 6.100.000 DT ainsi que les profits courus au 31 décembre 2021 pour un montant de 141.433 DT.

Ils peuvent être détaillés comme suit :

	Montant	Début	Fin	Profits courus	Total
Contrat ISTITHMAR 1	3 000 000	06/06/2021	05/06/2022	109 414	3 109 414
Contrat ISTITHMAR 2	3 100 000	26/10/2021	24/01/2022	32 019	3 132 019
<b>Total</b>	<b>6 100 000</b>			<b>141 433</b>	<b>6 241 433</b>

**5-1-4- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2.748.707 DT contre la somme de 5.252.969 DT au 31 décembre 2020.

**5-1-5- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé les dettes au 31 décembre 2021, envers le dépositaire du fonds, s'élèvent à 23.801 DT (contre la somme de 14.829 DT au 31 décembre 2020) et envers les membres des comités qui s'élèvent à 6.300 DT (3.600 DT au 31 décembre 2020).

**5-1-6- Autres créditeurs divers:**

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 12.105 DT au 31 décembre 2021 (13.116 DT au 31 décembre 2020) et des dettes fiscales qui s'élèvent à 1.080 DT au 31 décembre 2021 (contre une valeur de 1.800 au 31 décembre 2020).

**5-1-7- Capital (montant du fonds) :**

Le montant initial du fonds « ZITOUNA MOUCHARAKA I» s'élève au 31 décembre 2021 à la somme de 43.500.000 DT contre 43.500.000 DT au 31 décembre 2020 et peut être présenté comme suit :

<b>Capital au 31-12-2020</b>	
Montant	43 500 000
Nombre de titres	4 350
Nombre d'actionnaires	3
<b>Souscriptions réalisées 2021</b>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre de nouveaux souscripteurs 2020	0
<b>Rachats effectués 2021</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2020	0
Nombre d'actionnaires sortants 2020	0
<b>Autres mouvements 2021</b>	
Plus ou moins-values potentielles sur titres	0
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables 2020	0
<b>Capital au 31-12-2021</b>	
Montant	43 500 000
Nombre de titres	4 350
Nombre des souscripteurs	3

## **5-2- Notes à l'état de résultat :**

### **5-2-1- Revenus des placements monétaires :**

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à fin 2021 à 1.215.090 DT contre la somme de 2.217.460 DT à fin 2020.

### **5-2-2- Charges de gestion du fonds :**

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2021 à 1.205.616 DT contre 1.052.043 DT à fin 2020.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité du fonds, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, la rémunération revenant au dépositaire des titres et la rémunération des membres des comités du fonds.

Le détail des charges de gestion afférentes à l'exercice 2021 se détaillent ainsi:

- commission au gestionnaire totalisant 1.164.715 DT,
- commission au dépositaire totalisant 23.801 DT;
- rémunération des membres du Comité d'Investissement totalisant à 7.200 DT;
- rémunération des membres du Comité Consultatif totalisant à 7.200 DT;
- rémunération des membres du Comité Charaique totalisant à 2.700 DT.

### **5-2-4- Autres charges :**

Les autres charges s'élèvent à fin 2021 à 12.582 DT contre 13.328 DT à fin 2020.

Figurent sous cet intitulé : les honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 12.106 DT, diverses commissions bancaires pour 416 DT, et des impôts et taxes pour 60 DT.

### **Note 6. Engagements hors bilan:**

- Engagement de souscription aux obligations convertibles en actions (OCA) à émettre par la société **PRIMED** pour un montant de 500.000 DT.

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE  
ZITOUNA MOUCHARAKA II**

EXAMEN DES ETATS FINANCIERS  
AU 31 DECEMBRE 2021

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**



F.M.B.Z KPMG TUNISIE  
6, Rue du Riyal - Immeuble KPMG  
Les Berges du Lac - 1053 Tunis  
Tél : + (216) 71 19 43 44  
Fax : + (216) 71 19 43 20  
www.kpmg.com/tn

*Tunis, le 15 Mars 2022*

**A MESSIEURS LES MEMBRES DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
GESTIONNAIRE « ZITOUNA  
CAPITAL »**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**Messieurs les Membres du Conseil d'Administration du Gestionnaire « ZITOUNA  
CAPITAL »,**

***I- Rapport sur l'audit des états financiers***

**Opinion :**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** » qui comprennent le bilan au **31 décembre 2021**, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de **54.529.865 DT** et une valeur liquidative égale à **10.139,432 DT** par part.

Ces comptes ont été arrêtés par le gestionnaire sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** » au **31 décembre 2021**, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

**Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus

amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** » conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation :

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant :

- Le **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** porte sur un montant projeté de 60.000.000 DT. Au 31.12.2021, il a été souscrit à hauteur de 53.780.000 DT dont 33.780.000 DT libérés totalement. Ce fonds n'est pas encore clôturé.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion :

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers :

Le gestionnaire est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** ».

*Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la

capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient, par ailleurs, amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts comptables de Tunisie et par les textes règlementaires en vigueur en la matière.

### Efficacité du système de contrôle interne :

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

**LE COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**Skander MILADI**

Partner  
**FMBZ KPMG TUNISIE**



***ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE***

***CLOS AU 31.12.2021***

**FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II**

**BILAN**

Exercice clos le 31 décembre 2021

*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

<b>ACTIFS</b>	<b>Note</b>	<b>Au 31.12.2021</b>
<b>AC 1 - Portefeuille titre</b>	<u>AC 1</u>	<b>9.050.007</b>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		9.050.007
b - Obligations et valeurs assimilées		0
c - Autres valeurs		0
<b>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</b>	<u>AC 2</u>	<b>25.647.028</b>
a - Placements monétaires		7.257.753
b - Disponibilités		18.389.275
<b>AC 3 - Créances d'exploitation</b>	<u>AC 3</u>	<b>0</b>
<b>AC 4 - Autres actifs</b>	<u>AC 4</u>	<b>20.000.000</b>
<b>TOTAL ACTIFS</b>		<b>54.697.035</b>
<b>PASSIFS</b>		
PA 1 - Opérateurs créditeurs	<u>PA 1</u>	87.391
PA 2 - Autres créditeurs divers	<u>PA 2</u>	79.779
<b>TOTAL PASSIFS</b>		<b>167.170</b>
<b>CP 1 - Capital</b>	<u>CP 1</u>	<b>53.780.000</b>
<b>CP 2 - Sommes distribuables</b>	<u>CP 2</u>	<b>749.865</b>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		0
b - Sommes distribuables de l'exercice		749.865
c- Régul.Résultat distribuables de la période		0
<b>ACTIF NET</b>		<b>54.529.865</b>
<b>TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS</b>		<b>54.697.035</b>

**FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II**

**ETAT DE RESULTAT  
AU 31 DECEMBRE 2021  
(exprimé en Dinars Tunisiens)**

	<b>Note</b>	<b>Du 08.03.2021 Au 31.12.2021</b>
<b>Revenus du portefeuille titres</b>		<b>0</b>
a- Dividendes		0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0
c - Revenus des autres valeurs		0
Revenus des placements monétaires	<u>PR 2</u>	1.399.297
<b><u>Total des revenus des placements</u></b>		<b>1.399.297</b>
Charges de gestion des placements	<u>CH 1</u>	- 570.928
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>828.368</b>
Autres produits		0
Autres charges	<u>CH 2</u>	- 78.503
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>749.865</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		0
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>749.865</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0
Frais de négociation		0
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>749.865</b>

**FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II**

**Etat de variation de l'actif net**  
Exercice clos le 31 décembre 2021  
*(exprimé en Dinars Tunisiens)*

Du 08.03.2021  
Au 31.12.2021

<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</u></b>	<b>749.865</b>
a - Résultat d'exploitation	749.865
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
d - Frais de négociation de titres	0
<b><u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u></b>	<b>0</b>
<b><u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u></b>	<b>53.780.000</b>
<b>a- Souscriptions</b>	<b>53.780.000</b>
Capital	53.780.000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Commissions de souscription	0
<b>b- Rachats</b>	<b>0</b>
Capital	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0
Régularisation des sommes distribuables	0
Droits de sortie	0
<b><u>VARIATION DE L'ACTIF NET</u></b>	<b>54.529.865</b>
<b><u>ACTIF NET</u></b>	
a- en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	54.529.865
<b><u>NOMBRE DE PARTS</u></b>	
a- en début d'exercice	0
b - en fin d'exercice	5.378
<b><u>VALEUR LIQUIDATIVE</u></b>	<b>10.139,432</b>
<b><u>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</u></b>	<b>1,39%</b>

***NOTES AUX ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE  
CLOS AU 31.12.2021***

## NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** » est un fonds commun de placement à risque, régi par le code des organismes de placement collectif, la loi n° 88-92 du 2 août 1988 relative aux sociétés d'investissement, les textes subséquents la complétant ou la modifiant et le décret n°2006-381 du 3 février 2006 portant application des dispositions de l'article 22 bis du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative conjointe de la Société « ZITOUNA CAPITAL » et de BANQUE ZITOUNA et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 12 Février 2021.

Il a pour objet la participation, pour le compte des porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des fonds propres des entreprises.

A ce titre, le fonds intervient au moyen de la souscription ou de l'acquisition d'actions ou de parts sociales et d'une façon générale de toutes les autres catégories de titres assimilés à des fonds propres.

Le montant projeté du fonds est de 60.000.000 DT réparti en 6.000 parts de 10.000 DT chacune. **Au 31.12.2021**, il a été souscrit à hauteur de 53.780.000 DT dont 33.780.000 DT intégralement libérés. Sa durée de vie est de 10 ans, éventuellement prorogée de deux périodes d'un an.

Désignation	Montant Souscrit et libéré
BANQUE ZITOUNA	27 330 000
ZITOUNA TAKAFUL	4 750 000
MAJDA TUNISIA	1 000 000
ZITOUNA CAPITAL	700 000
<b>Total Général des Parts libérés</b>	<b>33 780 000</b>

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

En revanche, les revenus des montants, disponibles et non investis, dans tout instrument financier « chariâa compliant » sont soumis à une retenue à la source libératoire au taux de 20%.

**FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** est un fonds de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est BANQUE ZITOUNA. Le gestionnaire étant ZITOUNA CAPITAL.

## NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **31 décembre 2021**, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles qu'approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

### **NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

#### **3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements dans des instruments financiers choraïques sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les rémunérations des placements dans des instruments financiers charaïques sont prises en compte dans le résultat à mesure qu'ils sont courus.

#### **3.2- *Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées***

Les placements en actions et OPCVM sont évalués, en date du **31.12.2021**, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les OPCVM. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les titres non cotés sont évalués à leur juste valeur.

Pour la détermination de la valeur liquidative des parts du Fonds, il est tenu compte des règles d'évaluation suivantes qui correspondent aux indications de valorisation préconisées dans le « Guide International d'Evaluation a l'usage du Capital investissement et du Capital Risque » publié par « l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) ».

#### **3.3- *Evaluation des autres placements***

Les placements des sommes disponibles non investis dans des instruments financiers choraïques sont évalués à leur prix d'acquisition.

#### **3.4- *Cession des placements***

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

**NOTE 4 : NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**

**NOTE 4.1 : NOTES SUR LE BILAN**

***AC 1 : Portefeuille titres***

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 9.050.007 DT et se détaille comme suit :

FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Plus ou moins-values potentielles	Valeur au 31.12.2021	% des montants souscrits	Méthode d'évaluation
<b>a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés</b>						
<b>Actions non cotées</b>						
Société INPACKT	565.218	6.500.007	0	6.500.007	12,08%	Coût d'acquisition
Société Maghreb Stone Paper	255.000	2.550.000	0	2.550.000	4,74%	Coût d'acquisition
<b>Total</b>		<b>9.050.007</b>	<b>0</b>	<b>9.050.007</b>	<b>16,82%</b>	

**AC 2 : Placements monétaires et disponibilités**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 25.647.028 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021
<b>a - Placements monétaires</b>	
Contrat Istithmar	7.000.000
Profits courus / Contrat Istithmar	322.192
Retenue à la source / Profits courus	- 64.438
<b>Sous-Total</b>	<b>7.257.753</b>
<b>b – Disponibilités</b>	
Dépôts à vue – Banque ZITOUNA	18.389.375
Dépôts à vue – Wifak Bank	- 100
<b>Sous-Total</b>	<b>18.389.275</b>
<b>Total</b>	<b>25.647.028</b>

**AC4 : Autres actifs**

Le solde de ce poste s'élève au **31/12/2021** à 20.000.000 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021
Capital souscrit non encore libéré	20.000.000
<b>Total</b>	<b>20.000.000</b>

**PA1 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au **31.12.2021** à 87.391 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire à payer	46.691
Rémunération du dépositaire à payer	35.700
Rémunération / Comités	5.000
<b>Total</b>	<b>87.391</b>

**PA 2 : Autres créditeurs divers**

Cette rubrique s'élève au **31.12.2021** à 79.779 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Au 31.12.2021
Zitouna Capital – Frais de constitution CMF	66.000
Honoraires du commissaire aux comptes à payer	11.633
Redevance CMF à payer	546
Retenue à la source due	1.600
<b>Total</b>	<b>79.779</b>

**CP1 : Capital**

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 08.03.2021 au 31.12.2021 se détaillent comme suit :

<b>Capital au 08.03.2021</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Souscriptions réalisées (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	53.780.000
Nombre de parts	5.378
Nombre de porteurs de parts	4
<b>Rachats effectués (En Nominal)</b>	
Montant en Nominal	0
Nombre de parts	0
Nombre de porteurs de parts	0
<b>Capital au 31.12.2021</b>	
Montant en Nominal	53.780.000
Nombre de parts	3.378
Nombre de porteurs de parts	4

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
<b>Capital début de période au 03.08.2021</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Souscriptions de la période	53.780.000	53.780.000
Rachats de la Période	0	0
<b>Autres Mouvements</b>	<b>0</b>	<b>749.865</b>
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	0	0
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	0	0
Frais de négociation	0	0
Sommes distribuables de l'exercice		749.865
<b>Montant Fin de période au 31.12.2021</b>	<b>53.780.000</b>	<b>54.529.865</b>

## NOTE 4.2 : NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

### **PR 2 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de cette rubrique pour la période allant du 08.03.2021 au 31.12.2021, dont le montant s'élève à 1.399.297 DT se détaille comme suit :

Désignation	Du 08.03.2021 Au 31.12.2021
Profits courus / Contrat Istithmar	257.753
Profits / dépôts à vue	1.141.544
<b>Total</b>	<b>1.399.297</b>

### **CH 1 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 08.03.2021 au 31.12.2021 à 570.928 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 08.03.2021 Au 31.12.2021
Rémunération du gestionnaire	522.228
Rémunération du dépositaire	35.700
Rémunération / Comité investissement	6.000
Rémunération / Comité consultatif	4.000
Rémunération / Comité choraïque	3.000
<b>Total</b>	<b>570.928</b>

### **CH 2 : Autres charges**

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 08.03.2021 au 31.12.2021 à 78.503 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Du 08.03.2021 Au 31.12.2021
Honoraires du commissaire aux comptes	11.633
Frais de constitution CMF	60.000
Frais CMF	6.546
Commissions bancaires	234
Impôts et taxes	90
<b>Total</b>	<b>78.503</b>

## NOTE 5 : AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par part

	<b>31.12.2021</b>
Revenus des placements	414
Charges de gestion des placements	-169
<b>Revenus nets des placements</b>	<b>245</b>
Autres produits	0
Autres charges	-23
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>222</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>222</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0
Frais de négociation	0
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>222</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0</b>
<b>Valeur liquidative</b>	<b>10.139,432</b>
<b>Charges de gestion / actif net moyen</b>	<b>1,05%</b>
<b>Autres charges / actif net moyen</b>	<b>0,14%</b>
<b>Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen</b>	<b>1,38%</b>

## 5-2 Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan au 31/12/2021 se détaillent ainsi :

Désignation	Montant au 31.12.2021	% garantie
<b>Engagements reçus :</b>	Néant	
<b>Engagements donnés : Accords de financement donnés</b>		
- Accords de financement donnés (en DT)	1.000.000*	

\*Société Nour Agricole

## 5-3 Rémunération du gestionnaire

La gestion du **FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II** est confiée à la société ZITOUNA CAPITAL. Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du FCPR. La société de Gestion perçoit du Fonds, au titre de rémunération pour ses missions :

- 2,25% HT l'an sur les montants des souscriptions investis, diminués des montants restitués aux souscripteurs en principal ainsi que des pertes définitives
- 1,5% HT l'an sur les montants des souscriptions non investis

## 5-4 Rémunération du dépositaire

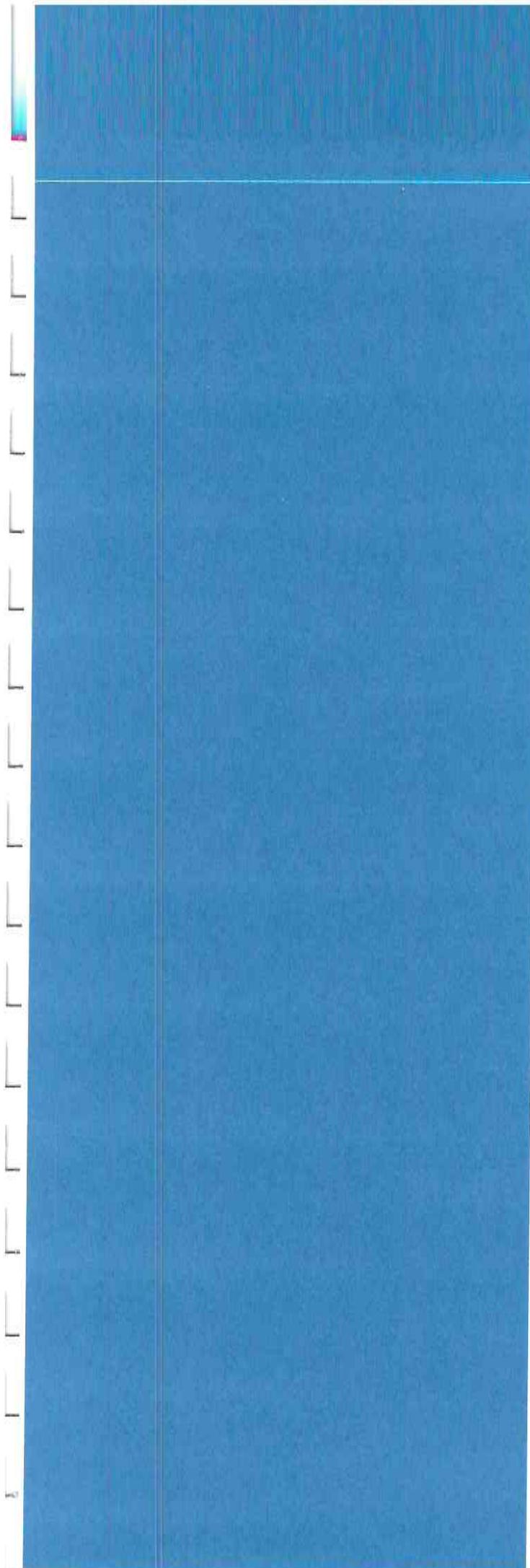
La fonction de dépositaire est confiée à **BANQUE ZITOUNA**. Une commission annuelle de 0,1% HTVA de l'actif net géré avec un minimum de 10.000 DT HTVA et un maximum de 30.000 DT HTVA par an. Les commissions sont facturées par le dépositaire au Fonds annuellement.

## 5-5 Commissions et Redevances

Le Fonds prendra en charge les différentes commissions et redevances CMF, notamment les frais de constitution tels que les frais liés à la mise en place des documents légaux, les frais du visa du CMF, etc.

## 5-6 Rémunération des comités

Les frais des trois comités : consultatif, investissement et contrôle choraique sont supportés par le Fonds. Le montant des frais de chaque comité est plafonné à quinze (15) mille dinars par an.



***Fonds Commun de  
Placement à  
Risque  
« Mourafik »***

*ETATS FINANCIERS  
AUX 31 DÉCEMBRE  
2021*

*ET RAPPORTS DU  
COMMISSAIRE  
AUX COMPTES*

# SOMMAIRE

- Rapport général
- Etats financiers arrêtés au 31 Décembre 2021

**Messieurs les membres du conseil d'administration de la société de gestion « Zitouna Capital »**  
**Tunis le 16/03/2022**

## **Rapport général sur l'audit des états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021**

### **Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement à risque « MOURAFIK » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers audités font ressortir un actif net de 16 021 175 Dinars et une valeur liquidative égale à 10 013,234 Dinars par part.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement à risque « MOURAFIK » au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

### **Fondement de l'opinion sans réserves**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds commun de placement à risque «MOURAFIK» conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit sans réserves.

### **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds commun de placement à risque « MOURAFIK » dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce

faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### **Responsabilités du gestionnaire et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

Le gestionnaire du fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, il incombe au gestionnaire du fonds d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à risque « MOURAFIK » à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire du fonds a l'intention de liquider le fonds commun de placement à risque « MOURAFIK » ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds commun de placement à risque « MOURAFIK ».

### **Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en

œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction du gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son activité.

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables en Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

## **Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds commun de placement à risque « MOURAFIK ».

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

## **Vérifications spécifiques relatives au respect des ratios prudentiels :**

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR «MOURAFIK» des normes prudentielles prévues par le premier article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 15% autorisé a été respecté.

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par le FCPR «MOURAFIK» des normes prudentielles prévues par le deuxième article du décret n° 2012-891 du 24 Juillet 2012 portant application des dispositions de l'article 22 quarter du Code des Organismes de Placement Collectif, promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001.

De cette appréciation, il ressort que le seuil de 30% autorisé a été respecté.

**Bessem JEDDOU**

**Commissaire aux comptes  
LEJ AUDIT**



A circular blue stamp for 'LEJ Audit' is overlaid with a handwritten signature in blue ink. The stamp contains the following text: 'LEJ Audit' at the top, 'Société d'expertise Comptable' in the center, 'Membre de l'OECC' at the bottom, and 'N°F: 1592509/1Z - Tél: 70 892 578' at the very bottom.

**FONDS MOURAFIK**

Fonds Commun de Placement à Risque  
« Procédure Allégée »  
Régis par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des OPC

**IU : 1713968Y/N/N000**

**ETATS FINANCIERS**  
**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

**MARS 2022**

**BILAN**  
(*exprimé en Dinars Tunisiens*)

	Note	<u>Au 31/12/2021</u>	<u>Au 31/12/2020</u>
<b>ACTIFS</b>			
AC 1 - Portefeuille-titres		6 000 000	0
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	5-1-1	6 000 000	0
b - Obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		10 111 722	14 999 999
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-2	10 111 722	14 999 999
AC 3 - Créances d'exploitation		0	0
AC 4 - Autres actifs		0	0
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>16 111 722</b>	<b>14 999 999</b>
<b>PASSIF</b>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-3	35 601	0
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-4	54 946	0
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>90 547</b>	<b>0</b>
<b>ACTIF NET</b>			
CP 1 - Capital	5-1-5	16 000 000	15 000 000
CP 2 - Résultats Cumulés		21 175	- 1
a - Résultat net des exercices antérieurs		-1	0
b- Résultat de l'exercice		21 176	- 1
C- Réserves non distribuables		0	0
<b>ACTIF NET</b>		<b>16 021 175</b>	<b>14 999 999</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>16 111 722</b>	<b>14 999 999</b>

**ETAT DE RESULTAT POUR L'EXERCICE CLOS LE**  
*(exprimés en Dinars Tunisiens)*

	Note	<u>31/12/2021</u>	<u>31/12/2020</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		0	0
a- Dividendes		0	0
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées		0	0
c - Revenus des autres valeurs		0	0
<i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>	5-2-1	767 434	0
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>767 434</b>	<b>0</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion du Fonds</i>	5-2-2	632 835	0
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>134 600</b>	<b>0</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-3	113 423	1
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>21 176</b>	<b>- 1</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>21 176</b>	<b>- 1</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres Plus			
(ou moins) values réalisées sur cession des titres Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>21 176</b>	<b>- 1</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
(*exprimés en Dinars Tunisiens*)

	31/12/2021	31/12/2020
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>21 176</b>	<b>- 1</b>
a - Résultat d'exploitation	21 176	- 1
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	0
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>1 000 000</b>	<b>15 000 000</b>
a- Souscriptions		
Capital	1 000 000	15 000 000
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>1 021 176</b>	<b>14 999 999</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	14 999 999	0
b - en fin d'exercice	16 021 175	14 999 999
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS</b>		
a - en début d'exercice	1 500	0
b - en fin d'exercice	1 600	1 500
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>10 013,234</b>	<b>9 999,999</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>0,13%</b>	<b>0,00%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation de la société :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « MOURAFIK » est un fond commun de placement à risque d'un montant cible de **40.000.000 DT**.

Il est régi par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et par la loi 2005-58 du 18 juillet 2005 et ses textes d'application et par la loi.

Le fonds a été agréé par la décision du conseil du marché financier n°43 en date du 5 novembre 2020.

Les libérations afférentes au montant du fonds ont porté sur un total **16.000.000 DT**, divisé en **1.600 parts** d'un montant nominal de **10.000 DT** chacune, pouvant être détaillé par souscripteur comme suit :

Désignation	Montant Souscrit et libéré
BANQUE ZITOUNA	15 000 000
ZITOUNA TAKAFUL	1 000 000
<b>Total Parts</b>	<b>16 000 000</b>

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **ZITOUNA CAPITAL S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « MOURAFIK » a pour objet le renforcement des fonds propres d'entreprises implantées en Tunisie.

Il intervient essentiellement en investissant au moins 65% de son actif dans des :

- Entreprises objet de restructuration et les entreprises transmises d'une manière volontaire suite au décès ou l'incapacité de gestion ou à la retraite, telles que prévues par l'article 15 de la loi n°47-2019 du 29 mai 2019 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, par l'article 29 de la loi de finances 2020, et par l'article 13 du décret-loi du Chef du Gouvernement n°2020-30 du 10 juin 2020.
- Autres entreprises ouvrant droit aux avantages fiscaux prévus par la réglementation en vigueur au titre du réinvestissement, notamment par le code de l'impôt sur le revenu des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

#### (C) Régime fiscal applicable au Fonds « MOURAFIK » :

##### C-1) Pour les titulaires des parts :

###### i) Souscripteurs des parts du Fonds :

Les montants réinvestis dans la souscription aux parts des fonds sont déductibles de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques ou de l'impôt sur les sociétés sous réserves du minimum d'impôt prévu par les articles 12 et 12 bis de la loi n° 89-114 du 30 décembre 1989.

###### ii) Revenus des parts du fonds :

Les revenus provenant des parts du fonds sont considérés comme étant des revenus distribués et sont exonérés de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

###### iii) Plus-values de cession des parts du fonds :

La plus-value provenant de la cession des parts du fonds est déductible de la base de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés.

##### C-2) Impôt direct applicable au fonds :

Selon le code des organismes de placement collectif, le fonds « **MOURAFIK** » n'a pas de personnalité morale et est en conséquence en dehors du champ d'application de l'impôt.

De ce fait, les revenus réalisés par ledit fonds ne sont pas imposables en Tunisie.

Toutefois, les revenus des capitaux mobiliers réalisés par les fonds communs de placement à risque sont soumis à une retenue à la source **libératoire et définitive** de 20%.

**C-3) Impôt indirect applicable au fonds :**

De par la nature de son activité, le fonds « **MOURAFIK** » se trouve être non assujéti à la taxe sur la valeur ajoutée.

**(d) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

Conformément aux dispositions du règlement intérieur du fonds « **MOURAFIK** », la société « **ZITOUNA CAPITAL S.A** » perçoit des rémunérations pour ses missions :

- Une commission de gestion de 2,25% HT sur les montants des souscriptions investis, diminués des montants restitués aux souscripteurs en principal ainsi que des pertes définitives ;
- Une commission de gestion de 1,5% HT sur les montants des souscriptions non investis.

**(e) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **MOURAFIK** » a été confié à la Banque ZITOUNA.

Sa rémunération est fixée à 0,1% HT du montant de l'actif net du fonds évalué au 31/12 de chaque année sans que cette rémunération ne soit inférieure à 10.000 TND HT ou supérieure à un maximum de 20.000 TND HT.

**(f) La rémunération du commissaire aux comptes :**

Les honoraires du commissaire aux comptes sont facturés par le commissaire aux comptes directement au fonds.

**(g) La rémunération des membres des comités :**

Les frais des trois comités consultatif, d'investissement et de contrôle charaique sont supportés par le fonds. Le montant des frais de chaque comité est plafonné à 15.000 DT par an.

**(h) Autres frais :**

Le fonds peut prendre en charge certains frais liés à des prestations externes relatives aux prestations et services d'expertise liés directement aux dossiers d'investissement ou de désinvestissement.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Courant l'exercice 2021, le fonds a procédé à la prise de trois participations, à savoir :

- Société PELLET & PALLET INDUSTRY « P&PI » pour un montant de 2.000.000 DT ;
- Société BIWARE pour un montant de 2.000.000 DT ;
- Société ORIENT TEA pour un montant de 2.000.000 DT.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **MOURAFIK** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 29 décembre 1996.

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2021, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **MOURAFIK** » sont évalués à la valeur historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « **MOURAFIK** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées pour la préparation des états financiers du fonds peuvent être récapitulées comme suit :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**i- Prise en compte des placements**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont pris en compte en comptabilité au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat frais exclus. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

**ii- Comptabilisation des revenus afférents aux placements**

Les profits courus à l'achat sur les obligations et valeurs assimilées sont constatés au bilan pour leur montant net de retenues à la source au titre de l'impôt dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les profits précomptés sur les placements sur le marché monétaire, notamment les billets de trésorerie et les certificats de dépôt, sont constatés au bilan pour leur montant net de retenue à la source au titre de l'impôt, dans la mesure où celles-ci sont effectuées à titre définitif et libératoire.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les profits sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source du fait que ces retenues sont effectuées à titre définitif et libératoire.

**iii- Evaluation à la date d'arrêté des situations :**

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les actions non admises à la cote de la BVMT sont évaluées à leur juste valeur. Cette dernière est déterminée par référence à des critères objectifs tels que le prix stipulé dans des transactions récentes sur les titres considérés et la valeur mathématique des titres. Toutes les moins-values par rapport au coût font l'objet d'une provision pour dépréciation alors que les plus-values ne sont pas constatées.

Les actions non admises à la cote de la BVMT et qui sont négociées dans les mêmes conditions que les actions admises à la cote sont évaluées à leur valeur de marché, qui correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative, ou à la date antérieure la plus récente.

**iiii- Placements à court terme :**

Les valeurs mobilières négociables acquises dans l'intention d'être liquidées avant l'expiration d'une année ou qui de par leur nature, peuvent être liquidées à brève échéance sont portées parmi les placements courants.

Lors de leur acquisition, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois de décembre publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative publiée pour la journée du 31 décembre dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

**V- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

**Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :**

**5-1- Notes au bilan :**

**5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :**

Les placements en actions et en valeurs assimilées s'élèvent au 31 décembre 2021 à une valeur nette de 6.000.000 DT contre un solde nul au 31 décembre 2020.

Ils sont afférents aux participations dans le capital des sociétés PELLET & PALLET INDUSTRY « P&PI » pour un montant de 2.000.000 DT ; « BIWARE » pour un montant de 2.000.000 DT ; et « ORIENT TEA » pour un montant de 2.000.000 DT.

**5-1-2- Disponibilités :**

Figurent sous cet intitulé, les fonds disponibles en banque ouverts au nom du Fonds, qui s'élèvent au 31 décembre 2021 à 10.111.722 DT contre 14.999.999 DT au 31 décembre 2020.

**5-1-3- Opérateurs Créditeurs :**

Figurent sous cet intitulé, les dettes au 31 décembre 2021, envers le dépositaire du fonds pour 22.013 DT, envers le gestionnaire du fonds pour 587 DT et envers les membres des comités pour 13.000 DT, contre un solde nul au 31 décembre 2020.

**5-1-4- Autres créditeurs divers :**

Figurent sous cet intitulé, une note de débit établie par « ZITOUNA CAPITAL » au titre des dépenses de constitution engagée par cette dernière au lieu et place de « MOURAFIK » pour 46.000 DT, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent à 7.137 DT au 31 décembre 2021, des dettes envers le CMF pour 1.610 DT et des dettes fiscales pour un montant de 200 DT, contre un solde nul au 31 décembre 2020.

**5-1-5- Capital (montant du fonds) :**

Le montant initial du fonds « MOURAFIK » s'élève à 16.000.000 DT au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 et peut être présenté comme suit :

<b>Capital au 01-01-2021</b>	
Montant	15 000 000
Nombre de titres	1 500
Nombre d'actionnaires	1
<b>Souscriptions réalisées 2021</b>	
Montant	1 000 000
Nombre de titres émis	100
Nombre de nouveaux souscripteurs 2021	1
<b>Rachats effectués 2021</b>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés 2021	0
Nombre d'actionnaires sortants 2021	0
<b>Autres mouvements 2021</b>	
Plus ou moins-values potentielles sur titres	0
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	0
Régularisation des sommes non distribuables 2021	0
<b>Capital au 31-12-2021</b>	
Montant	16 000 000
Nombre de titres	1 600
Nombre des souscripteurs	2

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31 décembre 2021 à 767.434 DT contre un solde nul au 31 décembre 2020.

### 5-2-2- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent au 31 décembre 2021 à la somme de 632.835 DT contre un solde nul au 31 décembre 2020.

Elles comprennent essentiellement les charges directement liées à l'activité du fonds, notamment la rémunération revenant au gestionnaire, ainsi que la rémunération revenant au dépositaire des titres ainsi que la rémunération des membres des comités du fonds.

Le détail des charges de gestion afférentes à l'exercice 2021 se présente ainsi:

- commission au gestionnaire totalisant 593.821 DT ;
- commission au dépositaire totalisant 22.013 DT ;
- rémunération des membres du Comité d'Investissement totalisant à 6.000 DT ;
- rémunération des membres du Comité Consultatif totalisant à 8.000 DT ; et
- rémunération des membres du Comité Charaique totalisant à 3.000 DT.

### 5-2-4- Autres charges :

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à la somme de 113.423 DT contre un solde nul au 31 décembre 2020. Elles se détaillent ainsi :

- commission de visa du CMF pour 46.000 DT ;
- honoraires de tenue de comptabilité et autres prestations de service totalisant 58.243 DT ;
- honoraires du commissaire aux comptes s'élevant à 7.136 DT ;
- frais de publication au CMF s'élevant à 1.610 DT ;
- commissions bancaires totalisant 164 DT ;
- pénalités de retard s'élevant à 195 DT ; et
- impôts et taxes s'élevant à 75 DT

## Note 6. Affectation par Fonds :

Désignation	Date de libération	Ressources	Emplois			pourcentage d'affectation
			Société	Régime fiscal	Montant	
Fonds (libération 1)	30/12/2020	15 000 000	PELLET & PALLET INDUSTRY « P&PI »	ZDR	2 000 000	
	22/03/2021	1 000 000	BIWARE	ZDR	2 000 000	
			ORIENT TEA	ZDR	2 000 000	
<b>Totaux</b>		<b>16 000 000</b>			<b>6 000 000</b>	<b>37,50%</b>

## **AVIS DES SOCIETES**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **ATTIJARI BANK**

**Siège Social** : 24, rue Hédi Karray – Centre Urbain Nord -1080 Tunis-

Attijari Bank publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 15 avril 2022. Ces états sont accompagnés du rapport des Commissaires aux Comptes Mr Mohamed LOUZIR et Mr Nouredine HAJJI.

**ATTIJARI BANK**  
**BILAN CONSOLIDE**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
				Montant	%
<b>ACTIF</b>					
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(1-1)	1 353 723	1 803 052	(449 329)	(25%)
Créances sur les établissements bancaires et financiers	(1-2)	272 997	117 909	155 088	132%
Créances sur la clientèle	(1-3)	6 859 277	6 490 734	368 543	6%
Portefeuille-titres commercial	(1-4)	844 545	542 381	302 164	56%
Portefeuille d'investissement	(1-5)	1 076 121	791 954	284 167	36%
Titres mis en équivalence	(1-5)	39	38	1	4%
Valeurs immobilisées	(1-6)	147 118	142 975	4 143	3%
Goodwill		507	603	(96)	(16%)
Autres actifs	(1-7)	453 312	443 160	10 152	2%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>11 007 639</b>	<b>10 332 806</b>	<b>674 833</b>	<b>7%</b>
<b>PASSIF</b>					
Banque Centrale, CCP	(2-1)	400 209	287 079	113 130	39%
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	(2-2)	20 098	326 971	(306 873)	(94%)
Dépôts et avoirs de la clientèle	(2-3)	8 384 713	7 603 449	781 264	10%
Emprunts et ressources spéciales	(2-4)	323 717	407 824	(84 107)	(21%)
Autres passifs	(2-5)	884 740	778 157	106 583	14%
Impôt différé Passif	(2-6)	711	711	0	0%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>10 014 188</b>	<b>9 404 191</b>	<b>609 997</b>	<b>6%</b>
<b>TOTAL INTERETS MINORITAIRES</b>		<b>49 160</b>	<b>42 911</b>	<b>6 249</b>	<b>15%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
	(3)				
Capital		203 710	203 710	(0)	(0%)
Réserves		356 667	346 068	10 599	3%
Autres capitaux propres		3 646	3 646	0	0%
Résultats reportés		213 937	192 229	21 708	11%
Résultat de la période		166 331	140 051	26 280	19%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>		<b>944 291</b>	<b>885 704</b>	<b>58 587</b>	<b>7%</b>
<b>TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES</b>		<b>11 007 639</b>	<b>10 332 806</b>	<b>674 833</b>	<b>7%</b>

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2021**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
				Montant	%
<b><u>PASSIFS EVENTUELS</u></b>	<b>(4-1)</b>				
Cautions, avals et autres garanties données		566 118	602 935	(36 817)	(6%)
Crédits documentaires		392 323	232 500	159 823	69%
Actifs donnés en garantie		400 000	170 000	230 000	135%
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>1 358 441</b>	<b>1 005 435</b>	<b>353 006</b>	<b>35%</b>
<b><u>ENGAGEMENTS DONNES</u></b>	<b>(4-2)</b>				
Engagements de financement donnés		345 126	477 644	(132 518)	(28%)
Engagements sur titres		38	38	0	0%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>		<b>345 164</b>	<b>477 682</b>	<b>(132 518)</b>	<b>(28%)</b>
<b><u>ENGAGEMENTS RECUS</u></b>	<b>(4-3)</b>				
Engagements de financement reçus		610 116	686 477	(76 361)	(11%)
Garanties reçues		2 995 194	2 383 722	611 472	26%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>		<b>3 605 309</b>	<b>3 070 199</b>	<b>535 110</b>	<b>17%</b>

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	Exercice 2021	Exercice 2020	Variation	
				Montant	%
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Intérêts et revenus assimilés	(5-1)	577 872	607 904	(30 032)	(5%)
Commissions (en produits)	(5-2)	127 371	109 672	17 699	16%
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	(5-3)	117 939	116 516	1 423	1%
Revenus du portefeuille d'investissement	(5-4)	73 657	53 934	19 723	37%
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>896 839</b>	<b>888 026</b>	<b>8 813</b>	<b>1%</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>					
Intérêts courus et charges assimilées	(5-5)	(305 460)	(342 663)	37 203	(11%)
Commissions encourues		(9 582)	(7 055)	(2 527)	36%
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</b>		<b>(315 042)</b>	<b>(349 718)</b>	<b>34 676</b>	<b>(10%)</b>
Produits des autres activités	(5-6)	106 640	99 424	7 216	7%
Charges des autres activités	(5-7)	(87 381)	(93 840)	6 459	(7%)
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>601 056</b>	<b>543 892</b>	<b>57 164</b>	<b>11%</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif		(25 817)	(30 781)	4 964	(16%)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement		105	1 828	(1 723)	(94%)
Autres produits d'exploitation	(5-8)	12 635	16 567	(3 932)	(24%)
Frais de personnel	(5-9)	(203 728)	(167 366)	(36 362)	22%
Charges générales d'exploitation	(5-10)	(81 587)	(75 052)	(6 535)	9%
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		(19 632)	(13 900)	(5 732)	41%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>283 034</b>	<b>275 188</b>	<b>7 846</b>	<b>3%</b>
Quote-part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence		4	(38)	42	(110%)
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		(26 323)	(18 216)	(8 107)	45%
Impôt sur les bénéfices		(66 937)	(85 882)	18 945	(22%)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>189 776</b>	<b>171 052</b>	<b>18 724</b>	<b>11%</b>
Part de résultat revenant aux minoritaires		(7 843)	(5 526)	(2 317)	42%
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE DE LA PERIODE DU GROUPE</b>		<b>181 933</b>	<b>165 526</b>	<b>16 407</b>	<b>10%</b>
Solde en gain/ perte provenant des éléments extraordinaires	(5-11)	(15 602)	(25 475)	9 873	(39%)
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES DU GROUPE</b>		<b>166 331</b>	<b>140 051</b>	<b>26 280</b>	<b>19%</b>
<b>RESULTAT DE BASE PAR ACTION (en DT)</b>	(5-12)	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>0,7</b>	<b>20%</b>
<b>RESULTAT DILUE PAR ACTION (en DT)</b>	(5-12)	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>	<b>0,7</b>	<b>20%</b>

**ATTIJARI BANK**  
**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**  
**PERIODE DU 01 JANVIER 2021 AU 31 DECEMBRE 2021**  
**(UNITE : en milliers de Dinars)**

	Note	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
				Montant	%
<b>Flux d'exploitation</b>					
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		784 042	769 422	14 620	2%
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(366 013)	(353 424)	(12 589)	4%
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(9 864)	(7 095)	(2 769)	39%
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(404 526)	(247 422)	(157 104)	63%
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		785 688	527 493	258 195	49%
Titres de placement		(247 969)	9 661	(257 630)	(2667%)
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(225 916)	(179 993)	(45 923)	26%
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		29 428	28 241	1 187	4%
Impôt sur les bénéfices		(70 891)	(112 183)	41 292	(37%)
<b>Total Flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation</b>		<b>273 979</b>	<b>434 700</b>	<b>(160 721)</b>	<b>(37%)</b>
<b>Flux d'investissement</b>					
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		73 978	60 482	13 496	22%
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement		(284 097)	12 954	(297 051)	(2293%)
Acquisitions / cessions sur immobilisations		(23 518)	(21 920)	(1 598)	7%
<b>Total Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement</b>		<b>(233 637)</b>	<b>51 516</b>	<b>(285 153)</b>	<b>(554%)</b>
<b>Flux de financement</b>					
Remboursement d'emprunts		(27 124)	(66 634)	39 510	(59%)
Augmentation / diminution ressources spéciales		(15 545)	(7 876)	(7 669)	97%
Dividendes		(107 744)	(762)	(106 982)	14040%
<b>Total Flux de trésorerie nets affectés aux activités de financement</b>		<b>(150 413)</b>	<b>(75 272)</b>	<b>(75 141)</b>	<b>100%</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		(110 071)	410 944	(521 015)	-
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		1 247 331	836 387	410 944	49%
<b>Liquidités et équivalents de liquidités en fin d'exercice</b>	<b>(6)</b>	<b>1 137 260</b>	<b>1 247 331</b>	<b>(110 071)</b>	<b>(9%)</b>

# **NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETEES AU 31**

## **Décembre 2021**

### **I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

Les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. Il s'agit, entre autres, de :

- ✓ la norme comptable générale (NCT 1);
- ✓ les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25);
- ✓ les normes comptables relatives à la consolidation (NCT 35 à 37);
- ✓ la norme comptable relative aux regroupements d'entreprises (NCT 38); et
- ✓ les règles de la Banque Centrale de Tunisie prévues par la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les textes subséquents.

Les états financiers consolidés sont préparés en respect de la convention du coût historique et libellés en milliers de Dinars tunisiens.

### **II. PERIMETRE, METHODES ET REGLES DE CONSOLIDATION**

#### **1. Périmètre**

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank comprend :

- ✓ la société mère : Attijari Bank;
- ✓ les filiales : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif ; et
- ✓ les entreprises associées : les sociétés sur lesquelles le groupe exerce une influence notable.

Le périmètre de consolidation des états financiers consolidés a été déterminé conformément aux dispositions des normes NC35 à NC37 et aux dispositions du code des sociétés commerciales régissant les groupes des sociétés.

#### **2. Méthodes de consolidation**

##### **2.1 Sociétés consolidées par intégration globale**

Les sociétés sur lesquelles le groupe exerce un contrôle exclusif sont consolidées par intégration globale.

Le groupe possède le contrôle exclusif d'une filiale lorsqu'il est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette filiale afin de tirer avantage de ses activités. Ce contrôle résulte :

- soit de la détention directe ou indirecte, par l'intermédiaire de filiales, de plus de la moitié des droits de vote de l'entreprise consolidée;
- soit du pouvoir sur plus de la moitié des droits de vote en vertu d'un accord avec d'autres investisseurs;
- soit des statuts ou d'un contrat ;
- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres du conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou l'organe de direction équivalent.

Par ailleurs, le contrôle est présumé exister dès lors que la banque détienne directement ou indirectement 40% au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.

La consolidation par intégration globale implique la substitution du coût d'acquisition des titres des filiales par l'ensemble des éléments d'actifs et de passifs de celles-ci tout en présentant la part des minoritaires dans les capitaux propres et le résultat (intérêts minoritaires) de ces filiales.

## **2.2 Sociétés mises en équivalence**

Les sociétés sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financières et opérationnelles d'une entreprise sans en détenir le contrôle. L'influence notable peut notamment résulter d'une représentation au conseil d'administration ou à l'organe de direction équivalent de l'entreprise détenue, de la participation au processus d'élaboration des politiques, de l'existence de transactions significatives entre le groupe et l'entreprise détenue, de l'échange de personnel dirigeant, de fourniture d'informations techniques essentielles. L'influence notable sur les politiques financières et opérationnelles d'une entreprise est présumée lorsque le groupe dispose, directement ou indirectement, par le biais de filiales, d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

## **3. Règles de consolidation**

### **3.1 Coût d'acquisition des titres, goodwill et écart d'évaluation**

#### **3.1.1 Coût d'acquisition des titres**

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur exclusion faite des frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque. Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition sont inclus dans le coût.

#### **3.1.2 Ecart de première consolidation**

L'écart de première consolidation correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé en écart d'évaluation et goodwill.

##### **(a) Écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond aux différences entre la juste valeur des éléments d'actif et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

##### **(b) Goodwill**

Le goodwill correspond à l'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis. Il est comptabilisé en tant qu'actif et amorti linéairement sur une période qui ne peut excéder vingt ans, spécifiquement définie en fonction des conditions particulières à chaque acquisition.

Le goodwill négatif correspond à l'excédent de la part dans la juste valeur des actifs et passifs identifiables acquis sur le coût d'acquisition. Le Goodwill négatif est amorti en partie ou en totalité sur la durée prévisible de réalisation des pertes et dépenses futures attendues ou sur la durée résiduelle moyenne d'amortissement des actifs non monétaires amortissables identifiables acquis. Le reliquat, s'il y en a, est comptabilisé immédiatement en résultat.

### **3.2 Opérations réciproques et opérations internes**

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence sur les états financiers consolidés sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale ou d'une mise en équivalence.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés lorsqu'ils concernent des entreprises faisant l'objet d'une intégration globale.

## **4. Autres principes comptables d'évaluation et de présentation**

### **4.1. Règles de présentation des créances à la clientèle**

Les crédits de gestion à court terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales déduction faite des intérêts décomptés d'avance et non encore échus.

Les crédits à moyen et long terme sont présentés au bilan pour leurs valeurs nominales augmentées des intérêts courus et non échus.

Les crédits à moyen terme utilisés progressivement par tranche sont comptabilisés à l'actif du bilan pour leur valeur débloquée.

Les agios réservés et provisions sur créances à la clientèle sont présentés au niveau des postes d'actif correspondants de manière soustractive.

### **4.2. Classification et évaluation des créances**

Les provisions sur engagements sont déterminées conformément aux normes prudentielles de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire 91-24, telle que modifiée par les textes subséquents, qui définit les classes de risque de la manière suivante :

#### **Actifs courants :**

Actifs dont le recouvrement est assuré concernant les entreprises ayant une situation financière équilibrée, une gestion et des perspectives d'activité satisfaisantes, un volume de concours financier compatible avec leurs activités et leurs capacités réelles de remboursement.

#### **Actifs classés :**

##### **Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier**

Actifs dont le recouvrement est encore assuré, concernant des entreprises dont le secteur d'activité connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

##### **Classe 2 : Actifs incertains**

Actifs dont le recouvrement dans les délais est incertain, concernant des entreprises ayant des difficultés, et qui, aux caractéristiques propres à la classe B1 s'ajoute l'une au moins de celles qui suivent :

- un volume de concours financiers non compatible avec le volume d'activité ;
- l'absence de la mise à jour de la situation financière par manque d'information ;
- des problèmes de gestion et des litiges entre associés ;
- des difficultés techniques, commerciales ou d'approvisionnement ;
- la détérioration du cash-flow compromettant le remboursement des dettes dans les délais ;
- l'existence de retards de paiement en principal ou en intérêts entre 90 et 180 jours.

### **Classe 3 : Actifs préoccupants**

Actifs dont le recouvrement est menacé, concernant des entreprises signalant un degré de pertes éventuelles. Ces actifs se rapportent à des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B2 ou ayant des retards de paiement en principal ou en intérêts entre 180 et 360 jours.

### **Classe 4 : Actifs compromis**

Actifs concernant des entreprises ayant, avec plus de gravité, les caractéristiques de la classe B3 ou présentant des retards de paiement en principal ou en intérêts au-delà de 360 jours.

### **Taux de provision**

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, appliqué au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués au risque net non couvert sont les suivants :

- Actifs incertains	20%
- Actifs préoccupants	50%
- Actifs compromis	100%

#### **4.3 Comptabilisation des créances irrécouvrables passées par perte**

Les créances irrécouvrables inférieures ou égales à 500 dinars ainsi que les créances irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement sont passées par perte. Parallèlement, les provisions et agios réservés y afférents font l'objet de reprise.

#### **4.4 Comptabilisation des revenus des prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à la date d'arrêté des états financiers.

#### **4.5 Provision collective**

Conformément à la circulaire aux banques BCT N°91 -24 du 17 Décembre 1991 modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 telle que modifiée par la circulaire 2021-01 du 11 janvier 2021 et par la circulaire 2022-02 du 04 mars 2022 dont les dispositions sont applicables à l'exercice 2021 et les exercices ultérieurs, la banque a constitué au titre de l'année 2021 des provisions à caractère général dites « provisions collectives » sur les engagements courants (classe 0) et ceux nécessitant un suivi particulier (classe1).

Ces provisions ont été calculées en appliquant les principes de la méthodologie de détermination des provisions collectives prévue par la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2022-02 du 04 mars 2022.

Cette méthodologie prévoit :

- Le regroupement des engagements 0 et 1 en groupes homogènes, par segment de clientèle et par secteur d'activité;
- Le calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe de contreparties, lequel taux est estimé sur un historique de 5 ans ; année 2020 et année de référence exclues. Ce taux correspond aux risques additionnels de l'année N rapporté aux engagements 0 et 1 de l'année N-1. Les risques additionnels étant calculés à partir des aggravations annuelles de classe (engagement 0 et 1 de l'année N-1 devenus classés 2-3-4 à la fin de l'année N).
- En application de la nouvelle méthodologie, les taux de migration historiques du groupe de contreparties sont majorés par les facteurs d'ajustement «  $\Delta_{gi}$  » suivants :

Groupe de contreparties	$\Delta_{gi}$
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	5,00%
Industries mécaniques et électriques	4,00%
Oléifacteurs	1,25%
Industries agroalimentaires	1,25%
Industries pharmaceutiques	1,00%
Autres industries	3,50%
BTP	5,00%
Tourisme	9,00%
Agences de voyage	7,75%
Agence de location de voitures	7,50%
Promotion immobilière	5,00%
Exportateurs d'huile d'olive	1,00%
Commerce	1,50%
Santé	1,00%
Télécom et TIC	1,00%
Autres services	2,75%
<b>Contreparties publiques</b>	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	5,00%
Autres organismes publics	1,50%
<b>Particuliers</b>	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	1,50%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	2,00%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	1,00%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	1,50%

- L'application des taux de provisionnement standards « TP<sub>gi</sub> » qui se présentent comme suit :

Groupe de contreparties	TP <sub>gi</sub>
<b>Professionnels du secteur privé</b>	
Agriculture	30%
Industries mécaniques et électriques	30%
Oléifacteurs	30%
Industries agroalimentaires	30%
Industries pharmaceutiques	30%
Autres industries	30%
BTP	30%
Tourisme	30%
Agences de voyage	30%
Agence de location de voitures	30%
Promotion immobilière	25%
Exportateurs d'huile d'olive	30%
Commerce	30%
Santé	30%
Télécom et TIC	30%
Autres services	30%
<b>Contreparties publiques</b>	30%
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels	30%
Autres organismes publics	30%
<b>Particuliers</b>	30%
Particuliers du secteur privé : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation	30%
Particuliers du secteur public : Crédits logements	15%
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation	30%

Le montant des provisions collectives est revu à chaque date d'arrêté des comptes annuels. L'augmentation de la provision collective requise entraîne une dotation complémentaire imputée sur les charges de l'exercice et inversement la baisse de la provision collective requise entraîne une reprise correspondant à la baisse et imputée sur les produits de l'exercice.

Les dotations aux provisions complémentaires comptabilisées en 2021 à ce titre s'élèvent à 6 672 KDT amenant le total des provisions collectives à 55 326 KDT.

#### **4.6 Provision additionnelle**

Selon les dispositions de la circulaire BCT n°2013-21, les établissements de crédit doivent constituer des provisions additionnelles sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans pour la couverture du risque net et ce, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans
- 70% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans
- 100% pour les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

L'ancienneté dans la classe 4 est déterminée selon la formule suivante :  $A=N-M+1$

A : ancienneté dans la classe 4

N : année d'arrêté des comptes

M : année de la dernière migration vers la classe 4.

L'application de cette circulaire a fait dégager un stock de provision de 80 724 KDT au 31/12/2021 dont une dotation additionnelle nette de 3 768 KDT au titre de l'exercice 2021.

#### **4.7 Portefeuille-titres**

Les titres de participation souscrits par le groupe sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

##### **- Titres de transaction**

Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours, consécutive à leur évaluation à la valeur de marché, est portée en résultat.

##### **- Titres de placement**

Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément, à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché ou la juste valeur donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

##### **- Titres d'investissement**

A chaque arrêté comptable, il est procédé à la comparaison du coût d'acquisition des titres d'investissement à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés.

La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

Les moins-values latentes ne sont provisionnées que dans les cas ci-après :

- Il existe, en raison de circonstances nouvelles, une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
- Il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres.

#### **4.8 Valeurs immobilisées**

Les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors T.V.A. récupérable et amorties linéairement aux taux suivants :

- Construction	5%
- Matériel de transport	20%
- Matériel informatique	15%
- M.M.B.	10%
- A.A.I.	10%
- Logiciels	20%
- Global bancaire	14,30%

Le siège social est amorti selon l'approche par composants qui consiste à amortir séparément chacun des éléments constitutifs importants selon un taux d'amortissement approprié, ainsi le nouveau siège est amorti comme suit :

- Gros œuvres	2%
- Installation fixe	5%
- Aménagement	7%

Par ailleurs, les charges à répartir sont résorbées linéairement en appliquant les taux suivants :

Charges à répartir hors frais d'émission des emprunts	33%
Frais d'émission des emprunts	14,30%

#### **4.9 Créances et dettes rattachées**

Les intérêts à payer et à recevoir arrêtés à la date de clôture sont rattachés à leurs comptes de créances ou de dettes correspondants.

Les intérêts impayés, initialement comptabilisés en produits et se rapportant aux clients classés (2,3 et 4) sont remis exhaustivement au compte agios réservés.

#### **4.10 Comptabilisation des engagements hors bilan**

Les engagements de financement sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages des fonds pour la valeur nominale.

#### **4.11 Comptabilisation des revenus sur prêts accordés à la clientèle**

Les intérêts sur crédits de gestion à court terme sont décomptés d'avance. Ceux-ci sont passés en produits pour leur montant total et font l'objet de régularisation pour tenir compte des intérêts non courus à l'arrêté des états financiers.

Les intérêts sur crédits à moyen terme sont matérialisés par des effets ou titres de crédit et sont perçus à terme. Ceux-ci sont passés en produits au fur et à mesure de leurs échéances. La partie des intérêts courus mais non encore échus à l'arrêté des états financiers fait l'objet de régularisation.

#### **4.12 Comptabilisation des charges sur les dépôts de la clientèle**

Les charges d'intérêts sur les dépôts et avoirs de la clientèle sont constatées par nature de dépôt de la manière suivante :

- Les intérêts sur comptes courants sont positionnés sur les comptes de la clientèle et comptabilisés trimestriellement. Les dates valeur utilisées pour le calcul des intérêts sur comptes courants de la clientèle varient selon la nature des opérations de retrait ou de versement effectué par la clientèle, et ce conformément à la circulaire de la BCT n° 91- 22.
- Les intérêts sur comptes à terme sont positionnés sur les comptes de la clientèle à terme échu et font l'objet d'abonnement à chaque date d'arrêté.
- Les intérêts sur bons de caisse servis à la clientèle font l'objet de régularisation à l'arrêté des états financiers.
- Les intérêts sur comptes spéciaux d'épargne sont positionnés trimestriellement.

#### **4.13 Règles de prise en compte des produits**

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont déduits du résultat.

#### **4.14 Règle de prise en compte des charges**

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2021. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2021 sont rajoutées au résultat.

#### **4.15 Notification contrôle social**

La banque a reçu courant le mois de décembre 2020 une notification de contrôle social. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise au 31/12/2021.

#### **4.16 Présentation des états financiers**

Les états financiers arrêtés et publiés par la banque au 31 décembre 2021, sont présentés conformément à la norme comptable sectorielle N°21 et comportent aussi bien les données relatives à l'année 2020 que celles relatives à l'année 2021.

## PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du groupe Attijari Bank se présente comme suit :

Société	31/12/2021				31/12/2020		
	Nature	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de conso
Attijari Bank	Mère	100%	100%	IG	100%	100%	IG
Attijari Leasing	Filiale	62,29%	64,14%	IG	62,29%	62,29%	IG
Attijari Assurance	Filiale	55,00%	55,00%	IG	55,00%	55,00%	IG
Attijari Intermédiation	Filiale	99,99%	99,99%	IG	99,99%	99,99%	IG
Attijari Recouvrement	Filiale	99,92%	99,92%	IG	99,92%	99,92%	IG
Attijari Sicar	Filiale	76,80%	76,55%	IG	76,80%	76,55%	IG
Attijari Gestion	Filiale	99,88%	99,88%	IG	99,88%	99,88%	IG
Attijari Immobilière	Filiale	99,98%	99,98%	IG	99,98%	99,98%	IG
Attijari Finance	Entreprise associée	24,94%	24,94%	ME	24,94%	24,94%	ME
Attijari Obligataire Sicav	Entreprise associée	0,01%	0,01%	ME	0,01%	0,01%	ME

IG : Intégration Globale

ME : Mise en équivalence

## **NOTES EXPLICATIVES**

(Les chiffres sont exprimés en KDT : milliers de Dinars)

### **NOTES SUR LE BILAN CONSOLIDE**

#### **NOTES SUR LES POSTES DE L'ACTIF**

##### **NOTE 1-1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 1 353 723 KDT contre 1 803 052 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 449 329 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Caisse Dinars	80 269	76 738
Caisse Devises	12 352	10 270
Avoirs auprès des transporteurs de fonds	8 532	11 073
Banque Centrale comptes ordinaires	773 213	1 155 442
Placements auprès de la banque centrale	479 653	549 731
Créances rattachées	13	0
Centres de chèques postaux et TGT	146	90
Provisions sur caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	(455)	(292)
<b>Total Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT</b>	<b>1 353 723</b>	<b>1 803 052</b>

##### **NOTE 1-2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 272 997 KDT contre 117 909 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 155 088 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Créances sur banques non résidentes	52 719	30 796
Créances sur les banques résidentes	150 462	27 151
Créances sur les établissements financiers	70 252	60 388
Créances rattachées sur établissements bancaires et financiers	6	15
Provisions sur les établissements bancaires et financiers	(441)	(441)
<b>Total Créances sur les établissements bancaires et financiers</b>	<b>272 997</b>	<b>117 909</b>

### **NOTE 1-3 : Créances sur la clientèle**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 6 859 277 KDT contre 6 490 734 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 368 543 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Comptes débiteurs</b>		
Comptes débiteurs de la clientèle	344 426	341 686
Créances rattachées	11 385	10 536
<b>Total comptes débiteurs</b>	<b>355 811</b>	<b>352 222</b>
<b>Autres concours à la clientèle</b>		
Portefeuille crédits	6 780 006	6 423 322
Avance sur C.T, B.C et autres produits financiers	11 501	9 779
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	49 185	49 459
Impayés	83 742	70 812
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	368 425	332 655
Provisions pour créances douteuses	(731 821)	(706 074)
Agios réservés	(96 065)	(94 286)
Créances rattachées	19 168	33 183
<b>Total autres concours à la clientèle</b>	<b>6 484 142</b>	<b>6 118 850</b>
<b>Crédits sur ressources spéciales</b>	<b>19 324</b>	<b>19 662</b>
<b>Total créances sur la clientèle</b>	<b>6 859 277</b>	<b>6 490 734</b>

### **NOTE 1-4 : Portefeuille-titres commercial**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 844 545 KDT contre 542 381 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 302 164 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Bons de trésor	679 812	405 002
Autres titres de placement	161 855	136 667
Provisions sur titres de placement	(7 175)	(7 278)
Créances rattachées	10 053	7 990
<b>Total Portefeuille-titres commercial</b>	<b>844 545</b>	<b>542 381</b>

### **NOTE 1-5 : Portefeuille d'investissement**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 1 076 121 KDT contre 791 954 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 284 167 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b><i>Titres d'investissement</i></b>		
BTA Investissement	946 168	666 428
Obligations	7 007	6 813
Créances rattachées	36 125	26 907
Provisions sur BTA Investissement	(38)	(50)
<b>Total des titres d'investissement</b>	<b>989 263</b>	<b>700 098</b>
<b><i>Titres de participation</i></b>		
Titres de participation libérés	101 242	107 212
Provisions pour dépréciation titres	(17 097)	(17 136)
Créances rattachées	2 713	1 780
<b>Total des titres de participation</b>	<b>86 859</b>	<b>91 856</b>
<b>Total Portefeuille d'investissement</b>	<b>1 076 121</b>	<b>791 954</b>

### **NOTE 1-5 : Titres mis en équivalence**

Le poste « Titres mis en équivalence » comprend la quote-part d'Attijari Bank dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 39 KDT au 31 décembre 2021. Ce poste se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
ATTIJARI FINANCE	20	17
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	19	21
<b>Total Titres mis en équivalence</b>	<b>39</b>	<b>38</b>

### **NOTE 1-6 : Valeurs immobilisées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 147 118 KDT contre 142 975 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 4 143 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Constructions	59 050	63 261
Agencements, Aménagements et Installations	18 195	14 267
Terrains	8 798	8 151
Logiciels de base	16 330	5 146
Matériel Informatique	16 620	11 631
Matériel & Mobilier	5 282	5 288
Matériel Roulant	1 089	1 137
Autres Immobilisations	27 468	35 467
Provisions pour dépréciation d'immobilisations	(5 714)	(1 373)
<b>Total Valeurs immobilisées</b>	<b>147 118</b>	<b>142 975</b>

### **NOTE 1-7 : Autres actifs**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 453 312 KDT contre 443 160 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 10 152 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Crédits directs et avances au personnel	319 825	297 676
Débit à régulariser et divers	71 253	76 661
Prêts sur fonds social	8 302	8 263
Créances prises en charge par l'Etat	2 200	2 934
Etat, impôts et taxes	7 457	17 520
Charges payées ou comptabilisées d'avance	32 631	27 389
Débiteurs divers	16 134	13 716
Dépôts et cautionnements	5 172	7 115
Provisions sur autres actifs	(9 663)	(8 114)
<b>Total Autres actifs</b>	<b>453 312</b>	<b>443 160</b>

## **NOTES SUR LES POSTES DU PASSIF**

### **NOTE 2-1 : Banque centrale, CCP**

Le poste Banque centrale et CCP accuse au 31 décembre 2021 un solde de 400 209 KDT contre un solde de 287 079 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 113 130 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Appel d'offre	400 000	287 000
Dettes rattachées Banque Centrale et CCP passif	209	79
<b>Total Banque centrale et CCP passif</b>	<b>400 209</b>	<b>287 079</b>

### **NOTE 2-2 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 20 098 KDT contre 326 971 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 306 873 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Banques résidentes	8	255 608
Banques non résidentes	8 789	63 516
Etablissements financiers	11 289	7 837
Dettes rattachées	13	10
<b>Total Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers</b>	<b>20 098</b>	<b>326 971</b>

### **NOTE 2-3 : Dépôts et avoirs de la clientèle**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 8 384 713 KDT contre 7 603 449 KDT au 31 décembre 2019, soit une augmentation de 781 264 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Dépôts à vue	3 951 626	3 581 135
Comptes d'épargne	2 812 646	2 595 950
Bons de caisse	564 755	541 616
Comptes à terme	420 222	368 359
Autres produits financiers	108 459	69 912
Certificats de dépôts	121 000	147 000
Autres sommes dues à la clientèle	376 509	265 555
Dettes rattachées	29 497	33 922
<b>Total Dépôts et avoirs de la clientèle</b>	<b>8 384 713</b>	<b>7 603 449</b>

#### **NOTE 2-4 : Emprunts et ressources spéciales**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 323 717 KDT contre 407 824 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 84 107 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Emprunts obligataires	90 264	123 994
Autres Fonds empruntés	156 908	150 303
Ressources spéciales	70 529	86 074
Dettes rattachées	6 015	47 453
<b>Total Emprunts et ressources spéciales</b>	<b>323 717</b>	<b>407 824</b>

#### **NOTE 2-5 : Autres passifs**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 884 740 KDT contre 778 157 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 106 583 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Créditeurs divers	143 201	91 805
Charges à payer	91 308	92 859
Crédit à régulariser et divers	581 102	529 626
Exigibles après encaissement	40 768	29 789
Impôts et taxes	28 362	34 078
<b>Total Autres passifs</b>	<b>884 740</b>	<b>778 157</b>

#### **NOTE 2-6 : Impôts différés Passif**

Les passifs d'impôts différés s'élèvent à 711 KDT au 31 décembre 2021. Ce passif d'impôt différé provient essentiellement de l'impôt différé sur les éliminations des dépréciations et des provisions internes.

#### **NOTE 3 : Capitaux propres**

Le capital social s'élève au 31 décembre 2021 à 203 710 KDT composé de 40 741 997 actions d'une valeur nominale de 5 Dinars libérée en totalité. Les contributions de chaque société faisant partie du périmètre de consolidation dans les capitaux propres du groupe se présentent comme suit au 31/12/2021 :

		OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT 2020	DIVIDENDES	V° FONDS SOCIAL	V° POURCENTAGE D'INTERET	RETRAIT DE CONSO	RÉSULTAT	CLOTURE
ATTIJARI BANK	Capital	203 710	-					-	203 710
	Réserves	520 436	129 578	(105 108)	166			-	545 072
	Résultat	129 578	(129 578)					154 432	154 432
ATTIJARI FINANCE	Réserves	(197)	(39)					-	(236)
	Résultat	(39)	39					3	3
ATTIJARI GESTION	Réserves	117	535	(515)				-	137
	Résultat	535	(535)					1 026	1 026
ATTIJARI IMMOBILIERE	Réserves	(1 076)	(469)					-	(1 545)
	Résultat	(469)	469					(404)	(404)
ATTIJARI INTERMEDIATION	Réserves	(759)	688	123				-	52
	Résultat	688	(688)					(122)	(122)
ATTIJARI LEASING	Réserves	16 694	1 880	14		670		-	19 258
	Résultat	1 880	(1 880)					4 423	4 423
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	Réserves	(10)	1					-	(9)
	Résultat	1	(1)					1	1
ATTIJARI RECOUVREMENT	Réserves	144	925	90			(932)	-	227
	Résultat	925	(925)					(32)	(32)
ATTIJARI SICAR	Réserves	(1 844)	2 650	(2 252)				-	(1 446)
	Résultat	2 650	(2 650)					806	806
ATTIJARI ASSURANCE	Réserves	8 438	4 302					-	12 740
	Résultat	4 302	(4 302)					6 198	6 198
<b>CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES</b>	<b>Capital</b>	<b>203 710</b>	<b>-</b>					<b>-</b>	<b>203 710</b>
	<b>Réserves</b>	<b>541 943</b>	<b>140 051</b>	<b>(107 648)</b>	<b>166</b>	<b>670</b>	<b>(932)</b>	<b>-</b>	<b>574 250</b>
	<b>Résultat</b>	<b>140 051</b>	<b>(140 051)</b>					<b>166 331</b>	<b>166 331</b>

## **NOTES SUR L'ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN CONSOLIDE**

### **NOTE 4-1 : PASSIFS EVENTUELS**

- Les cautions, avals et autres garanties données présentent au 31 décembre 2021 un solde de 566 118 KDT contre 602 935 KDT au 31 décembre 2020.
- Les crédits documentaires s'élèvent à 392 323 KDT au 31 décembre 2021 contre 232 500 KDT au 31 décembre 2020.
- Les actifs donnés en garantie s'élèvent à 400 000 au 31 décembre 2021 contre 170 000 KDT au 31 décembre 2020.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Cautions, avals et autres garanties données	566 118	602 935
Crédits documentaires	392 323	232 500
Actifs donnés en garantie	400 000	170 000
<b>Total Passifs éventuels</b>	<b>1 358 441</b>	<b>1 005 435</b>

### **NOTE 4-2 : ENGAGEMENTS DONNES**

Les engagements donnés présentent un solde de 345 164 KDT au 31 décembre 2021 contre 477 682 KDT au 31 décembre 2020.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Engagements de financement donnés	345 126	477 644
Engagements sur titres	38	38
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>345 164</b>	<b>477 682</b>

### **NOTE 4-3 : ENGAGEMENTS RECUS**

Les engagements reçus correspondent à des engagements de financement reçus et à des garanties reçues des banques et de la clientèle.

Ces engagements représentent un solde de 3 605 309 KDT au 31 décembre 2021 contre 3 070 199 KDT au 31 décembre 2020.

## **NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT CONSOLDE**

### **LES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Le total des produits d'exploitation bancaire est passé de 888 026 KDT au 31 décembre 2020 à 896 839 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une progression de 8 813 KDT.

Ces produits d'exploitation bancaire sont composés des postes suivants :

- Intérêts et revenus assimilés ;
- Commissions en produits ;
- Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières ;
- Revenus du portefeuille titres d'investissement.

#### **NOTE 5-1 : Intérêts et revenus assimilés**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 577 872 KDT contre 607 904 KDT au 31 décembre 2020, soit une régression de 30 032 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT	2 799	4 997
Opérations avec la clientèle	553 594	578 477
Autres intérêts et revenus assimilés	21 478	24 430
<b>Total intérêts et revenus assimilés</b>	<b>577 872</b>	<b>607 904</b>

#### **NOTE 5-2 : Commissions (en produit)**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 127 371 KDT contre 109 672 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 17 699 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Commissions sur gestion de compte et autres services financiers	33 108	48 499
Commissions sur moyens de paiement	59 040	25 449
Commissions sur opérations de crédits	20 323	23 043
Commission sur opérations internationales	7 574	11 094
Commissions sur autres opérations bancaires	7 326	1 587
<b>Total Commissions</b>	<b>127 371</b>	<b>109 672</b>

#### **NOTE 5-3 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 117 939 KDT contre 116 516 KDT au 31 décembre 2020, soit une hausse de 1 423 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Gain net sur opérations de change	65 922	66 738
Gain net sur titres de placement et transaction	52 029	49 953
Dotation aux provisions sur titres de placement	(12)	(175)
<b>Total Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières</b>	<b>117 939</b>	<b>116 516</b>

#### **NOTE 5-4 : Revenus du portefeuille d'investissement**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 73 657 KDT contre 53 934 KDT au 31 décembre 2020, soit une progression de 19 723 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Revenus sur titres d'investissement	69 311	47 186
Intérêts sur obligations	404	949
Dividendes	3 905	5 732
Autres revenus	37	67
<b>Total Revenus du portefeuille d'investissement</b>	<b>73 657</b>	<b>53 934</b>

#### **LES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**

Le total des charges d'exploitation bancaire est passé de 349 718 KDT au 31 décembre 2020 à 315 042 KDT au 31 décembre 2021, enregistrant ainsi une diminution de 34 676 KDT.

Ces charges d'exploitation bancaire sont composées des postes suivants :

- Intérêts encourus et charges assimilées ;
- Commissions encourues ;

#### **NOTE 5-5 : Intérêts encourus et charges assimilées**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 305 460 KDT contre 342 663 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 37 203 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Opérations avec les établissements bancaires, financiers et BCT	14 281	43 224
Opérations avec la clientèle	256 325	258 812
Emprunts et ressources spéciales	10 214	13 888
Autres intérêts et charges	24 640	26 739
<b>Total intérêts encourus et charges assimilées</b>	<b>305 460</b>	<b>342 663</b>

#### **NOTE 5-6 : Produits des autres activités**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 106 640 KDT contre un solde de 99 424 KDT au 31 décembre 2020, soit une hausse de 7 216 KDT. Elle correspond aux primes d'assurance vie.

#### **NOTE 5-7 : Charges des autres activités**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 87 381 KDT contre un solde de 93 840 KDT au 31 décembre 2020, soit une régression de 6 459 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Dotations aux provisions techniques d'assurance vie	87 300	91 665
Dotations / Reprises aux / des autres provisions techniques	81	2 175
<b>Total Charges des autres activités</b>	<b>87 381</b>	<b>93 840</b>

### **NOTE 5-8 : Autres produits d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2021 à 12 635 KDT contre 16 567 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 3 932 KDT qui se détaille comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Intérêts sur crédits au personnel	9 884	11 048
Revenus immobiliers	194	251
Autres produits d'exploitation	2 558	5 268
<b>Total Autres produits d'exploitation</b>	<b>12 635</b>	<b>16 567</b>

### **NOTE 5-9 : Frais de personnel**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 203 728 KDT contre 167 366 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 36 362 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Rémunérations du personnel	147 351	127 153
Charges sociales	31 327	28 590
Autres charges liées au personnel	25 049	11 623
<b>Total Frais de personnel</b>	<b>203 728</b>	<b>167 366</b>

### **NOTE 5-10 : Charges générales d'exploitation**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 81 587 KDT contre 75 052 KDT au 31 décembre 2020, soit une augmentation de 6 535 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Loyers et services extérieurs	26 505	27 038
Cotisation fonds de garantie	21 829	19 721
Frais postaux téléphone et lignes spécialisés	8 342	7 742
Annonces et insertions publicitaires	4 257	3 631
Impôts et taxes	4 344	4 737
Missions réceptions	1 054	1 023
Fournitures de bureaux	982	978
Frais du conseil et d'assemblée	840	828
Dons et cotisations	1 668	592
Documentation centrale	259	318
Frais d'actes et contentieux	728	173
Transport et déplacement	126	121
Autres	10 651	8 150
<b>Total charges générales d'exploitation</b>	<b>81 587</b>	<b>75 052</b>

### **NOTE 5-11 : Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires**

Cette rubrique accuse au 31 décembre 2021 un solde de 15 602 KDT contre 25 475 KDT au 31 décembre 2020, soit une diminution de 9 873 KDT.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Cotisation sociale de solidarité conjoncturelle	3 954	4 651
Redevance conjoncturelle au profit du budget de l'Etat	0	9 074
Dons au profit de l'Etat	11 648	11 750
<b>Total solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires</b>	<b>15 602</b>	<b>25 475</b>

### **NOTE 5-12 : Résultat par action**

Le résultat de base par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de 4,1 dinars contre 3,4 dinars au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
Résultat net en KDT	166 331	140 051
Nombre moyen d'actions	40 741 997	40 741 997
<b>Résultat de base par action (en DT)</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>
<b>Résultat dilué par action (en DT)</b>	<b>4,1</b>	<b>3,4</b>

### **NOTE 6 : NOTE SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE**

Cette rubrique est essentiellement composée par les encaisses en dinars et en devises, les avoirs auprès de la Banque Centrale et du Centre des Chèques Postaux, les avoirs à vue nets auprès des établissements bancaires, les prêts et emprunts interbancaires effectués pour une période inférieure à trois mois et le portefeuille titres de transaction.

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent à 1 137 260 KDT au 31 décembre 2021 contre 1 247 331 KDT au 31 décembre 2020. Ils se détaillent comme suit :

<b>DESIGNATION</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>31/12/2020</b>
<b>Liquidités et équivalents de liquidités actif</b>	<b>1 557 346</b>	<b>1 861 292</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	1 354 165	1 803 345
Liquidité et équivalent de liquidité sur les banques	203 181	57 947
<b>Liquidités et équivalents de liquidités passif</b>	<b>420 086</b>	<b>613 961</b>
Banque centrale	408 797	606 124
Liquidité et équivalent de liquidité sur les établissements financiers	11 289	7 837
<b>Liquidités et équivalents de liquidités</b>	<b>1 137 260</b>	<b>1 247 331</b>

### **Note sur les événements postérieurs à la date de clôture**

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'administration du 25/02/2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

A ce titre, aucun événement postérieur au 31/12/2021 qui nécessite une note ou une modification des comptes n'est parvenu.

# RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

*Mesdames, Messieurs les Actionnaires*  
**DE ATTIJARI BANK**

## Rapport d'audit sur les états financiers consolidés

### **Opinion**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés du groupe Attijari Bank de Tunisie qui comprennent le bilan consolidé ainsi que l'état des engagements hors bilan consolidé arrêtés au 31 décembre 2021, l'état de résultat consolidé, l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Ces états financiers consolidés, annexés au présent rapport, font apparaître un total du bilan consolidé de **11 007 639 KDT** et un bénéfice net de **166 331 KDT**.

A notre avis, les états financiers consolidés du groupe Attijari Bank, **sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe au 31 décembre 2021**, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit dans le contexte de l'audit des comptes consolidés annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment.

### **Observation**

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur La note « II.4.15. Notification contrôle social » aux états financiers se rapportant à une notification de contrôle social reçue en octobre 2020. Les procédures liées à ce contrôle étant toujours en cours par les services compétents de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale, l'impact définitif ne peut être estimé de façon précise à la date du présent rapport.

### **Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

## **Rapport du conseil d'administration**

La responsabilité du rapport du conseil d'administration incombe au conseil d'administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport du conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et les événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

### **Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

**Tunis, le 14 Mars 2022**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**AMC Ernst & Young**

**Cabinet M.S.Louzir , Membre de Deloitte  
Touche Tohmatsu Limited**

**Noureddine HAJJI**

**Mohamed LOUZIR**